



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Fisheries and Oceans

Chair:

The Honourable BILL ROMPKEY, P.C.

Thursday, October 1, 2009
Tuesday, October 6, 2009

Issue No. 11

Seventeenth and eighteenth meetings on:

The study on issues relating to the federal government's current and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans

TOPICS: Proposed Amendments to the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) and matters related to the Canadian Coast Guard and fisheries in the Western Arctic

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Pêches et des océans

Président :

L'honorable BILL ROMPKEY, C.P.

Le jeudi 1^{er} octobre 2009
Le mardi 6 octobre 2009

Fascicule n° 11

Dix-septième et dix-huitième réunions concernant :

L'étude sur les questions relatives au cadre stratégique actuel et en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada
SUJETS : Le projet de changements à la Convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) et les questions relatives à la Garde côtière canadienne et aux pêches en Arctique de l'Ouest

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Bill Rompkey, P.C., *Chair*

The Honourable Ethel Cochrane, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Cowan	MacDonald
* Cowan	Manning
(or Tardif)	Patterson
Dallaire	Poy
Hubley	Raine
* LeBreton, P.C.	Robichaud, P.C.
(or Comeau)	Watt

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Cook (*October 1, 2009*).

The Honourable Senator Poy replaced the Honourable Senator Dallaire (*October 1, 2009*).

The Honourable Senator Cochrane replaced the Honourable Senator Meighen (*October 1, 2009*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Finley (*October 1, 2009*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Cochrane (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Raine (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Poy (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Cook replaced the Honourable Senator Dallaire (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Cook (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Johnson (*September 29, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Bill Rompkey, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Ethel Cochrane

et

Les honorables sénateurs :

Cowan	MacDonald
* Cowan	Manning
(ou Tardif)	Patterson
Dallaire	Poy
Hubley	Raine
* LeBreton, C.P.	Robichaud, C.P.
(ou Comeau)	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Cook (*le 1^{er} octobre 2009*).

L'honorable sénateur Poy a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 1^{er} octobre 2009*).

L'honorable sénateur Cochrane a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 1^{er} octobre 2009*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 1^{er} octobre 2009*).

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Cochrane (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Poy (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Cook a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Cook (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Johnson (*le 29 septembre 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, October 1, 2009
(21)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 10:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cook, Finley, Hubley, MacDonald, Manning, Meighen, Patterson, Robichaud, P.C., and Rompkey, P.C. (9).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee continued to examine the issues relating to the federal government's current and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Topic: Proposed Amendments to the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) Convention.

WITNESSES:

Faculty of Law, University of Victoria:

Ted L. McDorman, Professor.

As an individual:

Bob Applebaum.

Mr. McDorman and Mr. Applebaum each made a statement and answered questions.

At 12:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, October 6, 2009
(22)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 6:05 p.m., in room 9, Victoria Building, the Honourable Ethel Cochrane, the deputy chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cochrane, Dallaire, Hubley, MacDonald, Manning, Patterson, Raine, Robichaud, P.C., and Watt (9).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 1^{er} octobre 2009
(21)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cook, Finley, Hubley, MacDonald, Manning, Meighen, Patterson, Robichaud, C.P., et Rompkey, C.P. (9).

Également présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité poursuit son étude sur les questions relatives au cadre stratégique actuel et en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 1 des délibérations du comité.*)

Sujet : Le projet de changement à la Convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO).

TÉMOINS :

Faculté de droit, Université de Victoria :

Ted L. McDorman, professeur.

À titre personnel :

Bob Applebaum.

MM. McDorman et Applebaum font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2009
(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 18 h 5, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Ethel Cochrane (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cochrane, Dallaire, Hubley, MacDonald, Manning, Patterson, Raine, Robichaud, C.P., et Watt (9).

Également présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee continued to examine the issues relating to the federal government's current and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Topic: Matters related to the Canadian Coast Guard and fisheries in the Western Arctic.

WITNESSES:

Fisheries Joint Management Committee:

Vic Gillman, Chairman;

Max Kotokak Sr., Inuvialuit Member;

Burton Ayles, Canada Member.

Mr. Gillman made a statement and, together with Messrs. Kotakak and Ayles, answered questions.

At 7:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité poursuit son étude sur les questions relatives au cadre stratégique actuel et en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Sujet : Questions relatives à la Garde côtière canadienne et aux pêches en Arctique de l'Ouest.

TÉMOINS :

Comité mixte de gestion de la pêche :

Vic Gillman, président;

Max Kotokak père, membre inuvialuit;

Burton Ayles, membre du Canada.

M. Gillman fait une déclaration, puis, avec l'aide de MM. Kotakak et Ayles, répond aux questions.

À 19 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Danielle Labonté

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 1, 2009

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 10:34 a.m. to study issues relating to the federal government's current and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans (topic: proposed amendments to the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) Convention).

Senator Bill Rompkey (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This morning we are dealing with proposed changes to the NAFO convention, the convention of the Northwest Atlantic Fisheries Organization. We have as a witness Mr. Ted L. McDorman, who received a BA from the University of Toronto, but more important, a LL.B. from Dalhousie and even more important, an LLM cum laude from Dalhousie. He was called to the bar of Nova Scotia in 1980. He comes from that part of the country, as do many of us. He is in British Columbia at the moment. He joined the faculty of law in 1985 at the University of Victoria and was promoted to professor in 2001. His teaching areas include public international law, international trade law, international ocean and environmental law and private international law (conflicts of law).

Before we begin, I have another duty, and that is to draw to the attention of the committee that this will be the last meeting for our colleague Senator Cook, and I want to say to her that we are going to miss her knowledge and her passion. She comes from the same part of the country as I do. As a matter of fact, she comes from the same bay, Fortune Bay, which is a far greater bay than most bays we have around the island.

We thank her for her contribution. We will miss her and we wish her bon voyage.

Hon. Senators: Hear, hear!

Senator Cook: Thank you, Mr. Chair. I hope I have brought a sense of balance to your committee. Fisheries was my first one.

Speaking of that word "balance," I have a five-year-old grandchild — as a matter of fact they are three, five and seven — and on Sundays when I am leaving, he says, "I will miss you," so I will miss you.

The Chair: Thank you very much.

Ted L. McDorman, Professor, Faculty of Law, University of Victoria: It is a pleasure to come from the West Coast to be here. In deference to my being from the West Coast and having arrived last night, it is 7:30 in the morning there, and so if there are slips of the tongue and things like that, I will apologize to you in advance.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1^{er} octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour procéder à l'étude des questions relatives au cadre stratégique actuel et en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada (sujet : le projet de modification de la convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, l'OPANO).

Le sénateur Bill Rompkey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Ce matin, nous étudierons le projet de modification de la convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, l'OPANO. Nous avons avec nous comme témoin M. Ted L. McDorman. M. McDorman possède non seulement un baccalauréat de l'Université de Toronto, mais aussi un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie et, plus important encore, une maîtrise en droit avec distinction de l'Université Dalhousie. Il a été admis au Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1980. Il vient de cette région du pays, comme beaucoup d'entre nous, mais il habite actuellement en Colombie-Britannique. Il s'est joint à la Faculté de droit de l'Université de Victoria en 1985 et a été promu professeur en 2001. Il enseigne entre autres le droit international, le droit du commerce international, le droit international des océans et de l'environnement et le droit international privé, c'est-à-dire les conflits de lois.

Avant de commencer, je dois m'acquitter d'un autre devoir : je me dois de signaler au comité que c'est la dernière réunion à laquelle participe une de nos collègues, le sénateur Cook. Je tiens à lui dire que ses connaissances et sa passion vont nous manquer. Elle vient du même coin de pays que moi. En fait, elle vient de la même baie, la baie de Fortune, qui est l'une des plus grandes de l'île.

Nous la remercions de sa participation. Elle nous manquera, et nous lui souhaitons bon voyage.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Cook : Merci, monsieur le président. J'espère avoir apporté un certain équilibre au sein du comité. C'est le premier comité duquel j'ai fait partie.

Laissez-moi rétablir l'équilibre à mon tour. J'ai un petit-fils de cinq ans — pour être précise, mes petits-enfants ont trois, cinq et sept ans — qui me dit que je vais lui manquer quand je pars les dimanches. Vous allez me manquer aussi.

Le président : Merci beaucoup.

Ted L. McDorman, professeur, Faculté de droit, Université de Victoria : C'est avec plaisir que j'ai quitté la côte Ouest pour venir ici. Si jamais la langue me fourche, mettez ça sur le compte du fait que je suis arrivé de la côte Ouest hier soir et qu'il est en ce moment 7 h 30 là-bas. Je m'en excuse d'avance.

I am Atlantic Canadian. I am an East Coast boy on the wrong damn coast, in my opinion, but I have been on the West Coast for a while, and one of the difficulties with that is one does not have access and one does not track NAFO on a day-to-day basis. There are things that have happened in NAFO some of the detail of which I am not particularly well versed. I am happy to try to answer questions, but if there are questions of particular types, I will not be able to provide an answer because I just do not have access and have not been tracking.

I have been tracking institutional developments within regional fisheries management organizations more generally. In 2005, I was the keynote speaker at the St. John's meeting, sponsored by the Government of Canada, on looking at state of play of fisheries organizations around the world. My topic was institutional matters that dealt with decision making, dispute settlement, objection procedures, and other such matters.

In preparation for today I have read extensively the treaty, the 2007 Senate report and recent testimony in the House of Commons. Other documents have been made available to me, in particular from the four wise men, as I will call them: Bob Applebaum, Scott Parsons, Earl Wiseman and Bill Rowat. Bob Applebaum is a long-time friend of mine so I have a certain allegiance that goes back many years, although I will disagree with him.

I point out that the committee has expressed its view that the amendments to NAFO in 2007, as they were written, are unacceptable. The recommendation from this committee was to restart negotiations to undertake a number of things, most importantly to have a bigger voice for Canada in the negotiations to do with changes to the NAFO.

We know that the Department of Foreign Affairs, as they are required to do under new procedures recently adopted by the House, have tabled amendments to NAFO and are in the process of ratifying those amendments. The options seem to be twofold. There might be others, but I do not have the vision to see them. One is to adopt the amendments and the ratification will simply go through. The other is to not adopt the amendments, in which case we continue with the old NAFO and try to restart negotiations in one form or another. The reality is that negotiations over the NAFO are never easy. Canada is the only coastal state with the most direct interest because the fish involve us directly. There are 10 or so other countries led by the European Union, and other countries as well, with which we have to negotiate on an even basis. Each country has one single vote, which is troubling but that is the way it is and it will not change.

The European Union, the United States, Iceland and Norway are also involved and have coastal state interests as well. A coastal state is one that has an intense interest in its 200-nautical-mile zone and seeks to protect what is within that zone. The European Union is a coastal state in Europe and Iceland in Iceland,

Je suis un Canadien de l'Atlantique. Je suis un garçon de la côte Est qui n'habite pas du bon côté du pays, à mon avis, mais je suis sur la côte Ouest depuis un moment, et cela entraîne des difficultés. Par exemple, je n'ai pas accès à l'OPANO au quotidien et je ne peux pas assurer le suivi de ses activités au jour le jour. Je ne suis pas au fait de tous les détails des événements qui ont marqué l'OPANO. Je serai heureux d'essayer de répondre à vos questions, mais il est possible que je ne puisse répondre à certaines d'entre elles parce que je n'ai pas suivi les derniers développements.

Je m'intéresse aux nouvelles façons de faire propres aux organisations régionales de gestion des pêches. En 2005, j'étais un des conférenciers principaux à la réunion de St. John's, qui était organisée par le gouvernement du Canada et qui visait à dresser un bilan des organisations des pêches du monde entier. Je traitais de questions qui concernent le fonctionnement organisationnel : le processus décisionnel, le règlement de litiges, les procédures d'opposition et d'autres sujets connexes.

En préparation à la réunion d'aujourd'hui, j'ai lu attentivement le traité, le rapport produit par le Sénat en 2007 et les récents témoignages qui ont été présentés à la Chambre des communes. J'ai reçu d'autres documents, tout particulièrement de la part de quatre sages, comme je me plais à le dire : Bob Applebaum, Scott Parsons, Earl Wiseman et Bill Rowat. Bob Applebaum est un de mes amis de longue date; je fais donc preuve d'une certaine loyauté envers lui depuis des années, mais je n'hésiterai pas à le contredire.

Je fais remarquer que le comité a dit qu'il considérait inacceptable sous sa forme actuelle le texte juridique du projet de convention de l'OPANO. La recommandation de votre comité consistait à relancer les négociations afin de réaliser bien des choses, la plus importante étant de donner au Canada davantage d'influence lors de ces négociations sur les changements à la convention.

Nous savons que le ministère des Affaires étrangères, pour respecter les nouvelles procédures récemment adoptées par la Chambre, a déposé un projet de modification de la convention qui sera ratifié sous peu. Les gens semblent se diviser en deux camps. Il y en a peut-être d'autres, mais je ne les vois pas. D'un côté, on prône l'adoption du projet de modification, de sorte que la ratification se fera dans la foulée. De l'autre, on ne veut pas adopter le projet, ce qui implique de continuer à appliquer la version non révisée et d'essayer de relancer les négociations d'une façon ou d'une autre. Le fait est que les négociations à ce sujet ne sont jamais faciles. Le Canada, principal État côtier, est le premier intéressé par la pêche parce que les poissons le concernent directement. Il nous faut négocier sur un pied d'égalité avec une dizaine d'autres pays de l'Union européenne et plusieurs autres États. Chaque pays a un vote; c'est ennuyant, mais c'est ainsi et ça ne changera pas.

L'Union européenne, les États-Unis, l'Islande et la Norvège participent aussi à ce processus et ont des droits en tant qu'États côtiers. Un État côtier est un État qui a tout intérêt à défendre ses droits dans la zone de 200 milles nautiques et à protéger tout ce qui s'y trouve. L'Union européenne en est un en Europe, tout

et cetera. They are in a slightly different position perhaps than the Koreans, the Japanese and the Russians, which are distant water fishing nations par excellence that send their fishermen around the world. It is not that the Europeans do not do that but they have an odd kind of mix. There is a degree of balance of interest, within reason, in how these countries approach the NAFO.

Is it realistic to send Canada back to the table with instructions to concede little and to meet all of the goals that Canada should achieve when they come back without meeting those goals? That seems to have been the pattern over the last number of years. We have sent delegations to NAFOs with unrealistic goals only to be shocked when they have not met those goals. It is a difficult situation for government officials. That is their job, and I understand that, but nevertheless it is difficult. Is there a reasonable expectation of a better outcome in the future than what is in the amendments today? I have some thoughts on that but I will stop and go to questions so that I have a better sense of what senators want to know and what I am able to provide. I do not come to this meeting with a preset agenda. I do not represent the Government of Canada, which I am sure they are quite happy about. Although I have read the report of the four wise men, I am not on all fours with their views. I am somewhat independent. Perhaps because I live on the West Coast, I am at a distance from some of the political issues. I have been engaged with the NAFO and have worked with it with other organizations around it; so I am not unfamiliar with the problem.

Mr. Chair, I am open to questions to see of what assistance I can be to the committee.

The Chair: Before going to questions, perhaps we could pass around copies of the particular clauses that merit consideration. On September 28, 2007, after a two-year process, the Northwest Atlantic Fisheries Organization adopted an amendment to the Convention on Future Multilateral Cooperation in the Northwest Atlantic Fisheries. Articles 8 and 9 speak to what the commission shall do in relation to the regulatory area and include such issues as level of fishing, quotas, research, verification and flag state performance. Paragraph 10 of Article VI states:

The Commission may adopt measures on matters set out in paragraphs 8 and 9 concerning an area under national jurisdiction of a Contracting Party, provided that the coastal State in question so requests and the measure receives its affirmative vote.

comme l'Islande, et ainsi de suite. Leur situation est peut-être légèrement différente par rapport à celle de la Corée, du Japon et de la Russie, qui sont l'exemple type de pays pratiquant la pêche hauturière et qui envoient leurs pêcheurs partout dans le monde. Les Européens ne sont pas sans ignorer ce fait, mais ils ont chez eux de drôles de mélanges. Il y a une certaine prépondérance des droits, dans les limites du raisonnable, dans la manière dont ces pays abordent la question de la convention.

Est-il réaliste de renvoyer des représentants du Canada à la table de négociations en leur donnant comme instructions de faire peu de compromis et d'atteindre tous les objectifs du pays, alors qu'ils reviennent sans que cela soit fait? Ça semble être une constante depuis les dernières années. Nous avons envoyé des délégations devant l'OPANO en leur donnant des objectifs irréalistes, et nous sommes étonnés de voir qu'elles ne les atteignent pas. C'est une situation difficile pour les représentants du gouvernement. Je comprends bien que c'est leur travail, mais c'est tout de même difficile. Pouvons-nous raisonnablement nous attendre à obtenir un meilleur résultat que ce qui se trouve actuellement dans le projet de modification? J'ai une opinion sur le sujet, mais je vais m'arrêter ici pour vous laisser la chance de poser des questions. Je serai ainsi plus à même de comprendre ce que veulent savoir les sénateurs et ce que je peux apporter au processus. Je ne comparais pas devant vous avec un plan prédéfini. Je ne représente pas le gouvernement du Canada — et je suis persuadé qu'il en est bien aise. J'ai lu le rapport des quatre sages, mais ça ne veut pas dire que j'adhère complètement à leurs opinions. On pourrait dire que je suis un indépendant. Ça s'explique peut-être du fait que j'habite sur la côte Ouest et que je peux prendre du recul par rapport à certaines questions de nature politique. J'ai établi un dialogue avec l'OPANO et j'ai déjà travaillé avec l'organisation, de même que d'autres organismes connexes, alors j'ai une bonne connaissance du problème.

Monsieur le président, je suis prêt à répondre à vos questions pour voir en quoi je peux vous être utile.

Le président : Avant de passer aux questions, on pourrait distribuer les exemplaires des dispositions qui méritent une attention particulière. Le 28 septembre 2007, après des négociations de deux ans, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest a adopté les modifications à la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. Les paragraphes 8 et 9 prévoient ce que la commission doit faire à l'égard de la zone de réglementation et portent sur des questions comme les niveaux d'effort de pêche, les quotas, la recherche, la vérification et le rendement des États du pavillon. Le paragraphe 10 de l'article VI est ainsi libellé :

La commission peut adopter des mesures sur des matières énoncées aux paragraphes 8 et 9 concernant une zone relevant de la juridiction nationale d'une Partie contractante, pourvu que l'État côtier en question le demande et que la mesure fasse l'objet d'un vote affirmatif de sa part.

We should focus on those articles this morning. I am told by the clerk that committee members have copies of them in the notes from the Library of Parliament, Appendix 6. I find the wording contentious.

Senator Robichaud: First, the chair has brought to our attention the contentious wording in sections 8 and 9. Second, we have heard that four former officials with DFO perceive a problem. Third, Premier Danny Williams of Newfoundland and Labrador has a problem with allowing foreign fishers inside the 200-mile zone, which is comparable to giving up sovereignty, if I may say. Is the danger real or should we not even consider it any kind of menace?

Mr. McDorman: I have some views, with some background information. There is reason to be concerned. The wording glares, in particular in isolation. On its face, it is not problematic because Canada controls anything that would happen. One can argue that Canada does that in any case. Whether under a treaty or otherwise, we can always allow someone into our waters and place any conditions on it we care to. This is somewhat similar to that but the Government of Canada, in various comments, has said that it will never use it.

Having said that, I agree with the proposition that the European Union — or other countries — must have wanted that provision in there for some reason. We assume the European Union was behind this although I have no personal knowledge of that, but we will blame the European Union because they are not here to defend themselves.

I do not disagree with that point, but there are a couple of ways of looking at this. It is not a novel provision. The provision exists in other agreements. It exists in the Northeast Atlantic Fisheries Commission agreement, which involves the northeast Atlantic — the European Union, the Russians, the Norwegians, the Icelanders, et cetera. There are provisions that are not exact, but they are very similar, with due deference to my colleague there. You have a phrase in there that the Russians essentially have agreed that the commission can adopt measures into their waters if they agree to it and if they promote it. That is where this wording comes from, that northeast Atlantic agreement.

Because I am concerned about what else we could get — what we could expect if we enter into renegotiations — I looked at the most recent draft agreement, which is taking place in the South Pacific Ocean. I agree that the South Pacific Ocean is not 100 per cent the same; it is a high seas fishery rather than a straddling stock fishery, but it does involve the waters off the coasts of Chile, Ecuador and Peru.

Those of us in the business know that those countries guard their sovereignty in ways that Canada cannot even imagine. They are huge, dominant countries that look after what is happening inside their 200-nautical-mile zones.

Nous devrions diriger principalement notre attention sur ces articles ce matin. La greffière m'a dit que les membres du comité en avaient une copie dans les notes de la Bibliothèque du Parlement, à l'annexe 6. Je trouve leur libellé discutable.

Le sénateur Robichaud : Premièrement, le président a porté à notre attention la formulation discutable des articles 8 et 9. Deuxièmement, nous avons entendu que quatre anciens hauts fonctionnaires du MPO y décelaient un problème. Troisièmement, le premier ministre Danny Williams de Terre-Neuve-et-Labrador n'aime pas l'idée de permettre aux pêcheurs étrangers de pénétrer dans la zone de 200 milles, ce qui revient, si je puis dire, à renoncer à notre souveraineté. Le danger est-il réel ou ne devrions-nous même pas estimer qu'il y a là une menace?

M. McDorman : J'ai certaines opinions et certains renseignements à vous présenter. Nous avons raison d'être préoccupés. Ces mots ressortent, en particulier lorsque l'on fait abstraction du contexte. À première vue, ce n'est pas problématique parce que le Canada a prise sur tout ce qui pourrait arriver. On pourrait faire valoir que c'est toujours le cas. Que ce soit en vertu d'un traité ou autre, nous pouvons toujours permettre à quelqu'un de pénétrer dans nos eaux et lui imposer des conditions si on a envie de le faire. C'est un peu ce dont il s'agit, mais le gouvernement du Canada, par diverses déclarations, a dit qu'il ne le ferait jamais.

Cela étant dit, je suis aussi d'avis que l'Union européenne — ou d'autres pays — doit avoir ses raisons de désirer ces dispositions. Nous supposons que c'est l'Union européenne qui est derrière ça, bien que personnellement je n'en sache rien, mais nous accuserons l'Union européenne parce qu'elle n'est pas ici pour se défendre.

Je ne suis pas en désaccord avec ce point, mais il y a différentes façons de voir les choses. Cette disposition n'est pas nouvelle. Elle existe dans d'autres accords. Elle figure dans l'accord de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est, qui touche le Nord-Est de l'Atlantique — l'Union européenne, la Russie, la Norvège, l'Islande, et cetera. Ces dispositions ne sont pas exactement pareilles, mais elles sont très semblables, avec tout le respect que je dois à mes collègues là-bas. Dans le cadre de cet accord, les Russes ont essentiellement permis à la commission d'adopter des mesures dans leurs eaux s'ils y consentent et s'ils appuient ces mesures. C'est de là que vient ce libellé, de cet accord du Nord-Est de l'Atlantique.

Étant donné que je m'intéresse à ce que nous pourrions obtenir d'autre — ce que nous pourrions espérer si nous entamons de nouvelles négociations —, je me suis penché sur le plus récent projet de convention, lequel touche le Sud de l'océan Pacifique. Je sais que le Sud de l'océan Pacifique, ce n'est pas 100 p. 100 la même chose; il s'agit de pêche en haute mer plutôt que de stocks chevauchants, mais on parle des eaux au large de la côte du Chili, de l'Équateur et du Pérou.

Ceux d'entre nous qui sont dans le domaine savent que ces pays préservent leur souveraineté d'une manière que le Canada ne peut même pas imaginer. Ce sont des pays énormes et dominants qui surveillent ce qui se passe à l'intérieur de leur zone de 200 milles nautiques.

In the draft agreement, there are provisions that are very similar to this paragraph 10 in the NAFO agreement. What I might be inclined to draw from that, and I am choosing my words carefully, is that in the context of the South Pacific, which has 20 countries and a reasonable balance between the coastal states and the distant water-fishing states, this may be seen as the norm as to what is taking place now — that this possibility is being accepted or is consistent with what is happening in other organizations.

It does not mean you have to accept this provision, but at least it provides the context. This is not out of line; this is not some fanciful clause. It is consistent with what is going on in other organizations. Other countries that guard their sovereignty as carefully as Canada have not seemed to have a particular problem with this.

The question is how has it been used? I cannot answer that because I did not have time to look at that aspect, or if it has even been used in the other agreements. I suspect it has not been used all that much.

The rationale behind the idea, as far as I can see, is that if you are going to have a straddling stock and you are going to have a fishery inside and out, then the European perspective is that the NAFO should have the possibility of having some influence from the outside in, and there should be some degree of compatibility and influence.

The Canadian perspective, and again it is the Canadian government perspective on that, is that the influence should always go out. That is an oversimplification of a complex concept, but nevertheless we should always be influencing out. There is just a difference of opinion. The interesting part is that the South Pacific agreement tends to indicate that the Canadian argument may not be as widely held as we might have hoped.

The European Union could leverage Canada. I use the European Union, but it could be any other country. I think that is a concern. That view has been expressed by others. The European Union would have to be careful, of course, because what they leverage against Canada, the Russians, Norwegians and Icelanders will leverage against Europe in the northeast Atlantic because they have the same wording. Therefore, the idea of what goes around comes around is a bit of a protection — maybe not perfect, but a bit of a protection.

To summarize, it may be part of a growing trend anyway. Even in a renegotiation, we may not be that successful at getting it removed. I do not know, one never knows, but you can see this clause elsewhere. That may be part of the grand European approach to pushing their view. However, in the South Pacific, they are just one of a series of countries and they were able to get this clause in, so there is something to that.

Dans le projet de convention, il y a des dispositions qui ressemblent beaucoup à celles du paragraphe 10 de la convention de l'OPANO. Je suis porté à en déduire — et je choisis soigneusement mes mots — que dans le contexte du Pacifique Sud, qui compte 20 pays et qui présente un certain équilibre entre les États côtiers et les pays de pêche en eaux lointaines, on pourrait voir cela comme la norme émergente — que cette possibilité est acceptée dans les autres organisations ou concorde avec ce qui s'y passe.

Cela ne signifie pas que vous devez accepter cette disposition, mais au moins vous connaissez le contexte. Ce n'est pas hors norme; ce n'est pas d'un caprice quelconque. Ça s'inscrit dans la suite logique de ce qui se passe dans les autres organisations. D'autres pays qui préservent leur souveraineté aussi rigoureusement que le Canada ne semblent pas avoir de problème avec ça.

La question est de savoir comment est utilisée cette disposition — je ne peux répondre à cette question, parce que je n'ai pas eu le temps de me pencher sur cet aspect — ou si elle a été utilisée dans les autres accords. Je soupçonne qu'elle ne l'a pas été très souvent.

La raison d'être de cette idée, selon moi, est que si vous avez un stock chevauchant et que les pêcheurs vont et viennent, alors la perspective européenne est que l'OPANO devrait pouvoir exercer une certaine influence de l'extérieur, et qu'il devrait y avoir un certain degré de compatibilité et d'influence.

La perspective canadienne, et il s'agit ici de la perspective du gouvernement du Canada, est que l'influence devrait toujours venir de l'intérieur. C'est une simplification exagérée d'un concept complexe, mais l'influence devrait toujours néanmoins s'exercer de l'intérieur. Il s'agit seulement d'une différence d'opinions. Ce qui est intéressant, c'est que l'accord du Pacifique Sud semble indiquer que l'argument du Canada pourrait ne pas être aussi répandu que ce que nous aurions pu espérer.

L'Union européenne pourrait exercer des pressions sur le Canada. Je parle de l'Union européenne, mais il pourrait s'agir d'un autre pays. Je crois que cela pose problème. Je ne suis pas le seul à avoir formulé cette opinion. L'Union européenne devrait se montrer prudente, évidemment, parce que les pressions qu'ils exerceront contre le Canada, les Russes, les Norvégiens et les Islandais pourront être exercées contre l'Europe dans le Nord-Est de l'Atlantique étant donné que c'est le même libellé. Par conséquent, l'idée que ça peut se retourner contre ceux qui y ont recours est en quelque sorte une protection — elle n'est peut-être pas parfaite, mais il s'agit néanmoins d'une certaine protection.

Pour résumer, il pourrait quand même s'agir d'une tendance émergente. Même dans le cadre d'une renégociation, nous pourrions avoir de la difficulté à faire retirer cette disposition. Je ne sais pas, personne ne peut savoir, mais on peut voir cette clause partout. Cela fait peut-être partie de la démarche globale des Européens pour mettre de l'avant leurs opinions. Cependant, dans le Pacifique Sud, ils sont largement minoritaires et ils ont été capables de faire admettre cette clause, alors il y a une raison.

It is under Canadian control. That has not been given up in any way, shape or form. There may be ways to use it to our advantage too, I suppose. I do not like the clause, for obvious reasons, but I am not sure whether it is a deal breaker. That is the problem I have; I do not think it is a deal breaker.

Canada's fierce attachment to the 200-nautical-mile zone and the fisheries therein is something that is important, something that people like Senator Rompkey and others achieved in the 1970s and 1980s. We are seeing — and I say “we” as someone in my position — a softening of that intense sovereignty because the fish do not pay any attention to it. Therefore, at some point at some level, maybe the government has to be more careful.

We are seeing this somewhat in some of our Canada-U.S. relations, where we had intense sovereignty over our fish. In order to get fishery management measures that make sense, we are having to give a little bit, at least on total allowable catches and things like that.

I do not like the clause, but I am not 100 per cent convinced that it in itself is a deal breaker because I am not sure whether it matters a whole lot, given it is in our control anyway. I appreciate the leverage argument that is been raised by others; there are some who will know what that involves.

The Chair: Could I interrupt? The witness has referred to Bob Applebaum. He considers him a friend and he has raised certain questions. Would the committee agree to call Bob Applebaum to the table to participate in our discussions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: While he is coming to the table, I will make some comments that come to mind. I do not want to interrupt Senator Robichaud, but I think it is important because Professor McDorman has talked about organizations having influence inside a 200-mile economic zone because of straddling stocks. The opposite can be argued too, which is that the coastal state has an interest outside of 200 miles, particularly when that shelf extends beyond 200 miles. In our case, that is the nose and tail of the Grand Banks.

As a matter of fact, for years and decades, we have been trying to extend that jurisdiction. Indeed, I believe the present government agreed with that. It not only agreed with that, but is at the present time trying very manfully to extend jurisdiction in the Arctic waters.

La balle est dans le camp du Canada. Elle n'a pas cessé de l'être. Je suppose qu'il y a aussi des manières de tourner cela à notre avantage. Je n'aime pas cette clause, pour des raisons évidentes, mais je ne sais pas si elle vaut la peine que l'on fasse échouer l'entente. C'est le problème auquel je suis confronté : je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une raison valable de ne pas ratifier la convention.

L'attachement intense du Canada envers la zone de 200 milles nautiques et les pêches qui s'y font est quelque chose d'important, quelque chose que les gens comme le sénateur Rompkey et d'autres ont obtenu dans les années 1970 et 1980. Nous voyons — et je dis « nous » en tant que personne dans ma position — un assouplissement de cette précieuse notion de souveraineté parce que le poisson n'y porte pas attention. Par conséquent, peut-être que le gouvernement devra, à un certain moment et dans une certaine mesure, être plus prudent.

Ça ressemble à certaines de nos relations avec les États-Unis, en ce qui a trait à l'intense contrôle que nous exerçons sur nos poissons. Pour que nos mesures de gestion des pêches aient du sens, nous devons lâcher quelque peu la bride, à tout le moins sur le total autorisé des captures, par exemple.

Je n'aime pas cette clause, mais je ne suis pas à 100 p. 100 convaincu que cela constitue en soit une raison de ne pas signer l'entente, parce que je ne suis pas certain que ça importe tant que ça, étant donné que la décision finale nous revient de toute façon. Je comprends l'argument présenté par certains et qui concerne les pressions qui pourraient être exercées; certains sauront ce que ça implique.

Le président : Puis-je vous interrompre? Le témoin a fait référence à Bob Applebaum. Il le considère comme un ami et il a soulevé certaines questions. Les membres du comité sont-ils d'accord pour que l'on appelle Bob Applebaum à la table pour participer à nos discussions?

Des voix : D'accord.

Le président : Pendant qu'il vient nous rejoindre, je ferai certains commentaires qui me sont venus à l'esprit. Je ne veux pas interrompre le sénateur Robichaud, mais je crois que c'est important parce que M. McDorman a parlé d'organisations qui ont une influence à l'intérieur de la zone économique de 200 milles en raison des stocks chevauchants. On peut aussi faire valoir l'inverse, qu'un État côtier a des intérêts à l'extérieur de la zone de 200 milles, particulièrement lorsque le plateau s'étend au-delà de 200 milles. Dans le cas présent, il s'agit du nez et de la queue du Grand banc.

Toujours est-il que, depuis des années et même des décennies, nous essayons d'étendre notre champ de compétence. D'ailleurs, je crois que le gouvernement actuel est d'accord avec ça. Non seulement il est d'accord, mais en ce moment-même, il travaille très fort à étendre notre champ de compétence dans des eaux arctiques.

You can argue that international organizations have interests in extending their jurisdiction inside sovereign waters, but you can also argue that sovereign states are now seeking to extend their jurisdictions beyond what they presently have.

Mr. McDorman: I agree with that although I would word it completely differently.

The Chair: I am only an English teacher; what do I know about words?

Mr. McDorman: I am only a lawyer; I know nothing about words.

The Chair: I interrupted Senator Robichaud. I am sorry.

Senator Robichaud: I am only a senator and I do not know what you are talking about.

There is concern because of what the chair just said; it is the nose and tail straddling stock. We have a history with the European Union and how they dealt with those stocks. Is that not sufficient ground to not give an inch?

Mr. McDorman: If you do not give an inch, you do not get an inch. With the greatest respect to the chair, Canada has little likelihood in the near future of exercising significant national jurisdiction outside of 200 nautical miles. By the way, to the chair, they are not exercising national jurisdiction over the waters in the Arctic beyond 200 nautical miles. That area beyond 200 nautical miles, with the exception of the sea floor and the sedentary species thereon, is still pretty much high seas.

The trick for Canada is how we try to maintain and to rein in our European and other friends, because it is not just the Europeans, given that we have no direct authority out there in the same way as we have within 200 nautical miles. We have a significant interest, as the chair pointed out, and he is 100 per cent correct. We do have a significant interest, but we do not have a lot of leverage when it comes down to negotiation. Everyone at this table, I assume, as senators, has had some experience of negotiating without too much leverage. In this case, we do not have significant leverage. We have some leverage. We have moral advantage, and we have outrage, but we do not have huge leverage over what happens outside 200 miles. We have had tremendous success through people like Bob Applebaum and others and having a NAFO that has had some success, but nowhere near what we as Canadians would hope for.

I am not sure that particularly answers the question, but it is important to understand that the NAFO scenario is not one that we come at with tremendous advantages in our negotiations.

Senator Robichaud: I invite Mr. Applebaum to make comments on what has been said.

Vous pouvez dire que les organisations internationales ont intérêt à étendre leur compétence dans les eaux territoriales, mais vous pouvez également dire que les États souverains cherchent maintenant à étendre leur champ de compétence au-delà des frontières actuelles.

M. McDorman : Je suis d'accord, mais je l'aurais dit dans des mots complètement différents.

Le président : Je ne suis qu'un simple professeur d'anglais; qu'est-ce que je connais aux mots?

M. McDorman : Je ne suis qu'un simple avocat; je ne connais rien aux mots.

Le président : J'ai interrompu le sénateur Robichaud. Je suis désolé.

Le sénateur Robichaud : Je ne suis qu'un simple sénateur et je ne sais pas de quoi vous parlez.

Il existe des préoccupations sur ce que le président vient tout juste de dire; il s'agit du nez et de la queue du stock chevauchant. Nous connaissons l'histoire de l'Union européenne et de la façon dont elle a géré ces stocks. N'est-ce pas un motif suffisant pour ne pas céder d'un pouce?

M. McDorman : Si vous ne donnez aucun pouce, vous ne recevez aucun pouce. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, le Canada a peu de chances, dans un avenir rapproché, d'exercer une compétence nationale importante à l'extérieur de la zone de 200 milles. En passant, monsieur le président, il ne s'exerce aucune compétence nationale dans les eaux arctiques au-delà des 200 milles marins. À l'extérieur de cette zone de 200 milles, sauf en ce qui concerne le fond océanique et les espèces sédentaires qui y vivent, il n'y a essentiellement que la haute mer.

Le plus difficile pour le Canada est de ne pas se faire couper l'herbe sous le pied par les Européens et par d'autres amis, parce qu'on ne parle pas seulement des Européens, étant donné que nous n'avons pas le même pouvoir direct là-bas qu'à l'intérieur des 200 milles marins. Nous avons un très grand intérêt, comme le président l'a souligné; là-dessus, il a raison à 100 p. 100. Nous avons un très grand intérêt, mais nous n'avons pas tellement d'influence quand vient le temps de négocier. Tout le monde à cette table, je présume, en tant que sénateur, a déjà négocié sans en avoir le pouvoir. Dans ce cas-ci, nous n'avons pas tellement de poids. Nous avons une certaine influence. Nous avons l'avantage moral, et nous avons l'indignation, mais nous n'avons pas beaucoup de poids sur ce qui se passe au-delà de la zone de 200 milles. Nous avons obtenu un succès considérable en la personne de Bob Applebaum et d'autres personnes, et nous avons réussi à avoir une OPANO qui fonctionne plutôt bien, mais c'est loin de répondre aux attentes des Canadiens.

Je ne suis pas certain que ça réponde exactement à la question, mais il est important de comprendre qu'on ne demande pas une OPANO lorsqu'on a un avantage considérable dans les négociations.

Le sénateur Robichaud : J'invite M. Applebaum à commenter ce qui a été dit.

Bob Applebaum, as an individual: I agree with Professor McDorman that the leverages we have, if we were starting new negotiations, are not strong. I would not say that we have no leverages at all, but I would say they are not strong. Sure enough, you would have difficulties if you set off on new negotiations getting the kinds of things we want in terms of extension of our control outside 200 miles. There is no question. These are not easy negotiations.

On the other hand, I would say from my knowledge of what has been going on since the days of the UNFA agreement being negotiated and brought into force through the United Nations that the Canadian government has not really made an effort to go out and get the kinds of things that we want, just to see what it is like. There are ways that this can be pursued. I will not say they will be successful entirely, but there are ways that they can be pursued. I am not aware that any effort has been made to pursue those alternatives.

I would say the starting point for any negotiation to get some improvements outside 200 miles is that we do not in any way weaken our control inside 200 miles. The 200-mile zone is Canada's, and what we should be negotiating about is what happens outside 200 miles, nothing about what goes on inside 200 miles.

Senator Robichaud: Some articles in there would weaken our position inside 200-mile, would they not?

Mr. Applebaum: Yes, they would, senator.

Mr. McDorman: They do, but it is a question of how significant that is. Is it a deal breaker? Your question is, what did we get for it? You do have to look at the balance of what was in this agreement, keeping in mind that the Government of Canada ultimately has the final say on that phrase, so it is a leverage issue. They did not give up anything. They put into a treaty a proposition that is out there any ways, but they have put it in the treaty and it does create a nuanced issue. I would not be as black and white as Mr. Applebaum has been.

Senator Meighen: I am still not clear, Senator Robichaud, on the answer to your question. I believe Professor McDorman said you have to look at the rest of the treaty to find out what we are getting. I do not know what we are getting, perhaps because I have not read the rest of the treaty, but no doubt you have, and perhaps you could tell us.

As well, if this paragraph 10 were not there, what does that change? Why could we not, in response to a proposal with regard to something inside the 200-mile limit, say, "Okay, that is fine. We will let you do that," and then say, "In return, we would like to do something else." In the legal world, you have *obiter dictums* and stuff like that. Why does this have to be part of the treaty rather than in the preamble or somewhere else?

Bob Applebaum, à titre personnel : Je suis d'accord avec le professeur McDorman pour dire que notre influence, si nous entamons de nouvelles négociations, n'est pas très grande. Je ne dirais pas que nous n'avons aucune influence du tout, mais je dirais qu'elle n'est pas très importante. Ce qui est certain, c'est que si nous entamons de nouvelles négociations, nous aurons de la difficulté à obtenir ce que nous voulons en ce qui concerne le contrôle au-delà de la zone de 200 milles. Ça ne fait aucun doute. Ce ne sont pas des négociations faciles.

D'un autre côté, je dirais que ce qui s'est passé depuis la négociation et l'entrée en vigueur de l'ANUP des Nations Unies, c'est que le gouvernement canadien n'a pas fait de réels efforts pour dire clairement ce qu'il voulait, question de voir les réactions qu'il susciterait. Il y a certaines façons de le faire. Je ne dis pas qu'il aurait gain de cause sur tout, mais il y a des façons d'essayer. Pour autant que je sache, rien n'a été fait en ce sens.

Je dirais que le premier point de négociation, si on veut qu'il y ait amélioration au-delà de la zone de 200 milles, est qu'il ne faut en aucun cas amoindrir notre contrôle à l'extérieur de cette zone. La zone de 200 milles appartient au Canada, et ce qu'il faut négocier, c'est ce qui se passe au-delà de cette zone de 200 milles, pas ce qui se passe à l'intérieur.

Le sénateur Robichaud : Certains articles affaibliraient notre position à l'intérieur de la zone de 200 milles, n'est-ce pas?

M. Applebaum : Oui, c'est exact, sénateur.

M. McDorman : C'est vrai, mais il faut voir s'il s'agit de points importants ou non. S'agit-il d'une question ouvrant droit à un nouvel accord? La question est, qu'est-ce qu'on obtient en échange? Il faut regarder tout le reste de l'accord en gardant en tête qu'au bout du compte, c'est le gouvernement du Canada qui aura le dernier mot pour ce qui est de la formulation, donc il s'agit d'une question de pouvoir. Ils n'ont rien cédé. Ils ont mis sur papier une proposition qui existait déjà, mais ils l'ont quand même mis dans le traité sans que cela ne change rien. Je ne dirais pas que tout est aussi noir et blanc que M. Applebaum le croit.

Le sénateur Meighen : Je ne suis toujours pas certain, sénateur Robichaud, de bien comprendre la réponse à votre question. Je crois que le professeur McDorman a dit qu'il faut regarder le reste du traité pour voir ce qui nous revient. Je ne sais pas ce que nous gagnons avec ce traité, peut-être parce que je ne l'ai pas lu en entier, mais vous l'avez sans doute fait, et peut-être pourrez-vous nous éclairer davantage.

Par ailleurs, s'il n'y avait pas le paragraphe 10, qu'est-ce que ça changerait? Pourquoi ne pourrions-nous pas, en réponse à la proposition concernant ce qui se trouve à l'intérieur des limites de la zone de 200 milles, dire : « D'accord, ça va. Nous vous permettrons de le faire », et dire ensuite « En retour, nous voulons faire telle chose. » Dans le domaine juridique, il y a l'*obiter dictum* et d'autres choses du genre. Pourquoi faut-il que cela fasse partie du traité et non du préambule ou d'une autre partie?

Mr. McDorman: I personally do not have an answer to that. It probably does not have to be part of the treaty. It appears to be the case that it is coming out of the proposition that the organization and the countries in the organization in NAFO and other organizations like NEFAC want to have the possibility at least of having some compatibility of measures inside and out. We could do that without this provision. My point is really that you could probably do without it, and I would be just as happy if it were not there. Having said that, it is seeming to become a common provision throughout many other agreements. That is not a great justification, but that is what is happening.

My question would be, if we go back to the table, do we have a reasonable expectation of not getting that, and the answer is maybe yes, but what do we give up. If we go back to the table, the starting point, as Mr. Applebaum will agree, is this agreement. "You did not like that. Okay, fine, we will take that out. What will you give us?" I do not mean us as the Europeans but everybody generally. What are we willing to concede? Last time I checked, from this committee's reports and other things I have read, nothing. It puts us in an interesting position.

Senator Meighen: What are we getting?

Mr. McDorman: There is a whole package of things that we allegedly get. The thing I see that is interesting is the dispute settlement process that is there. That was one of the things this committee requested, and the May-Russell-Rowe report wanted it. The objection procedure, which I am sure we will get to, is tighter. We do get things in this agreement. Whether it is enough, I cannot speak to that.

Mr. Applebaum: Mr. Chair, before we get into the next stage Professor McDorman mentioned, I would like to also answer the senator's question. He did not quite get a direct answer to his question. This provision has been put into these proposed amendments by the European Union because in the absence of this provision, if you just have what is now in the NAFO Convention, the NAFO Fisheries Commission has no authority to make any rules inside 200 miles. The original NAFO Convention was designed that way by Canada, which hosted the negotiation meetings and was in control of the negotiations throughout, and one of the first and most important points was that nothing should be in this convention that even hints at the idea that there would be international management inside 200 miles. The present NAFO Convention says that NAFO makes rules outside 200 miles.

To get what the EU wants, the ability of NAFO to make rules inside 200, they had to put a clear provision into the amendments, which they have, which says, as you know, that Canada can request it. If Canada requests it, the fisheries commission has the authority to make management decisions inside 200 miles.

M. McDorman : Personnellement, je ne peux répondre. Ça n'a probablement pas besoin de faire partie du traité. Il semblerait, selon la proposition, que l'organisation et les autres pays membres de l'organisation de l'OPANO et d'autres organisations comme la CPANE veulent au moins pouvoir avoir une certaine compatibilité des mesures à l'intérieur et à l'extérieur. Nous pourrions le faire sans aucune disposition. Là où je veux en venir, c'est que nous pourrions très bien fonctionner sans, et j'en serais très heureux. Ceci étant dit, ça semble être une disposition très courante dans d'autres accords. Ce n'est pas une très bonne excuse, mais c'est ainsi.

Maintenant, ma question est de savoir si nous avons des raisons suffisantes de croire que nous ne l'obtiendrons pas, et la réponse est peut-être oui, mais à quoi doit-on renoncer. Si nous retournons à la table, le point de départ, et M. Applebaum le confirmera, est l'accord. « Vous ne l'avez pas aimé. D'accord, parfait, nous allons nous l'enlever. Qu'est-ce que vous allez nous donner? » Et quand je dis « nous », je ne parle pas des Européens, mais de tout le monde en général. Que sommes-nous prêts à concéder? La dernière fois que j'ai vérifié, d'après les rapports de ce comité et d'autres documents que j'ai lus, rien. Ça nous place dans une position intéressante.

Le sénateur Meighen : Qu'en retirons-nous?

M. McDorman : En théorie, nous retirons beaucoup d'avantages. Le point que je trouve intéressant est le processus de résolution de conflits qui a été mis en place. C'était l'une des demandes du comité, ainsi que du rapport May-Russell-Rowe. La procédure d'objection, qui viendra assurément, est plus contraignante. Nous avons tiré certains avantages de cet accord, mais est-ce suffisant, je ne peux le dire.

M. Applebaum : Monsieur le président, avant que nous passions à la prochaine étape mentionnée par le professeur McDorman, j'aimerais aussi répondre à la question du sénateur. Il n'a pas vraiment obtenu de réponse directe à sa question. Cette disposition a été intégrée aux modifications proposées par l'Union européenne parce que, sans cette disposition, s'il n'y avait que la convention de l'OPANO, la Commission des pêches de l'OPANO n'aurait pas l'autorité d'établir des règles à l'intérieur de la zone de 200 milles. La convention originale de l'OPANO a été établie ainsi par le Canada, qui était alors l'hôte des négociations et en avait le contrôle, et l'un des points les plus importants qui ont été abordés en premier était que rien dans cette convention, pas même la moindre insinuation, ne permettrait la gestion internationale à l'intérieur de la zone de 200 milles. La convention actuelle de l'OPANO prévoit que l'OPANO établisse des règles à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Pour que l'UE obtienne ce qu'elle veut, que l'OPANO puisse fixer des règles à l'intérieur de la zone des 200 milles, il fallait inclure une disposition claire dans les modifications, ce qu'ils ont fait, pour dire que le Canada peut en faire la demande, comme vous le savez. Si le Canada en fait la demande, la Commission des pêches peut prendre des décisions en matière de gestion à l'intérieur des 200 milles.

It is important to note where we started from, and no preambular word would do it. The only way that NAFO can have the authority to make decisions that apply inside 200 miles is through this new request clause. I will add two other points: When the original NAFO Convention was being negotiated right after the 200-mile zone was created, if anyone had dreamed of including such a provision — and no one did, even the foreign fishing countries — they would have been laughed out of the room. I was involved in those negotiations, albeit as a fairly junior member. It was an inconceivable idea, having just established the 200-mile zone, to put ourselves in a situation whereby we could request NAFO to do what the previous organization, ICNAF, the International Convention for the Northwest Atlantic Fisheries, did, that is to manage inside 200 miles. It was a nonstarter then and that is why it is amazing that, suddenly, it was not only a starter but actually in the drafts during the negotiations.

Professor McDorman talked about another point if we were to restart the negotiations. I do not agree, and I have been negotiating these things for a long time. If the Canadian government were to take the stand that this is a bad treaty and that we have to start from scratch with the NAFO Convention as it is written, we would have to determine what to do to amend it so that it becomes a stronger conservation convention for rules outside 200 miles. We do not have to give up this or forget that or whatever.

Instead, we have to negotiate whether we keep it outside 200 miles, and then we will keep it outside 200 miles. Those were the points I wanted to raise.

Senator Cook: I do not pretend to understand so you will have to be patient with my questions. I do know that the people of my province, Newfoundland and Labrador, are very uneasy about this proposal. What preoccupies my mind is that the Government of Newfoundland and Labrador said not to worry because we will never use it. Then, why is it there? If we will never use it, why put it there?

Another concern of mine is that two years ago a group of people met and decided on this provision. Presumably there were delegates from Newfoundland and Labrador involved in the negotiations but I do not know for certain. Now, two years later, the Government of Canada is being asked to ratify a decision that was taken two years ago, and no one seems to have heard about it. As well, we require three-quarters of the contracting parties. If Canada is just getting around to ratifying this now, I would like to know how many other countries have ratified it to date?

Another concern I have is the regulatory quota. Last week we heard that a quota for cod had been given to a country other than Canada for 5,000 tonnes of cod on the Flemish Cap. I do not know which country or whether it is open to Canadians because I

Il ne faudrait pas oublier notre point de départ. Un préambule ne suffit pas ici. Cette nouvelle disposition, prévoyant qu'on fasse une demande, représente pour l'OPANO le seul moyen de pouvoir prendre des décisions qui s'appliquent à l'intérieur de la zone de 200 milles. Je voudrais ajouter deux choses : lorsque la convention initiale de l'OPANO a été négociée après la création de la zone de 200 milles, si quelqu'un avait seulement envisagé d'inclure une telle disposition — et personne ne l'a fait, même pas les autres pays pêcheurs —, on aurait ri de lui. J'ai participé à ces négociations, à un niveau subalterne à l'époque. Comme la zone de 200 milles venait d'être créée, il était inconcevable de nous placer dans une situation où nous pourrions demander à l'OPANO de faire ce que l'organisation précédente, la CIPAN, ou Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest, avait fait, c'est-à-dire prendre des mesures de gestion dans la zone des 200 milles. Ça n'aurait mené à rien. C'est pourquoi il est si surprenant de voir tout à coup que cet élément n'a pas été seulement envisagé, mais figure bel et bien dans les ébauches examinées lors des négociations.

M. McDorman a soulevé un autre point, si nous devons reprendre les négociations. Je ne suis pas d'accord, et je participe à ce genre de négociations depuis longtemps. Si le gouvernement du Canada déclarait que le traité est insatisfaisant et que nous devons tout recommencer à zéro, avec la convention de l'OPANO telle qu'elle est rédigée, nous devrions déterminer comment la modifier pour qu'elle soit un meilleur outil de conservation, relativement aux règles applicables au-delà des 200 milles. Nous n'avons pas à abandonner ceci ou à oublier cela, ou quoi que ce soit.

Nous devons plutôt négocier la nécessité de s'en tenir à l'extérieur de la zone des 200 milles, puis rester hors de cette zone. Je tenais à le souligner.

Le sénateur Cook : Je ne ferai pas semblant de tout comprendre, et je vous demande d'être patient pour répondre à mes questions. Ce que je sais, c'est que les résidents de ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, ne sont pas à l'aise du tout avec cette proposition. Ce qui me préoccupe, c'est que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a dit de ne pas s'inquiéter parce que ce ne sera jamais utilisé. Alors, pourquoi est-ce dans le document? Si nous ne nous en servons jamais, pourquoi l'inclure?

Je me questionne aussi sur le fait que, il y a deux ans, des gens se sont réunis et ont pris une décision concernant cette disposition. C'était sans doute des délégués de Terre-Neuve-et-Labrador qui participaient aux négociations, mais je n'en suis pas sûr. Deux ans plus tard, le gouvernement du Canada est invité à ratifier une décision qui a été prise il y a deux ans, et on dirait que personne n'en a entendu parler. De plus, il faut l'accord des trois quarts des parties contractantes. Le Canada vient de se lancer dans le processus de ratification, et j'aimerais savoir combien d'autres pays ont ratifié la convention jusqu'à maintenant.

Les quotas réglementaires représentent pour moi une autre source de préoccupations. La semaine dernière, nous avons entendu dire qu'un quota qui avait été fixé pour la pêche à la morue pour un autre pays que le Canada prévoyait la pêche de

have not pursued the matter. I do know the Flemish Cap has been opened and, from the time I was a child, it was a lucrative fishing ground outside the zone.

I am also concerned about the boundaries of the NAFO regulatory area. Currently, the map goes halfway out the Davis Strait. Is there anything in these discussions that will allow the NAFO to move those lines in the future? We know that there is a turbot fishery in areas OA and OB. I will leave you to try to sort me out on those concerns.

Mr. McDorman: Senator Cook, thank you for those questions.

On your first question, I can suggest only that, as seen in other agreements, it is becoming part of what is included. Other countries that have equally big concerns about sovereignty do not seem to find it as problematic, or at least they have accepted it. That is not to say it is a good thing or something that we wish were not in place. Is it a deal breaker in terms of what else is in this agreement? If we want it removed, then we have to renegotiate. I respect the fact that Mr. Applebaum has been a negotiator for a much longer time than I, nevertheless, I understand a bit of the negotiation dynamics. I am not sure that it is as clear as beginning over with a clean slate. We have to look at all other agreements, so there is no clear answer to your question on that.

I do not know how much information on this agreement has been made available. I know that Newfoundlanders were involved in the negotiation but not at what level. I read Mr. McCurdy's and Mr. Andrew's testimony before the standing committee of the House of Commons, and I found them to be persuasive. They are both Newfoundlanders and were both involved in the negotiations. They have a less legalistic and perhaps less "English-teacher" way of explaining some of these measures. I do not know what information was available.

As well, I do not know who else has ratified the amendment to the NAFO Convention. I strongly suspect that Canada wants to be the first because, if not, what is the point of anyone else going through the process? That is a nice way to put it. Our processes to ratification are relatively straight forward compared to the Europeans. They do not want to even think about this amendment, I assume without truly knowing.

From what I have read in the newspapers and in one or two other areas, I understand that the quota for cod on the Flemish Cap is consistent with the NAFO trigger, such that when the stock recovered to a certain degree, a quota would be possible. That was part of the arrangements in place. Therefore, there must have been a sufficient recovery of the cod stock to trigger the quota issuance. The quota mentioned is 5,000 tonnes, but I do not know the number. The unmentioned country has received a smaller portion of that because the major portion would go to

5 000 tonnes de morue dans le secteur du Bonnet Flamand. Je ne sais pas de quel pays il s'agit, et si le secteur est ouvert aux Canadiens, parce que je n'ai pas poussé la question plus loin. Ce que je sais, c'est que le Bonnet Flamand est ouvert à la pêche, et c'était une pêche lucrative à l'extérieur de la zone, même quand je remonte à mes souvenirs d'enfance.

Je m'inquiète également des limites de la zone de réglementation de l'OPANO. À l'heure actuelle, la carte va au-delà du détroit de Davis. Est-ce que l'OPANO pourrait déplacer ces limites un jour, d'après les discussions? Nous savons que le turbot est pêché dans les zones OA et OB. Je suis certaine que vous pourrez m'aider à tirer tout ça au clair.

M. McDorman : Merci pour ces questions, monsieur le sénateur.

Pour répondre à la première, je dirais seulement que, comme on l'a vu pour d'autres accords, cet élément est en voie d'intégration. D'autres pays qui ont des préoccupations aussi importantes par rapport à la souveraineté ne semblent pas le trouver problématique, ou du moins l'ont accepté. Ça ne veut pas dire que c'est une bonne chose, ou quelque chose que nous ne souhaitons pas. Est-ce un point qui empêcherait de s'entendre sur les autres aspects de la convention? Si nous voulons le supprimer, il faut reprendre les négociations. M. Applebaum est un négociateur beaucoup plus expérimenté que moi, ce que je respecte, mais je comprends un peu la dynamique des négociations. Je ne suis pas certain qu'on ferait table rase. Nous devons examiner tous les autres accords, et donc il n'y a pas de réponse claire à votre question à ce sujet.

J'ignore quelle quantité d'information a été diffusée sur cette convention. Je sais que les Terre-Neuviens ont pris part aux négociations, mais je ne sais pas à quel niveau. J'ai pris connaissance du témoignage qu'ont fait M. McCurdy et M. Andrew devant le comité permanent de la Chambre des communes, et je les ai trouvés convaincants. Ils viennent tous les deux de Terre-Neuve, et les deux ont participé aux négociations. La façon dont ils expliquent certaines de ces mesures est moins juridique et peut-être moins « professorale ». Mais j'ignore quelle était l'information disponible.

Je ne sais pas non plus quel autre pays a ratifié la modification à la convention de l'OPANO. J'ai bien l'impression que le Canada veut être le premier à le faire, parce que s'il ne le fait pas, pourquoi les autres parties devraient-elles se donner cette peine? C'est une façon de voir les choses. Nos processus de ratification sont relativement simples comparativement à ce qui existe en Europe. Je dirais même, par intuition, que les Européens ne veulent même pas penser à cette modification.

D'après ce que j'ai vu dans la presse et ailleurs, je comprends que le quota fixé pour la morue dans la zone du Bonnet Flamand cadre avec le seuil de l'OPANO, c'est-à-dire que lorsque les stocks se sont reconstitués jusqu'à un certain point, un quota peut être fixé. C'est ce qui était prévu dans les modalités en vigueur. Les stocks de morue doivent donc s'être suffisamment rétablis pour qu'un quota soit fixé. Vous parliez de 5 000 tonnes, mais je ne pourrais pas donner de chiffre. Le pays en question s'est fait attribuer une plus petite part parce que la plus grande revient au

Canada, although we may choose not to fish it. While the total allowable catch is X, the portion to the Europeans is considerably smaller than the portion to Canada.

The NAFO boundaries that you mentioned, senator, are statistical only and are for management purposes. They have no other importance other than for statistical purposes.

Mr. Applebaum: The provision is in place because the EU insisted on it. They have a purpose in that they expect to find advantages from it; otherwise there would be no reason for it.

Who else has ratified? Norway has ratified. I have been told that indirectly, as I have been told most things, but it is my understanding that Norway is the only country that has ratified it so far.

In regard to the Flemish Cap allocations, again my knowledge is indirect, but I believe Canada has an allocation on the Flemish Cap cod that has just been opened up with the TAC. It is not directly related to everything we are talking about here, but my information is that NAFO has put in a TAC for cod that is well above what the NAFO scientific council advised it should be. NAFO now has started again to disregard scientific advice and put in TACs higher than what is required for conservation.

The Chair: Is there not a pattern there? Is that not historically true of the EU that they have exceeded the scientific advice on quotas?

Mr. Applebaum: There is a slight difference here. In the past, the EU has asked for and demanded higher TACS and ignored the quotas that were decided. They have decided to set their own quotas, which were much higher and would bring catches much higher than the recommended TACS, and then overfished those quotas themselves by hundreds of thousands of tonnes. That is the history.

However, in NAFO during the time I was there — I retired in 1996 — I do not know if there was a single example, but certainly it would have been very rare for NAFO to adopt a total allowable catch limit that was higher than the scientific council recommended.

I do not know what has happened since 1996, but this particular one I do know about. There have been two TACs that have been adopted this year, Greenland halibut and Flemish Cap cod, which are well above what was recommended by the scientific council. Those were the ICNAF days before the 200-mile zone, when it was regular for TACs to be adopted higher than recommended by the scientists.

On the final question from Senator Cook, just as Mr. McDorman said, those divisions in the NAFO map, the grid, are for not just statistical purposes but management purposes. They have nothing to do with 200-mile limits. NAFO cannot adjust the outer limit of anyone's 200-mile zone.

Canada, bien que nous puissions décider de ne pas prendre ce quota. Même si le total autorisé des captures est de X, la part des Européens est considérablement plus petite que celle du Canada.

Les limites de pêche de l'OPANO dont vous avez parlé, monsieur le sénateur, servent pour les statistiques, à des fins de gestion. Elles n'ont de l'importance que sur le plan statistique.

M. Applebaum : Cette disposition est incluse parce que l'Union européenne a insisté pour qu'elle le soit. L'UE s'attend à en tirer des avantages; autrement, elle n'existerait pas.

Qui d'autre a signé? La Norvège. Je l'ai appris indirectement, comme bien d'autres choses, mais je crois que la Norvège est le seul pays qui a ratifié le projet de modification jusqu'ici.

En ce qui concerne les allocations dans la zone du Bonnet Flamand, encore ici j'ai eu l'information indirectement, mais je crois que le Canada a reçu une allocation du TAC pour la pêche à la morue dans la zone du Bonnet Flamand qui vient d'ouvrir. Ce n'est pas directement lié à ce dont nous parlons ici, mais il semble que l'OPANO a fixé un TAC pour la morue qui se situe bien au-delà de ce qui a été recommandé par le conseil scientifique de l'OPANO. Encore une fois, l'OPANO n'a pas tenu compte de l'avis des scientifiques, et a fixé des TAC trop élevés pour les objectifs de conservation.

Le président : Est-ce qu'on détecte une tendance ici? Ce n'est pas la première fois que l'Union européenne dépasse les quotas recommandés par les scientifiques, n'est-ce pas?

M. Appelbaum : Il y a une petite différence ici. Dans le passé, l'UE a demandé et a exigé des TAC plus importants, mais elle a ignoré les quotas qui avaient été fixés. Elle a décidé d'établir ses propres quotas, qui étaient beaucoup plus élevés et qui ont fait en sorte que les captures étaient de loin supérieures aux TAC recommandés. Puis, elle a dépassé elle-même ces quotas en donnant lieu à la surpêche de centaines de milliers de tonnes. Voilà ce qui s'est passé.

Cependant, au cours des années où j'ai fait partie de l'OPANO — j'ai pris ma retraite en 1996 —, je ne sais pas si c'est arrivé ne serait-ce qu'une seule fois, mais il aurait certainement été très rare pour l'OPANO d'adopter une limite de TAC plus élevée que celle recommandée par le conseil scientifique.

Je ne sais pas ce qui se passe depuis 1996, mais je suis au courant de cette situation en particulier. Deux TAC ont été adoptés cette année, un pour le flétan du Groenland et l'autre pour la morue du Bonnet flamant, qui sont bien au-dessus des limites recommandées par le conseil scientifique. C'était à l'époque du CIPANO, avant l'existence de la zone de 200 milles, alors qu'il était habituel d'adopter des TAC plus élevés que ceux recommandés par les scientifiques.

Pour ce qui est de la dernière question posée par le sénateur Cook, comme l'a dit M. McDorman, ces divisions sur la carte de l'OPANO, le quadrillage, ne servent pas qu'à des fins statistiques, mais également à des fins de gestion. Elles n'ont rien à voir avec la zone de 200 milles. L'OPANO ne peut pas modifier la limite extérieure de la zone de 200 milles de quiconque.

To change them would require an amendment to the convention. As I understand it, the scientists would conclude that to manage this area properly, this line should be a little further this way or that way, and that would be a better delineation of where the stocks are. Then that would go through the amendment process and you would amend the grid.

It has not been amended for, I think, the entire life of NAFO. Therefore, I do not see that happening; but if it did, it would have nothing to do with 200-mile limits. They stay the same.

Senator Cook: Would NAFO have the regulatory powers to move that line?

Mr. Applebaum: No, not without a change to the annex. These are lines that have nothing to do with the 200-mile limit. They are the NAFO management lines. They would not be able to do it without a change to the convention, which would change the annex and then you would have different lines. That is how I understand it. I would have to check; but in any event, it would require a major vote, a major change in the system to change those lines.

Senator Cook: You have to understand my preoccupation with this. One day there was a cod moratorium and 30,000 people in my province, our young working people, had to leave. We will find them in Tumbler Ridge in Alberta and wherever.

You know how crucial this change is for people who live by the sea and have always gotten a living from the sea. It makes us feel vulnerable once again. What is the worth of the 200-mile limit that we fought so hard for if we are going to be nice and all fish in the same pot again?

I do not understand why we have it there and say "Don't worry, we will not use it." That is what the present government is saying but what about successive governments? If it is there, you are able to use it. That is my preoccupation.

Senator Manning: I echo the words of Senator Cook. I do not believe for a second that I have as much knowledge as both of you gentlemen have with this particular piece of information, but I have some questions.

Just to reiterate what Senator Cook touched on, I live in the small fishing community of St. Brides in Placentia Bay, Newfoundland and Labrador. I live about a mile or a kilometre and a half from the fish plant that back in the 1980s employed about 250 people in our community of 600. Following the cod moratorium in 1992, the fish plant closed. It is a shell in our community now and the population has dwindled to half of what we had.

Back when the 200-mile limit was introduced, there was great hurray in our neck of the woods for the simple reason it was going to save our fishery and be there for generations to come. I have a

Pour changer les divisions, il faudrait modifier la convention. D'après ce que je comprends, les scientifiques en viendraient à la conclusion que pour gérer cette zone adéquatement, la ligne devrait être un peu plus loin de ce côté-ci ou de l'autre, et on aurait ainsi une meilleure délimitation de l'endroit où se trouvent les stocks. Ensuite il faudrait suivre le processus de modification pour que le quadrillage soit modifié.

Je crois qu'il n'a jamais été modifié depuis que l'OPANO existe. En conséquence, je ne crois pas que ça arrivera, mais si le quadrillage était modifié, cela n'aurait rien à voir avec la zone de 200 milles. La zone resterait la même.

Le sénateur Cook : L'OPANO aurait-elle les pouvoirs de réglementation nécessaires pour déplacer cette ligne?

M. Applebaum : Non. Il faudrait d'abord modifier l'annexe. Ces lignes n'ont rien à voir avec la zone de 200 milles. Ce sont les lignes de gestion de l'OPANO. Il serait impossible de les déplacer sans apporter un changement à la convention, ce qui modifierait l'annexe et, ensuite, on aurait des lignes différentes. C'est comme ça que je le comprends. Il faudrait que je vérifie, mais quoi qu'il en soit, il faudrait procéder à un vote crucial et changer le système de manière importante pour modifier ces lignes.

Le sénateur Cook : Vous devez comprendre ce qui me préoccupe à ce sujet. Un jour, on a imposé un moratoire sur la morue et 30 000 personnes dans ma province, nos jeunes travailleurs, ont dû partir. Ils sont à Tumbler Ridge, en Alberta, et ailleurs.

Vous savez à quel point ce changement est fondamental pour les gens qui habitent près de la mer et qui ont toujours gagné leur vie grâce à la mer. La situation nous fait sentir vulnérables une fois de plus. Que vaut la zone de 200 milles pour laquelle nous nous sommes si ardemment battus, si nous sommes pour être gentils et mettre tous les poissons dans la même catégorie encore une fois?

Je ne comprends pas pourquoi la zone existe et que nous disons : « Ne vous en faites pas, nous ne l'utiliserons pas. » C'est ce qu'affirme le gouvernement en place actuellement, mais que diront les gouvernements futurs? Si elle existe, on est en mesure de l'utiliser. C'est ce qui me préoccupe.

Le sénateur Manning : J'abonde dans le sens du sénateur Cook. Je ne crois pas du tout que j'ai autant de connaissances que vous deux, messieurs, au sujet de cette information en particulier, mais j'ai quelques questions.

Pour reprendre les propos du sénateur Cook, j'habite dans le petit village de pêcheurs de St. Brides à Placentia Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador. J'habite à environ un mille ou un kilomètre et demi de l'usine de traitement du poisson qui, dans les années 1980, employait environ 250 des 600 habitants de notre collectivité. À la suite du moratoire sur la morue décrété en 1992, l'usine a fermé ses portes. C'est maintenant une coquille vide dans notre communauté, et la population a diminué de moitié par rapport à ce qu'elle était.

À l'époque où la zone de 200 milles a été délimitée, nous étions très heureux dans notre coin de pays pour la simple raison que cette initiative allait sauver notre pêche pour les générations à

problem understanding why, after so many years of the 200-mile limit, we seem to be in rougher shape today in regard to our fishery than we were prior to 1992.

I know that Mr. Applebaum was involved in negotiations. My first question is what are we gaining as a country from the new NAFO Convention that they are asking us to ratify that we did not have in the last NAFO Convention?

The purpose of any negotiation on all sides is to gain something. I listened to Professor McDorman say that you cannot take an inch unless you are willing to give an inch; that is what negotiations are — we give and take. Can someone enlighten me on what we have gained with this new convention that is on the table that we did not have prior to it?

Mr. McDorman: I am a little uncomfortable being put in the position of defending something that is the Government of Canada's position to defend.

Senator Manning: What do you see as the gain?

Mr. McDorman: That is a better way to put it, thank you. As I understand it, the two major things we have gained were things that were largely requested and promoted by this committee and by the May-Russell-Rowe report from 2005.

The first of those two things is binding dispute settlement. Mr. Applebaum and I will largely agree that may not be particularly important in the grand scheme of things, but Canada wanted binding dispute settlement and we have it now. It is a tortuous system to go through and there are lots of lawyers involved but we did get that. That is one thing.

The other thing that was achieved in the negotiation, at least arguably to the best of what could be gotten, was addressing concerns about the objection procedure. As you know, the NAFO objection procedure was wide open, which basically allows any country for any reason to opt out of a decision of the NAFO. As an aside, it is curious that was actually a Canadian-requested provision.

What has occurred is a constriction on the objection procedure. One can debate whether it is constricted enough — clearly the objection procedure continues to exist in the agreement in the amendment. However, I would argue there is a significant constriction. Whether that is positive enough I do not know, but there is restriction on how countries can use that objection procedure.

Those are the two big provisions, although there are probably some other things that are non-institutional. I am just looking at institutional matters. Whether those were enough to balance off

venir. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi, après tant d'années suivant la délimitation de la zone de 200 milles, la situation de la pêche semble plus mal en point aujourd'hui qu'avant 1992.

Je sais que M. Applebaum a pris part aux négociations. Ma première question est la suivante : qu'est-ce que notre pays obtient de la nouvelle convention de l'OPANO qu'on nous demande de ratifier et que nous n'avions pas lors de la dernière convention de l'OPANO?

Toutes les parties à une négociation ont pour but d'obtenir quelque chose. J'ai écouté M. McDorman dire qu'on ne peut pas prendre un pouce à moins d'être prêt à donner un pouce; voilà en quoi consistent les négociations — nous donnons et nous prenons. Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur ce que nous avons obtenu de cette nouvelle convention qui est sur la table et que nous n'avions pas avant?

M. McDorman : Je ne suis pas très à l'aise qu'on me demande de défendre quelque chose qu'il revient au gouvernement du Canada de défendre.

Le sénateur Manning : Qu'obtenons-nous à votre avis?

M. McDorman : C'est une meilleure façon de formuler la question, merci. D'après ce que je comprends, les deux éléments principaux que nous avons obtenus sont des éléments qui étaient généralement demandés et dont le présent comité et le rapport May-Russell-Rowe de 2005 ont préconisé.

Le premier de ces deux éléments est la procédure exécutoire de règlement des différends. M. Applebaum et moi sommes généralement d'avis que cela n'est peut-être pas particulièrement important, comparé à tout le reste, mais le Canada souhaitait obtenir une procédure exécutoire de règlement des différends, et nous l'avons maintenant. Il a fallu faire beaucoup de détours et plusieurs avocats sont intervenus, mais nous l'avons obtenue. Voilà un élément.

L'autre chose que la négociation a permis de faire — à la rigueur c'est la meilleure chose qui pouvait être obtenue —, a été de soulever des préoccupations concernant la procédure d'opposition. Comme vous le savez, la procédure d'opposition de l'OPANO était grande ouverte, ce qui permettait essentiellement à un pays de se retirer d'une décision prise par l'OPANO, peu importe la raison. En passant, il est curieux que cette disposition ait été demandée par le Canada.

Ce qui s'est produit, c'est qu'on a restreint la procédure d'opposition. On peut se demander si la procédure a été suffisamment restreinte — il est clair que la procédure d'opposition continue d'exister dans la modification de l'entente. Cependant, je soutiens que la restriction est considérable. Je ne sais pas si cela est suffisamment positif, mais il existe une restriction sur la façon dont les pays peuvent recourir à la procédure d'opposition.

Voilà les deux dispositions importantes, même s'il y a probablement d'autres éléments de nature non institutionnelle. Je me penche seulement sur les questions institutionnelles. Je ne

the negatives, I do not know; but those are the provisions that would be put forward principally.

The other thing I have read in some of the press releases, and I have not worked this through myself, is the protection of the allocation arrangements that are there so that Canada gets a very large allocation of whatever the TAC is. I am not sure whether that was on the negotiating table or whether that was even in discussion. I do not know that, but that is what some of the public information suggests. When there is an allocation for cod on the Flemish Cap, a large percentage of that will go to Canada and only a small percentage will go to the Europeans in this particular fishery. That varies from fishery to fishery, and Mr. Applebaum knows much more about that than I.

The question is, do you expect to do better next time around? All the RFMOs now have a dispute settlement provision that is binding. It varies in terms of how tortuous it is to get to, but whether the objection procedure would be better or worse, I cannot speculate. I have thoughts, but cannot speculate.

Those are the two big things. Is that worth the negatives? Did we get enough? At the end of the day, holding my breath and turning blue and a few other things, I have to think that maybe the answer is yes and maybe this is what we have to go with. We go with it and see how it works and then we go back, because the alternative does not appeal to me. I certainly would not want to go back to the people in Newfoundland and say, "I am sorry, but we have made the effort." This effort may have been bad, and maybe it was really the Foreign Affairs Department selling out the fisheries all the time, as I overheard earlier. That aside, I am not sure I really want to go back to the people in Newfoundland and say that we have to start again and meanwhile, the old rules will continue to apply. It does not appeal to me as an option. Maybe it appeals to someone else.

Senator Manning: At the present time, and maybe Mr. Applebaum can enlighten us on this, we have jurisdiction inside the 200-mile limit. With this new convention now and this provision, do we still control, in your view, inside the 200-mile limit? In the past, foreign vessels have fished inside the 200-mile limit under agreements with Canada. There are different species and trade-offs and so on and so forth. That has been done in the past, but Canada had to agree in order for any foreign vessel to come inside the 200-mile limit. Under this new convention, would that not be the same? Does Canada not still have to agree before anyone comes inside our 200-mile limit? Do we still have sovereignty inside the 200-mile limit?

sais pas si elles ont suffi à contrebalancer les éléments négatifs, mais ce sont principalement les dispositions qui seraient mises de l'avant.

L'autre chose que j'ai lue dans certains communiqués de presse, et je n'ai pas encore tout examiné, c'est la protection des ententes qui existent en matière d'allocation, et qui permet au Canada d'obtenir une allocation très importante des TAC. Je ne suis pas certain si cela faisait partie des négociations ou même si on en a discuté. Je ne le sais pas, mais c'est ce que laisse entendre une partie de l'information publique. Lorsqu'il y a une allocation de morue sur le Bonnet flamand, un grand pourcentage ira au Canada et un petit pourcentage seulement ira aux Européens pour cette pêche en particulier. Le pourcentage varie d'une pêche à l'autre, et M. Applebaum en connaît beaucoup plus que moi sur le sujet.

La question est la suivante : comptez-vous faire mieux la prochaine fois? Toutes les ORGP doivent maintenant se plier à une disposition sur le règlement des différends. Elle varie sur le plan des détours qu'il faut faire pour y parvenir, mais je ne peux pas émettre d'hypothèses à savoir si la procédure d'opposition serait meilleure ou pire. J'ai une idée là-dessus, mais je ne peux pas me prononcer.

Voilà donc les deux grands points. Le jeu en vaut-il la chandelle? En avons-nous obtenu assez? Au bout du compte, même si je retiens mon souffle, je pense tout de même que la réponse à ces questions est peut-être « oui » et que nous devons nous en accommoder. Nous pourrions aller de l'avant avec ce projet, voir si ça fonctionne, puis retourner à la table de travail. La solution de rechange ne m'intéresse pas du tout. Je ne veux certainement pas avoir à dire aux gens de Terre-Neuve : « Je suis désolé, mais nous avons essayé. » Il s'agit peut-être d'un malencontreux effort ou peut-être est-ce vrai, comme quelqu'un l'a laissé entendre tout à l'heure, que le ministère des Affaires étrangères trahit de fois en fois l'industrie des pêches. Il n'en demeure pas moins que je n'ai pas envie de retourner à Terre-Neuve pour annoncer aux gens que tout est à recommencer et qu'entre-temps, les anciennes règles continuent de s'appliquer. Cette option ne m'est pas du tout attrayante. Peut-être qu'elle intéressera quelqu'un d'autre.

Le sénateur Manning : En ce moment — et peut-être que M. Applebaum saura nous éclairer à ce sujet —, notre compétence s'étend jusqu'à la limite des 200 milles. Lorsque cette nouvelle convention et que cette nouvelle clause seront en vigueur, contrôlerons-nous encore toute cette zone? Dans le passé, des navires étrangers sont venus pêcher à l'intérieur de la limite, en vertu d'accords conclus avec le Canada. On y trouve différentes espèces, il y a possibilité d'échange et ainsi de suite. Le Canada s'est livré à de telles pratiques par le passé, mais il était tenu de donner son accord avant qu'un navire étranger puisse entrer dans la zone des 200 milles. Est-ce que cette situation serait appelée à changer si la nouvelle convention était ratifiée? Le Canada ne doit-il pas toujours donner son accord avant que quiconque puisse franchir la limite des 200 milles? Conservons-nous notre souveraineté à l'intérieur de cette zone?

Mr. McDorman: Yes. Mr. Applebaum and I can agree the answer to that is yes.

Mr. Applebaum: Yes, the answer is that we continue to have sovereignty inside the 200-mile limit. Yes, we continue to have the say on whether any other foreign fishing vessel is allowed to fish inside our zone. That has not changed. The question is what has changed with this new amendment, and what has changed under the new amendment is an opening to the possibility that international management will apply in the future inside 200 miles. That is the change.

Senator Manning: Is that not there to a point today? Can any country in the world come and negotiate with Canada today about fishing inside the 200-mile limit? Could the European Union, which has 27 countries, come over and negotiate with Canada about fishing inside the 200-mile limit under the convention that is in place today?

Mr. McDorman: Yes, they can.

Senator Manning: And they would be able to do after this convention, if it is ratified?

Mr. McDorman: Yes, but there is force in what Mr. Applebaum said in that it does change the balance a little bit because there is a treaty right you could actually rest on for purposes of the management measure. I agree with Mr. Applebaum's proposition that there is a slight change, but Canada still retains sovereignty. We do have to agree, and that will not change. Even if we get rid of this agreement, countries could still ask. We do not usually accept, we being Canada.

Senator Manning: But they still have to ask. They cannot just come into the 200-mile limit.

Mr. McDorman: That is correct. That does not change.

Senator Manning: Am I missing something here? I go back to Senator Cook's comments about the people in Newfoundland and Labrador, and I have heard a fair bit myself from people who are concerned about this provision. On the other side, we have the president of the fisherman's union in Newfoundland and Labrador, Earle McCurdy, agreeing with this. He represents all the fishermen and all the plant workers in Newfoundland and Labrador, and he believes this is not perfect but that it is an improvement over what we already have. I understand fully the comments from Mr. Applebaum and others, and I have read them all, so it is difficult when the president of the union comes before us on another issue, and we all agree it is wonderful. Then we have discussions on this issue and, with all due respect to the opposition, they now say that the government is not stepping up to the plate here. The person who represents every fisher and every plant worker in Newfoundland and Labrador says that this

M. McDorman : Oui. M. Applebaum et moi pouvons nous entendre sur ce point : la réponse est oui.

M. Applebaum : Oui, nous conservons notre souveraineté à l'intérieur de cette zone. Oui, nous continuons de devoir donner l'autorisation aux navires étrangers qui souhaitent venir pêcher dans cette zone. Ces choses n'ont pas changé. Ce qui change avec cette nouvelle clause, c'est qu'elle rend possible une gestion internationale à l'intérieur de ces 200 milles. Voilà ce qui a changé.

Le sénateur Manning : Cela n'est-il pas déjà le cas dans une certaine mesure aujourd'hui? N'importe quel pays du monde ne peut-il pas venir négocier un accord avec le Canada pour pouvoir pêcher à l'intérieur de la zone? L'Union européenne, qui compte 27 pays, ne peut-elle pas approcher le Canada et négocier avec lui un accord grâce auquel les pays membres pourront pêcher à l'intérieur de la zone en question, en vertu de la convention actuellement en vigueur?

M. McDorman : Oui, c'est possible.

Le sénateur Manning : Et pourront-ils continuer de le faire si la nouvelle convention est ratifiée?

M. McDorman : Oui, mais M. Applebaum dit vrai lorsqu'il affirme que l'équilibre s'en trouve quelque peu modifié, parce qu'il est possible d'invoquer un droit issu de traité pour légitimer les mesures de gestion. Je suis d'accord avec M. Applebaum lorsqu'il dit que les choses ont un peu changé, mais que le Canada conserve néanmoins sa souveraineté. Nous sommes tenus de donner notre aval et cette règle continuera de s'appliquer. Même si cette convention ne voyait pas le jour, les pays pourraient encore le demander. Nous n'avons pas l'habitude d'accepter, et par « nous », j'entends le Canada.

Le sénateur Manning : Mais il n'en demeure pas moins que ces pays sont tenus de demander la permission. Ils ne peuvent pas simplement décider de franchir la limite des 200 milles.

M. McDorman : C'est exact. Rien ne change à ce chapitre.

Le sénateur Manning : Quelque chose m'échappe. D'une part, j'entends le sénateur Cook parler de la situation des gens de Terre-Neuve-et-Labrador, et j'ai moi-même entendu beaucoup de choses de la part de personnes préoccupées par cette clause. D'autre part, le président du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador, Earle McCurdy, n'y voit pas vraiment de problème. Il représente tous les pêcheurs et tous les travailleurs d'usine de Terre-Neuve-et-Labrador et, bien qu'il estime que la convention comporte certaines lacunes, il est d'avis qu'elle est meilleure que celle en vigueur actuellement. Je comprends tout à fait les observations de M. Applebaum et de chacun et je les ai toutes lues, mais les choses se compliquent lorsque le président du syndicat est convoqué en séance de comité pour autre chose et que tous s'accordent à dire que les choses vont comme sur des roulettes. Ensuite, nous abordons le sujet à l'étude aujourd'hui et, malgré tout le respect que je dois à l'opposition, ce sont eux

is at least a step forward. As a senator, I would have a hard time arguing with a person who has the experience that he would have on this.

Mr. Applebaum: Senator, I think I can clarify this issue. The issue that we are talking about is not who gets to fish inside the 200-mile zone. Canada decides who gets to fish inside 200 miles under the current rules and, with this slight caveat about how things can work under the new rules, probably under the new rules too. The issue is who manages inside 200 miles. Is it Canada that sets all the rules for fishing inside 200 miles by Canadians or whoever? Right now, as far as I know, it is only Canadians, and probably that will continue in the future, but who knows. It is not the issue of who fishes inside but who manages inside.

Under the current NAFO convention, Canada is the only management authority inside 200 miles. NAFO rules do not apply and cannot apply inside 200 miles. Under these proposed amendments, it is open, if Canada requests it, for a NAFO management rule to apply inside 200 miles.

For example, right now, outside 200 miles, there is a reciprocal inspection system so that Canada and other countries can inspect each other's boats. Inside the Canadian zone, there is no foreign inspection of Canadian vessels and it is strictly Canadian inspectors who board Canadian vessels. Under the new provision, with a request, you could end up with a system where foreigners come inside the 200-mile zone to inspect Canadian vessels. As part of an overall package you could have a conservation package for TACs, quotas and everything, whereby the international organization's system of reciprocal enforcement apply inside 200 miles. Canada would have to request it. The question is how such a proposal could be manoeuvred, but it could be manoeuvred. That is the point we are talking about: management inside 200 miles. Who does it, the international authority or Canada or both together?

Senator Manning: I can understand what you are saying, but every time you say that, you follow with "if Canada requests it." Canada would have to request a foreign nation to come in and monitor our fishing vessels. Canada would have to request a foreign nation to come in and participate in the fishery inside the 200-mile limit.

maintenant qui disent que le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut dans ce dossier. La personne qui a le mandat de représenter chaque pêcheur et chaque travailleur d'usine de Terre-Neuve-et-Labrador dit que c'est à tout le moins un pas dans la bonne direction. Comme sénateur, j'aurais du mal à me défendre contre une personne qui possède autant d'expérience dans le domaine.

M. Applebaum : Sénateur, je pense pouvoir apporter les précisions que vous voulez. Nous ne parlons pas ici des pays qui peuvent ou ne peuvent pas pêcher dans la zone des 200 milles. En vertu de règles en vigueur, le Canada décide de qui il autorise à pêcher dans cette zone et, en dépit de cette légère opposition aux méthodes de fonctionnement prévues dans la nouvelle convention, il continuera vraisemblablement de le faire lorsque les nouvelles règles seront en vigueur. La question est de savoir qui assurera la gestion des pêches à l'intérieur de cette zone. Est-ce le Canada qui établira toutes les règles applicables aux pêches dans cette zone, auxquelles les Canadiens et tous les autres devront se conformer? À l'heure actuelle, pour autant que je sache, c'est le Canada qui décide seul de ces règles et il continuera probablement de le faire dans le futur, mais qui sait? La question n'est pas de déterminer qui pêche à l'intérieur de la zone mais bien qui en assure la gestion.

En vertu de la convention actuelle de l'OPANO, le Canada est la seule autorité de gestion à l'intérieur de la limite des 200 milles. Les règles de l'OPANO ne s'appliquent pas ni ne peuvent s'appliquer à l'intérieur de cette zone. Toutefois, les modifications proposées rendent possible l'application d'une règle de gestion de l'OPANO à l'intérieur de la zone des 200 milles, si le Canada en fait la demande.

Par exemple, au moment où on se parle, il s'applique au-delà des 200 milles un système d'inspection réciproque en vertu duquel le Canada et les autres pays peuvent s'inspecter entre eux. À l'intérieur de la zone canadienne, les pays étrangers ne peuvent pas inspecter les navires canadiens et ce sont strictement des inspecteurs canadiens qui montent à bord de nos navires. En vertu de la nouvelle clause, sous réserve d'une demande en ce sens, il serait possible d'établir un système en vertu duquel les étrangers pourraient venir dans la zone de 200 milles pour inspecter les navires canadiens. Dans le cadre d'une convention globale, vous pourriez voir des mesures de conservation qui s'appliqueraient au TAC, aux contingents et tout, en vertu desquelles le système réciproque de l'autorité internationale s'appliquerait à l'intérieur de la zone des 200 milles. Toutefois, le Canada aurait à soumettre une demande en ce sens. Ensuite, il faudrait déterminer comment mettre ces choses en pratique, mais cela pourrait se faire. C'est cette question qui nous préoccupe, en l'occurrence la gestion des pêches à l'intérieur de la zone des 200 milles. Qui a cette responsabilité : l'autorité internationale, le Canada ou les deux?

Le sénateur Manning : Je comprends ce que vous dites, mais chaque fois, vos propos se terminent par « si le Canada en fait la demande ». Le Canada aurait à demander qu'un navire étranger vienne surveiller nos navires de pêche. Le Canada aurait à demander qu'un autre pays vienne participer aux activités de pêche à l'intérieur de la zone des 200 milles.

Getting back to Professor McDorman, as I understand it, this clause was put in there in order to bring to the table some of the major concerns that Canada has had in the past in regard to the binding dispute settlement and the objection procedure. However, it still comes back to the fact that no one can come inside our 200-mile limit unless we request it or allow it, which I would find strange for any government to do.

Mr. McDorman: That is right.

Senator Manning: I am at a loss. Maybe I am missing something. Our history shows we have negotiated with foreign countries for our fish inside the 200-mile limit in order to build factories in other parts of Canada. In order to have a car plant in some part of Ontario, we forgo some fish inside the 200-mile limit. It has been going on for years to our detriment, I would say, in Newfoundland and Labrador. Some may argue that point.

The fact is that no one can come inside our 200 mile limit unless we request or allow it. That has not changed with this negotiation, in my view.

Mr. McDorman: That is right.

Mr. Applebaum: I am sorry to take so much time away from the lead speaker here, but I will respond to the question.

Professor McDorman spoke earlier of leverage. If you put this question in its simple form, as you did, senator, why would Canada request foreigners to come in and inspect Canadian vessels? Of course, you would not request that to happen. I mean, you could request it for individual foreign vessels without any kind of change to the rules, but we would not.

Let me give you a scenario, one of a number of possible scenarios, of something that could happen easily under this proposed new amendment about the Canadian request. It is a hypothetical example: Greenland halibut scientists recommend some year in the future that the TAC come down from, let us say 20,000, to 10,000 tonnes. The Canadian delegation goes to the NAFO meeting and says, "We are insisting that this come down to 10,000 tonnes." The EU people on the side, or however they do it, might say, "You know, we can do that. We can agree with you and let this TAC come down to 10,000 tonnes, but we will do it only as part of a package where you make the request for the NAFO joint international enforcement scheme to apply to Greenland halibut inside 200 miles because we do not trust you guys. How do we know that your inspectors are doing the right job? We want our own vessels to come in and double check you guys and check inside 200. So if you want the TAC to come down,

Pour en revenir à vous, monsieur McDorman, si je comprends bien, cette clause a été prévue afin de faire connaître à la table certaines grandes préoccupations du Canada à l'égard du règlement exécutoire des différends et de la procédure de contestation. Toutefois, il n'en demeure pas moins que personne ne peut franchir la limite des 200 milles à moins que le Canada ne le demande ou ne l'autorise, ce qui me paraîtrait un geste incongru de la part d'un gouvernement, peu importe lequel.

M. McDorman : C'est exact.

Le sénateur Manning : Je suis confus. Quelque chose m'échappe sans doute. Au cours de son histoire, le Canada a négocié des ententes pour permettre à d'autres pays de pêcher dans la zone des 200 milles, afin de pouvoir, en contrepartie, construire des usines ailleurs au Canada. Par exemple, en vue d'établir une usine de construction automobile quelque part en Ontario, nous renonçons à une partie du poisson dans la zone des 200 milles. Cela se fait depuis longtemps et, dirais-je, au détriment des gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Certains pourraient ne pas être d'accord avec moi sur ce point.

Il n'en demeure pas moins que personne ne peut venir dans notre zone de 200 milles à moins que le Canada ne le demande ou ne l'autorise. Rien n'a changé à ce chapitre au cours de la présente négociation, si vous voulez mon avis.

M. McDorman : C'est exact.

M. Applebaum : Je tiens à m'excuser auprès du principal intervenant de lui couper autant son temps de parole, mais je répondrai à la question.

M. McDorman a parlé tout à l'heure du pouvoir de négociation. Vous avez réduit la question à sa plus simple forme, monsieur le sénateur, lorsque vous avez cherché à savoir pourquoi le Canada demanderait à des étrangers de venir inspecter les bateaux canadiens. Bien entendu, aucun pays ne ferait une telle demande. Selon moi, il serait possible de le faire pour des navires étrangers particuliers sans avoir à modifier les règles, mais nous ne le ferions pas.

Permettez-moi de vous présenter un scénario, un scénario parmi tant d'autres, de ce qui pourrait très bien se produire au titre de cette nouvelle modification qu'il est proposé d'apporter concernant la demande du Canada. C'est un exemple hypothétique : les spécialistes du flétan noir recommandent que dans les années à venir le total autorisé des captures soit réduit, disons de 20 000 à 10 000 tonnes. La délégation canadienne se rend à la réunion de l'OPANO et dit : « Nous insistons pour que le total autorisé des captures soit réduit à 10 000 tonnes. » Les représentants de l'Union européenne, de façon parallèle, ou quelque que soit la façon dont ils s'y prennent, pourraient dire : « Vous savez, nous pouvons le faire. Nous pouvons accepter votre proposition et accepter que le total autorisé des captures soit réduit à 10 000 tonnes. Mais nous allons le faire uniquement dans le cadre d'un ensemble de mesures prévoyant que vous demandiez que le projet de contrôle international conjoint de l'OPANO s'applique au flétan noir à

you have to make this request. If you do not want to make this request, that is fine too, but we will keep the TAC up at 20,000 tonnes.

Now, which country is getting in the way of conservation here? They would be able to say: "Is it we who are happy as part of a package to bring the TAC down, or is it Canada that stands in the way of bringing the TAC down and, therefore, it will stay up?"

That is the kind of leverage — a totally hypothetical example, but there are others as well — that is open to the European Union with this request clause.

Senator Manning: I understand.

I will give an example that is not hypothetical. A few years ago we brought the Spanish trawler *Estai* into St. John's. Maybe you were in the department at that time and maybe involved in that a bit. We were going to do everything under the sun, and a few weeks after, the *Estai* sails out of St. John's Harbour, we fly home the crew members and we pay for the product that was on the boat. Then we agreed that from then on if the boats are caught outside overfishing, they will go back to their home ports and their own people will inspect them.

My only concern is inside the 200-mile limit. I understand what you are saying about outside the 200-mile limit. Our jurisdiction rests inside the 200-mile limit. Again, any government can turn around tomorrow. You do not need this provision to negotiate inside the 200-mile limit. You can sit down today and negotiate a deal that includes fish product inside the 200-mile limit with a foreign nation. Am I correct on that? That does not change.

Yes, we may be better off if this provision was not there, but I am hearing Professor McDorman this morning. My concern is the same as the concerns we have had as a committee here, as the department and the government, as well as previous governments in regard to the dispute settlement provisions and others. Would we have those provisions as part of this ratification or new convention if we did not have this provision in there? I know that is a loaded question that no one can answer.

Mr. McDorman: That I cannot answer because it was not part of the negotiation, and I do not know how closely tied that provision was to the other provisions. All I was doing is looking at the balances. This is something that Canada clearly has a problem with, but there are other things that, at least, the Government of Canada has trumpeted as being positive

l'intérieur de la zone de 200 milles parce que nous ne vous faisons pas confiance. Comment pouvons-nous savoir que vos inspecteurs font ce qu'ils ont à faire? Nous voulons que nos propres navires viennent vérifier ce que vous faites et contrôler la situation à l'intérieur de la zone de 200 milles. Donc, si vous voulez que le total autorisé des captures soit réduit, vous devez présenter cette demande. Si vous ne voulez pas présenter cette demande, nous n'avons rien contre, mais nous allons maintenir le total autorisé des captures à 20 000 tonnes.

Alors, quel pays nuit à la conservation dans ce cas-ci? Les représentants de l'Union européenne pourraient dire : « Est-ce nous qui sommes heureux de l'ensemble de mesures prises pour réduire le total autorisé des captures, ou est-ce le Canada qui empêche que le total autorisé des captures soit réduit et, par conséquent, il va rester au même niveau? »

C'est le genre de moyens de pression — un exemple tout à fait hypothétique, mais il y en a d'autres — que l'Union européenne pourrait utiliser relativement à cette demande.

Le sénateur Manning : Je comprends.

Je vais donner un exemple qui n'est pas hypothétique. Il y a quelques années, nous avons amené le chalutier espagnol *Estai* à St. John's. Vous étiez peut-être au ministère à l'époque, et vous avez peut-être pris part au dossier. Nous allions faire tout ce qu'il est possible d'imaginer et, quelques semaines plus tard, l'*Estai* a quitté le port de St. John's, nous avons renvoyé les membres de l'équipage chez eux par avion et nous avons payé pour les produits qui se trouvaient sur le bateau. Nous avons alors convenu que, dorénavant, si des bateaux sont pris à l'extérieur à faire une pêche excessive, ils vont retourner à leur port d'attache pour être inspectés par leurs propres inspecteurs.

Ma seule préoccupation concerne l'intérieur de la zone de 200 milles. Je comprends ce que vous dites lorsque vous parlez de l'extérieur de la zone de 200 milles. Nos pouvoirs se limitent à l'intérieur de la zone de 200 milles. Je le répète, n'importe quel gouvernement peut faire marche arrière demain. Vous n'avez pas besoin de cette disposition pour négocier à l'intérieur de la zone de 200 milles. Vous pouvez négocier aujourd'hui avec un pays étranger un accord sur la pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles. Ai-je raison? Cela ne change pas.

Oui, ce serait peut-être mieux si cette disposition n'existait pas, mais j'écoute le professeur McDorman ce matin. Mon inquiétude est la même que celle du comité, que celle du ministère et du gouvernement, de même que celle des anciens gouvernements pour ce qui est notamment des dispositions relatives au règlement des différends. Y aurait-il des dispositions de ce genre dans la nouvelle convention si cette disposition n'y était pas? Je sais que c'est une question insidieuse à laquelle personne ne peut répondre.

M. McDorman : Je ne peux pas répondre parce qu'il n'en a pas été question dans le cadre des négociations, et je ne sais pas à quel point cette disposition est liée aux autres dispositions. Mon travail était d'examiner l'équilibre. C'est un aspect qui pose manifestement un problème pour le Canada mais, au moins, il y a d'autres aspects que le gouvernement du Canada a qualifiés

developments, and I think some are. Whether they are exactly tied in the way you have articulated I do not know; sorry.

Senator Patterson: I am new to this committee and happy to be part of it. I am puzzled about the different viewpoints that have been expressed by other senators. Has the committee heard from the government about why it is putting this position forward and, as was just asked, what is the background? Why did we agree to put in this provision?

There was reference to hearings in the House of Commons committee. Are those concluded, and did that committee take a position on this question?

The Chair: Regarding the second part of your question, my understanding is that the House of Commons Fisheries Committee is studying it currently. They have not finished their examination of the question.

With regard to your first question, we heard from Mr. Bevin who was the assistant deputy minister at that time. He was the lead Canadian in the negotiations on the convention, and so I hope that answers the question.

Senator Hubley: It is a morning of questions to clarify matters. I would like to go back to Mr. Applebaum's scenario that he gave on behalf of the halibut, just as an example. Canada was requesting, I think, the TAC be lowered from 20,000 tonnes to 10,000 tonnes. That then becomes a debate. I will use the EU as an example, and while they may agree to do that, they may make further provisions.

What frustrates me is that the scientific evidence could be presented and probably should be presented, but I see a political structure to this and not necessarily a conservation structure. What is your comment on that?

Mr. Applebaum: As far as I can see, you are perfectly right. One of the great problems in NAFO, as it is presently constituted, is keeping that political element out, and you can never exclude it completely. We have already had the example this year where the conservation proposals have not been adopted by NAFO. How to structure the organization to minimize the political element to maximize the situations where the scientific advice will be followed is one of the issues that should be dealt with in a new negotiation for new amendments to the convention. It is a fundamental question. This point about the request clause adds to the political side and adds the political element that gets into the discussion of what the total allowable catch limit should be.

As an example, if you were to start these negotiations afresh and you had ideas to bring forward to the table, one of them might be that, when there is scientific council advice, in order to overrule the scientific advice, you would need some sort of weighted majority of three quarters, or something like that, to protect the scientific advice.

haut et fort d'éléments positifs, et je crois que certains le sont. À savoir s'ils sont reliés exactement comme vous l'avez décrit, je ne sais pas, désolé.

Le sénateur Patterson : Je suis nouveau au comité et je suis heureux d'en faire partie. Je suis déconcerté par les différents points de vue exprimés par d'autres sénateurs. Le comité a-t-il eu de l'information du gouvernement à savoir pourquoi il a pris cette position et, comme on vient de le demander, quel est le contexte? Pourquoi avons-nous accepté d'inclure cette disposition?

On fait référence à des audiences devant le comité de la Chambre des communes. Ces audiences sont-elles terminées, et le comité a-t-il pris position sur la question?

Le président : Pour répondre à la deuxième partie de votre question, je crois que le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes se penche actuellement sur la question. Son examen n'est pas encore terminé.

En ce qui concerne votre première question, nous avons entendu M. Bevin, qui était sous-ministre adjoint à l'époque. Il était à la tête de la délégation canadienne dans le cadre des négociations sur la convention. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Hubley : C'est l'heure des éclaircissements. J'aimerais revenir au scénario que M. Applebaum a présenté concernant le flétan, à titre d'exemple. Le Canada demandait, je crois, que le total autorisé des captures soit réduit, de 20 000 à 10 000 tonnes. Cette demande fait ensuite l'objet d'un débat. Je prends les pays de l'Union européenne comme exemple, et bien qu'ils soient susceptibles d'être d'accord, ils risquent d'ajouter des dispositions.

Ce qui me frustre, c'est que la preuve scientifique pourrait être présentée et devrait probablement être présentée, mais je vois ici une structure d'ordre politique, plutôt qu'une structure liée à la conservation. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

M. Applebaum : D'après ce que je peux constater, vous avez tout à fait raison. L'une des grandes difficultés que connaît l'OPANO dans sa forme actuelle, c'est de demeurer exempte de politique, et on ne réussit jamais à l'exclure complètement. Nous avons déjà un exemple cette année de propositions de conservation qui n'ont pas été adoptées par l'OPANO. Dans le cadre de futures négociations en vue d'apporter de nouvelles modifications à la convention, il faudrait chercher un moyen de structurer l'organisation de manière à réduire au maximum l'aspect politique et à maximiser l'application des avis scientifiques. C'est un élément fondamental. La question de la disposition relative à la demande alimente cet aspect politique qui s'ajoute à la discussion sur l'établissement du total autorisé des captures.

Par exemple, si l'on devait recommencer ces négociations, on pourrait suggérer aux autres parties que, pour écarter un avis scientifique, il faut l'appui d'une majorité pondérée, c'est-à-dire trois quarts des parties ou quelque chose comme ça; cela permettrait de protéger les avis scientifiques.

I do not know, but I do not think that anyone on the Canadian side — or any other delegation at these negotiations to ostensibly strengthen NAFO — came forward with any kind of proposal like that. Certainly they have not shown up in any drafts that I saw, or in the final version. That is just one example of how you might, in starting new negotiations, try to deal with these kinds of questions of strengthening the conservation work of NAFO and not weakening it.

Senator Hubley: The EU was behind this inclusion. Can you give me a scenario, looking into the future, of what their intentions might be? What would be their ability to have NAFO change its management plans within a certain area that would benefit them but not necessarily the country, the coastal zone?

Mr. Applebaum: These are hypothetical scenarios, and I expect the EU people have their own, much better hypothetical scenarios of how to use this provision in the future. I just gave you one simple example, and I will try to expand from that simple example.

This amendment produces a loophole in the current NAFO convention, a loophole for NAFO management inside 200 miles. If the EU succeeded in this one simple example that I gave, and if the proposal were presented in the right way, it could be made to look very interesting and okay. After all, it is in favour of conservation. You now have EU vessels inspecting Canadian vessels inside 200 miles. Now you are through the hole, once. Next year, or maybe two years down the line, why would the EU people not say — although they would want to be careful about this, since it is incremental — since we have all agreed there is international inspection inside 200 miles, and this is a NAFO rule that now applies inside your zone, whereas it never used to apply, does it really matter where they fish? After all, why should EU vessels not be able to fish their quotas inside the 200-mile zone? It is the same quota from the same stock. By the way, we will agree to the current proposed lowering of the TAC the scientists suggest, if you will go along with this proposal. And what is wrong with it?

The people around the table might very well be prepared to say: Well, we have already agreed last year to let them have the reciprocal enforcement inside 200 miles. What is wrong with having them fish inside 200 miles as well?

That is one example, and we could probably have many more.

Mr. McDorman: There is some validity in the argument of the loophole, which is a phrase I hope does not catch on. I am not diminishing that argument. I merely point out that loopholes do exist in other agreements that other countries have adopted,

Je ne sais pas, mais je ne pense pas que quiconque au sein de la délégation canadienne — ou de toute autre délégation prenant part à ces négociations visant soi-disant à renforcer l'OPANO — ait déjà soumis une proposition de ce genre. Je n'ai certainement rien vu de la sorte dans les ébauches que j'ai lues, ni dans la version finale. Ce n'est qu'un exemple de ce que l'on pourrait faire, au début de futures négociations, pour essayer de renforcer les activités de conservation de l'OPANO plutôt que de les affaiblir.

Le sénateur Hubley : Les membres de l'Union européenne étaient à l'origine de l'inclusion de cette disposition. En envisageant l'avenir, pouvez-vous me donner une idée de ce que pourraient être leurs intentions? Dans quelle mesure seraient-ils capables d'amener l'OPANO à modifier ses plans de gestion d'une manière qui serait à leur avantage, mais pas nécessairement à l'avantage de l'État côtier, ou de la zone côtière?

M. Applebaum : Ces scénarios sont hypothétiques, et je suppose que les gens de l'Union européenne ont eux aussi des scénarios hypothétiques bien meilleurs en ce qui a trait à l'utilisation de cette disposition dans l'avenir. Je vous ai donné un exemple simple à partir duquel je vais tenter d'élaborer.

Cette modification crée une faille dans la convention actuelle de l'OPANO, une faille pour la gestion de l'OPANO à l'intérieur de la zone de 200 milles. Si, dans mon exemple, l'Union européenne réussissait, et si la proposition était présentée de la bonne façon, elle pourrait avoir l'air très intéressante et correcte. Après tout, elle favorise la conservation. Il y a donc des navires de l'Union européenne qui inspectent des navires canadiens à l'intérieur de la zone de 200 milles. C'est là que se trouve la faille. L'année suivante, ou peut-être deux ans plus tard, pourquoi les gens de l'Union européenne ne diraient-ils pas — même s'ils devraient être prudents à cet égard, étant donné que c'est cumulatif — comme nous nous sommes tous entendus pour qu'il y ait une inspection internationale à l'intérieur de la zone de 200 milles, et comme il s'agit d'une règle de l'OPANO qui s'applique maintenant à l'intérieur de votre zone, alors qu'elle ne s'appliquait jamais, l'endroit où nous pêchons est-il vraiment important? Après tout, pourquoi les navires de l'Union européenne ne seraient-ils pas en mesure de pêcher leurs quotas à l'intérieur de la zone de 200 milles? C'est le même quota pour le même stock. En passant, nous allons accepter la réduction du total autorisé des captures que proposent les scientifiques, si vous acceptez cette proposition. Et qu'y a-t-il de mal là-dedans?

Il se peut très bien que les gens assis autour de cette table soient tentés de dire que l'année dernière, nous avons déjà accepté l'application réciproque de la réglementation dans la zone de 200 milles. Qu'y aurait-il de mal à aussi les laisser pêcher dans cette zone?

Il s'agit là d'un seul exemple, et nous pourrions probablement en trouver bien d'autres.

M. McDorman : L'argument concernant l'existence d'une faille — expression qui, je l'espère, ne perdurera pas — est valable en quelque sorte. Je ne le déprécie pas. Je ne fais que souligner le fait qu'il existe des failles dans d'autres ententes

which have equally as strong concerns about sovereignty as we have and seem to have been able to get past it, partly because, as Senator Manning suggested, ultimately the decision is Canadian.

If you come to my international law class, the only thing you ever learn is that what goes around comes around. That means that what the Europeans do to the Canadians, the Russians, Norwegians and Icelanders will do to the Europeans on the NEAFC side. They have to be careful because the same argument can be used against them, and that is a problem. I am not sure how that plays into the mix, but it is important to understand how these things work.

With regard to the conservation issue, I have looked at the issue of the relationship between science and decision making within other regional fisheries management organizations. There is always that political element. There has been very little ability to tie the science directly to an allocation and TAC decision, very little capacity to do that.

I am suggesting that in a renegotiation, yes, there may be some new ideas, and the weighted voting might be interesting, though I do not know whether it has been applied, but I do know that in other organizations they have not been able to do very much. By the way, when they have tried to tie in science, all it has done is pushed the issue down to the scientists, and the scientists become political. You have seen in one or two of the tuna RFMOs that all of a sudden the scientists are taking their government positions on the tax, so they cannot come to an agreement.

There is a political element that will always be there, and to suggest that we can negotiate something that will be better, although one hopes we could, they have not had success with this elsewhere. Canadian negotiators are much better than anyone else — I understand that — but even so, we do have to look at the practice is elsewhere, and there has been very little success on that front.

Mr. Applebaum: Mr. McDorman has referred several times to this being a pattern in other areas of the world. I was going to let it pass, but the last point brought the issue back again. Even if this is a pattern in other areas of the world, for whatever reasons apply, it does not necessarily mean that we should make that pattern fit here. I do not see the relevance. That is a non sequitur. In fact, in the old days, when we got NAFO going, we were the leaders setting the patterns for the future and we were not the people taking the patterns from other areas.

Second, those other areas have vastly different fishery situations. I am not sure about the South Pacific, but I know that in the Northeast Atlantic you have a lot of not straddling stocks but stocks that straddle several different 200-mile zones, numbers of stocks that move from one zone to another zone to another zone. There are various situations where you might want

adoptées par d'autres pays qui se préoccupent tout autant de la question de la souveraineté que nous et qui semblent avoir réussi à passer outre à ces préoccupations, entre autres parce qu'au bout du compte, la décision revient au Canada, comme l'a indiqué le sénateur Manning.

Si vous veniez assister à mes cours de droit international, la seule chose que vous y apprendriez est que le passé est garant de l'avenir. Par exemple, ce que les Européens feront aux Canadiens, les Russes, les Norvégiens et les Islandais le leur rendront dans la zone de pêche de l'Atlantique Nord-Est. Ils doivent se montrer prudents parce que ce même argument peut se retourner contre eux, et c'est un problème. Je ne sais pas exactement à quel point cela entre en ligne de compte, mais il reste qu'il est important de comprendre le fonctionnement général.

En ce qui a trait à la conservation, j'ai étudié la relation qui existe entre la science et le processus décisionnel des autres organisations régionales de gestion des pêches. L'aspect politique est toujours présent. On arrive très mal à mettre directement en lien la science et une décision concernant les quotas et le total autorisé des captures.

Je suppose que de nouvelles idées pourraient se dégager d'une nouvelle ronde de négociations. Le vote pondéré pourrait s'avérer être une option intéressante, mais je ne sais pas si ce mode de scrutin a déjà été utilisé. Je sais toutefois que d'autres organisations n'ont pas réussi à obtenir beaucoup de résultats. D'ailleurs, en tentant de mêler la science à tout cela, nous ne faisons que refiler le problème aux scientifiques, qui finissent par se laisser influencer par la politique. Il est arrivé, dans une ou deux organisations régionales de gestion des pêches de thon, que soudainement, des scientifiques se rangent à la position de leur gouvernement, rendant toute entente impossible.

L'aspect politique sera toujours présent. Même si on espère négocier de meilleures conditions, personne n'y est parvenu. Les négociateurs canadiens sont de loin les meilleurs, et j'en suis conscient, mais nous devons malgré tout tenir compte des pratiques des autres pays. Les résultats obtenus à cet égard sont minimes.

M. Applebaum : M. McDorman a mentionné à plusieurs reprises que cette situation était courante dans d'autres régions du monde. Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais le dernier point soulevé a fait resurgir la question. Même si c'est une constante ailleurs dans le monde, quelle qu'en soit la raison, il ne faut pas nécessairement faire de même ici. Je n'en vois pas l'intérêt. C'est illogique. En fait, à l'époque où l'OPANO a été mise sur pied, nous étions des chefs de file et c'était nous qui décidions des modes de fonctionnement à adopter plutôt que de prendre ceux des autres.

De plus, la pêche est très différente d'une région à l'autre. Je ne connais pas bien la situation du Pacifique Sud, mais je sais que dans l'Atlantique Nord-Est, il y a beaucoup de stocks de poissons qui, même s'ils ne sont pas des stocks chevauchants, chevauchent plusieurs zones de 200 milles. Il existe bien des cas où il convient de demander à une organisation internationale de gérer ces

to make a request to the international organization to manage those stocks. As well, in the South Pacific there are huge migratory areas for stocks, and the countries there might see that as an advantage.

In the Northwest Atlantic, there is the United States, but they do not have straddling stocks. There is Greenland, but we are not talking about a major straddling stock problem.

We are the target. In the Northwest Atlantic, Canada is the coastal state, as far as any sensible view of the situation is concerned. We are the country that will be pressured to meet that request, and it will not be the United States that has any pressure on it or any interest in the matter.

Senator MacDonald: Professor McDorman, you mentioned that you overheard a statement in regard to the North Atlantic fishery and how it was, over the years, negotiated away by the Department of External Affairs. That was my statement, and I want to say that I have always firmly believed that the fisheries in this country have been sold out over the years by the swizzle stick set in the salons of Brussels and Paris, and elsewhere in Europe, and I think it is something that all governments of all political stripes in this country have been guilty of in the past. I do not think there is any news there, but I do not mind standing behind that statement.

There has been much discussion this morning about the 200-mile limit and how this affects negotiations within the 200-mile limit. However, as we know, fish do swim, and I am curious how this new agreement affects conservation and monitoring in regard to the Nose and Tail of the Grand Banks and the Flemish Cap.

Mr. McDorman: I have not looked at that particular aspect because I have been looking at the institutional parts of the proposed amendment, so I am not sure what changes have been made in the agreement, if any, that go specifically to the management surveillance and those types of issues. There is very little, from my reading of the amendment. Those matters are handled by regulation and by management decisions already in place and will just continue in place. I am not sure there has been any enhancement of that, but I stand to be corrected, as I frequently am.

Mr. Applebaum: I think I can be more precise about it. There is not a single item in the new proposed amendments that will make any change — strengthening is what you are looking for if you were going to get it — in the process of enforcement outside 200 miles. That was one of the issues that should have been on the table, and maybe it was. I do not know, because I was not there. Certainly by the time the first drafts that I saw were showing up, there was not a trace of any effort to change the rules that now apply outside 200 miles, where only the flag states control what their vessels do out there.

Senator MacDonald: I am of the opinion that, if you do not deal with the conservation side of the fishery, so many things are for naught.

stocks. Il y a aussi dans le Pacifique Sud un grand nombre de zones où les stocks migrent, ce que les pays de cette région pourraient considérer comme avantageux.

Dans l'Atlantique du Nord-Ouest, il y a les États-Unis, qui n'ont pas de stocks chevauchants. Il y a aussi le Groenland, mais il n'y a pas de gros problème de stocks chevauchants.

C'est nous qui sommes visés. Si on est le moins objectif, on se rend compte que dans l'Atlantique du Nord-Ouest, c'est le Canada qui est l'État côtier. C'est nous qu'on forcera à acquiescer à la demande; les États-Unis ne subiront aucune pression et ils ne présentent aucun intérêt dans cette affaire.

Le sénateur MacDonald : Professeur McDorman, vous avez mentionné avoir entendu un quelqu'un dire que le ministère des Affaires étrangères s'était départi des pêches dans l'Atlantique Nord au fil du temps. C'est moi qui ai fait ce commentaire, et je tiens à dire que j'ai toujours cru fermement que les stocks de pêche du Canada avaient été vendus au fil des ans par des brasseurs d'affaires des salons de Paris et de Bruxelles, et même d'ailleurs en Europe. Je pense que tous ceux qui ont gouverné notre pays, quelle que soit leur allégeance politique, sont coupables de cette faute. Je ne pense pas vous apprendre quoi que ce soit, mais je n'ai aucun problème à défendre ce commentaire.

Ce matin, on a beaucoup discuté de la zone de 200 milles et de ses effets sur les négociations concernant cette zone. Toutefois, comme nous le savons, les poissons nagent, et je suis curieux de savoir en quoi cette nouvelle entente a une incidence sur la conservation et la surveillance au nez et à la queue des Grands Bancs et du Bonnet Flamand.

M. McDorman : Je ne me suis pas attardé à cet aspect parce que je me suis concentré sur les éléments du projet de modification relatifs au fonctionnement organisationnel. Je ne sais donc pas vraiment quels changements directement liés à la surveillance de la gestion et à ce genre de questions ont été apportés à l'entente, si changements il y a eu. D'après ce que j'ai compris du projet, il y en a très peu. Ces questions sont régies par la réglementation en vigueur et les décisions en matière de gestion, et il en restera ainsi. Je ne sais pas si on a apporté des améliorations à cet égard, alors corrigez-moi si je me trompe — car ça m'arrive fréquemment.

M. Applebaum : Je crois pouvoir être davantage précis. Pas un seul point du projet de modification n'apporte de changement — ce qu'on souhaite, c'est consolider la convention — au processus d'application de la loi à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cet élément aurait dû être abordé à la table des négociations — peut-être l'a-t-il été. Je ne le sais pas parce que je n'y étais pas. De toute évidence, au moment de préparer les premières ébauches que j'ai vues, on n'a fait aucun effort pour modifier les règles qui s'appliquent maintenant à l'extérieur de la zone de 200 milles, où seuls les États du pavillon contrôlent ce font leurs navires.

Le sénateur MacDonald : Je suis d'avis que si on ne s'occupe pas de la conservation des pêches, bien des efforts auront été vains.

One of the concerns I have is in regard to changing the voting system within NAFO from a simple majority to a two-thirds majority. My impression is that it would make agreements on conservation more difficult to achieve. I am curious about the opinions from both of you gentlemen in that regard.

Mr. McDorman: I can speak for Mr. Applebaum on this one because I have read it and I have heard it. It makes Canada's position harder to achieve in terms of advancement. The flip side of that, of course, is that it makes it harder to undo measures.

I think Mr. Applebaum is probably right to a point. My perspective is we do not want to emphasize the voting too much. Many things internationally are done by consensus now, overwhelmingly, but voting does take place on sticky issues, on the most difficult issues. I take Mr. Applebaum's point about other organizations. They are different. I am not suggesting they are the same as NAFO. The way these things work, you look at what other organizations do, and more importantly, you look at what is possible. You see the most current view and try and move that way a little in the hope you can get there. Three quarters is the normal voting process in most of the RFMOs out there. I take the point this is not a positive development. I take the same point that has been made by Mr. McCurdy and Mr. Andrews: This may not be the most critical issue on the face of the earth that although it is on the negative side it is not that critical, and I actually agree with that. I think Mr. Applebaum is right, but I do not think that is a deal breaker.

Senator MacDonald: We talk about conservation, total allowable catch and how it is being monitored. I look at the crab industry in Nova Scotia. My hometown is Louisbourg, and there is a large crab industry there. I know many crab fishermen, and many of them also have lobster licences. All the information given to me leads me to believe that we are constantly overlanding and undercounting at the wharf. Fishery officials are there but this is going on. I am sure that if it is going on in Louisbourg it is going on around Atlantic Canada. If we are pointing the finger, we have to practice what we preach. I am told that there is substantial overlanding of quota, that what they are showing and what they are counting are two different things.

Mr. Applebaum: Senator MacDonald, I cannot comment on that and I would not even try to dispute it with you. Enforcement is always a difficult thing. I am not with DFO any more and I will not discuss that subject because it is not what I am here for, but I understand your concern. It is a concern all of us have had over the years.

On the two third's voting point, Mr. McDorman tended to minimize the effect. You said it most clearly when you first said it, and you were dead right. Two thirds voting makes it harder to get strict conservation rules than simple majority voting. I will give

Le changement du mode de scrutin de l'OPANO, qui passe de la majorité simple à la majorité des deux tiers, me préoccupe. J'ai l'impression qu'il sera plus difficile d'en venir à une entente sur la conservation. Je suis curieux de savoir ce que vous en pensez, messieurs.

M. McDorman : Dans ce cas-ci, je peux parler au nom de M. Applebaum parce que j'ai lu et entendu son point de vue. À cause de ce changement, il sera plus difficile de faire valoir la position du Canada. Mais à l'inverse, il sera bien entendu plus difficile d'abolir des mesures.

Je crois que M. Applebaum a probablement raison sur un point. Selon moi, nous ne devons pas trop nous concentrer sur le mode de scrutin. De nos jours, bien des décisions internationales — voire la grande majorité — sont issues d'un consensus, mais dans le cas des questions les plus épineuses, on opte pour le vote. M. Applebaum a souligné que les autres organisations sont différentes et je suis d'accord avec lui. Je n'allègue pas qu'elles sont semblables à l'OPANO. Ce qu'on fait, c'est observer ce que les autres organisations font et, surtout, envisager les différentes possibilités. On opte pour le point de vue de la masse et on y adhère dans l'espoir de parvenir à son but. La plupart des organisations régionales de gestion des pêches fonctionnent habituellement selon un mode de scrutin à la majorité des trois quarts. Selon moi, il ne s'agit pas d'un changement positif. Je suis du même avis que M. McCurdy et M. Andrews, qui considèrent que même si cette question est un élément négatif, il ne s'agit peut-être pas de la question la plus importante au monde. Je crois que M. Applebaum a raison, mais je n'estime pas que ce changement empêchera d'arriver à un accord.

Le sénateur MacDonald : On parle de conservation, de captures admissibles totales et de méthode de surveillance. Je pense à l'industrie de la pêche du crabe en Nouvelle-Écosse. Je suis originaire de Louisbourg, où on trouve une importante industrie de la pêche du crabe. Je connais beaucoup de pêcheurs de crabe et beaucoup parmi eux qui ont également un permis de pêche du homard. Toute l'information qui m'a été communiquée m'amène à croire qu'il y a systématiquement débarquement en trop et sous-dénombrement au quai. Malgré la présence des fonctionnaires des pêches, ça continue. Je suis sûr que ce qui est vrai pour Louisbourg l'est également pour tout le Canada atlantique. Si nous voulons jeter le blâme, nous devons prêcher par l'exemple. On m'a dit que les débarquements dépassaient largement les quotas autorisés et que ce que l'on voit et ce que l'on compte, ça fait deux.

M. Applebaum : Monsieur le sénateur, je ne peux faire de commentaires sur cette question et je ne chercherai même pas à contester vos propos. C'est toujours difficile de faire appliquer la loi. Je ne suis plus au MPO et je ne discuterai pas de cette question parce que ce n'est pas la raison de ma présence ici, mais je comprends votre inquiétude. Chacun d'entre nous l'a éprouvée au fil des années.

Sur la question du vote à la majorité des deux tiers, M. McDorman a eu tendance à en minimiser l'impact. Vous l'avez dit de façon très claire lorsque vous l'avez mentionné la première fois et vous aviez parfaitement raison. Avec le vote à la

you some examples to illustrate because I have been involved in the negotiations in NAFO virtually all my working life, until I retired, 20 years or so of it.

First, consensus, underneath the deals that come through consensus is the understanding of what happens if you do not have consensus, why it goes to a vote. If you are facing a two thirds vote if you do not reach agreement quietly in the back rooms as opposed to a majority vote, you are in a different situation in terms of what the consensus will be. That seems to me pretty obvious.

The other point is, having been involved in the negotiations over the years, the amount of sweat and work that went in to getting simple majorities — and we did year after year in NAFO — was tremendous. It was very difficult to get a serious conservation decision accepted when you had a simple majority. It will be harder to do with a two-thirds majority.

With the numbers now in NAFO, it is only one other, but you say only one other. The word “only” does not help here. One other member that you need to vote for reduction in total allowable catch probably means the reduction will not be as far down as the scientists’ recommendation. It will not be as far up as what the other people want, but it will not be as far down. This seems to me, as you started off saying, that this is simple math and a simple understanding.

Senator MacDonald: Although math has never been my strong point.

Mr. Applebaum: This one, two thirds, I think we can all understand.

Mr. McDorman: To add to that, the majority vote is in some respect again tied to the objection procedure. If you tighten the objection procedure then it makes sense the measure you adopt has to have a larger group of people in favour of it. There is a direct relationship there. We have seen that not only in this agreement but in other agreements. We get with one and give a little with the other.

The Chair: Perhaps I could ask for a final summation from each of our guests as to what was gained by Canada in these deliberations. What did we get?

Mr. Applebaum: Mr. McDorman wants me to go first on this. Mr. Chairman, I decline to go first because I do not think we gained anything worthwhile at all, and I think it is up to Mr. McDorman to show us what we have gained to start off by showing what we gained.

majorité des deux tiers, il est difficile de faire adopter des règles de conservation strictes, plus qu’avec le vote à la majorité simple. Je vais vous donner quelques exemples pour illustrer mon propos parce que j’ai eu un rôle à jouer dans les négociations de l’OPANO pendant pratiquement toute ma vie professionnelle, jusqu’à ce que je prenne ma retraite, c’est-à-dire pendant une vingtaine d’années.

Commençons par le consensus. Toute entente conclue par consensus est sous-tendue par la connaissance de ce qui se passe si on n’en arrive pas à un consensus, de la raison pour laquelle on met la question aux voix. La nature du consensus sera entièrement différente selon qu’on doive tenir un vote à la majorité des deux tiers, plutôt qu’à la majorité simple, en cas d’incapacité d’en arriver tranquillement à une entente en coulisse. Pour moi, c’est tout à fait évident.

D’autre part, je le sais pour avoir joué un rôle dans les négociations pendant des années, la somme de travail et d’efforts qu’il a fallu mettre pour en arriver à des majorités simples — et, à l’OPANO nous l’avons fait année après année — était astronomique. Il était déjà très difficile de faire adopter une décision conséquente en matière de conservation par un vote à la majorité simple. Ce sera encore plus difficile s’il faut obtenir une majorité des deux tiers.

Au nombre de personnes présentes à l’OPANO, il s’agit seulement d’une voix de plus, mais ce mot, « seulement » n’est d’aucune aide en l’occurrence. S’il faut obtenir une voix supplémentaire pour faire adopter une réduction des captures admissibles totales, il faut sûrement s’attendre à ce que la réduction soit inférieure à ce que recommandent les scientifiques. Elle ne sera pas aussi limitée que le souhaite la partie d’en face, mais elle n’atteindra pas le seuil recommandé par les scientifiques. Pour moi, comme vous avez dit au début, c’est un calcul mathématique simple et c’est simple à comprendre.

Le sénateur MacDonald : Encore que les mathématiques n’aient jamais été mon fort.

M. Applebaum : Mais le chiffre que nous avons ici, les deux tiers, est à la portée de la compréhension de tous, je pense.

M. McDorman : Pour aller dans le même sens, le vote à la majorité est, à certains égards, lié à la procédure d’opposition. Si on resserre la procédure d’opposition, il va de soi que la mesure qu’on veut adopter devra recueillir le vote d’un plus grand nombre de personnes. Il y a un rapport direct. C’est une réalité qu’on a observée non seulement dans le cas de la présente entente, mais dans d’autres également. On prend d’une main et on donne un peu de l’autre.

Le président : Je pourrais peut-être demander à chacun de nos invités de faire le point sur ce que le Canada a retiré ces délibérations. Qu’est-ce que nous avons obtenu?

M. Applebaum : M. McDorman veut que je commence. Monsieur le président, je renonce à prendre la parole le premier parce que je ne crois pas que nous ayons gagné quoi que ce soit de valable. À mon avis, c’est à M. McDorman qu’il revient d’abord de nous montrer ce que nous avons gagné.

Mr. McDorman: I articulated earlier on the institutional side, which is the only side I can really comment on, we did achieve a dispute settlement agreement. There is compulsory dispute settlement. It is torturous; it is long; it is there. As I pointed out earlier, this is something that this committee and others have requested. The amendment has in it an objection procedure that has been tightened, restrained and constrained. It is far from perfect. With the exception of one agreement, every agreement out there has an objection procedure. You will not be able to get rid of it. The best we can do at the moment in negotiation is constrain. Whether this has been constrained sufficiently is a question of discussion and debate. It appears to me it is just as constrained as any other agreement has been able to accomplish. There is some nuance there. Where there is not an objection procedure, there is a consensus requirement which is an equivalent thereto. You have to have an agreement by consensus — no voting — and that is the equivalent to an objection procedure, in my mind any ways.

That was not the mandate of the government but the mandate that has been requested repeatedly by standing committees in their reports, to do something about the objection procedure, and I think they have accomplished something. Have they accomplished enough? It is a balance. I take Mr. Applebaum's point maybe we can do better, but this is an ongoing process; it is a long process. They have done what they can do, and I think at this moment in time this is probably about as good as we can get in the short term. You can always say we can try this and that, but it strikes me this is an improvement on the key issues over the old NAFO, albeit with some concerns.

Mr. Applebaum: Mr. Chair, I am glad to end up on this subject because I wanted to come back to this point about the objection procedure. Mr. McDorman has used the words “it is tightened, “it is restrained” and “it is constrained” and maybe another adjective as well. All of you are free to look at it; it is there in the convention and it is not all that obscure.

I take issue with all these words. It is not tightened, restrained or constrained. Starting off, it is very clear that after a conservation decision has been decided by NAFO, any country can object. It can just object. What now they have to do is add an explanation. They did not have to put an explanation in before; they always did orally at the meetings so everyone new what the explanation was. Now they have to write the explanation out, and now they have to say what they are going to do instead. Back in our history with the EU, they always said what they were going to do instead. They said they would put in their own unilateral quotas and they did. Of course, they ignored them, but that is another point. It is not an insignificant point when you think of how things should be done in trying to strengthen a NAFO convention.

M. McDorman : J'ai dit plus tôt, en parlant de la dimension institutionnelle — la seule sur laquelle je peux vraiment me prononcer — que nous avons conclu une entente de règlement des différends. Il est d'application obligatoire. C'est pénible, c'est long mais ça y est. Comme je l'ai souligné plus tôt, le présent comité et d'autres l'avaient réclamée. La modification est assortie d'une procédure d'opposition qui a été resserrée et assortie de restrictions et de contraintes. Elle est loin d'être parfaite. À une exception près, toutes les ententes prévoient une procédure d'opposition. Impossible d'en faire l'économie. Le mieux qu'on puisse faire au moment de la négociation, c'est d'en limiter la portée. Quant à savoir si on l'a suffisamment limitée, c'est une question de discussion et de débat. Il me semble que nous soyons dans l'ordre de grandeur de ce qui a été fait avec d'autres ententes. Ici, il convient de nuancer. En l'absence d'une procédure d'opposition, il y a une obligation de consensus, ce qui revient au même. Il faut en arriver à une entente par consensus — pas au moyen d'un vote — et cela équivaut à une procédure d'objection, à mes yeux, en tout cas.

Ce n'était pas là le mandat du gouvernement mais le mandat réclamé à maintes reprises dans les rapports des comités permanents — que l'on fasse quelque chose au sujet de la procédure d'opposition — et je suis d'avis qu'ils ont accompli quelque chose. Est-ce suffisant? C'est mieux que rien. Je reconnais avec M. Applebaum que nous pourrions peut-être faire mieux, mais c'est un processus qui se prolonge dans le temps. Ils ont fait leur possible et, pour le moment, c'est probablement le mieux qu'on puisse faire à court terme. On peut toujours penser à essayer autre chose, mais personnellement, j'y vois une amélioration par rapport à l'ancienne version de l'OPANO sur les questions les plus importantes, même s'il subsiste certains motifs de préoccupation.

M. Applebaum : Monsieur le président, je suis content que nous en venions à ce sujet, parce que je voulais revenir sur cette question de la procédure d'opposition. M. McDorman a employé des mots comme « resserrée », « assortie de restrictions et de contraintes », et peut-être quelques autres vocables également. Chacun de vous peut en prendre connaissance; elle est dans la convention et elle n'a rien d'obscur.

Je ne suis pas d'accord avec les mots employés. La procédure n'est ni resserrée, ni limitée ni contraignante. Pour commencer, il est très clair que, une fois que l'OPANO a pris une décision en matière de conservation, n'importe quel pays peut s'y opposer. Simplement s'y opposer. Ce qu'ils doivent faire dorénavant, c'est donner une explication. Auparavant, ils n'étaient pas tenus de le faire; ils en donnaient toujours une verbalement dans le cadre des réunions, de sorte que chacun en était informé. Maintenant, ils doivent mettre l'explication par écrit et indiquer ce qu'ils ont l'intention de faire en lieu et place. Par le passé, l'Union européenne a toujours dit ce qu'elle avait l'intention de faire en lieu et place. Elle a dit qu'elle fixerait un quota unilatéral et elle l'a fait. Bien sûr, elle n'en a tenu aucun compte, mais c'est une autre histoire. Ce n'est toutefois pas un aspect insignifiant quand on pense à ce qu'il faudrait faire pour tenter de renforcer la convention de l'OPANO.

Starting off, anyone can object. The explanation is not a restraint. It is easy to write. I could write it for them. Putting in your own quotas will be higher than what NAFO gave them. That is easy to do as well.

The next step is that NAFO, not an individual state like Canada, complains; NAFO can have a majority vote here to send this objection to a panel procedure. The panel will make a recommendation. The panel will take some time to meet, and take a few months before it reports. The fishing season is going on. They are fishing the way they want to. In the meantime, the panel is going along and doing its thing. The panel finally makes a recommendation to the commission. Let us say the hardest line recommendation they make is that that objection is wrong and it should be removed. It is a recommendation; it is not a decision. It goes to the NAFO commission. The NAFO commission now has to vote on a new decision as to implementing that recommendation. They take the vote with the two thirds system, as opposed to a simple majority, and let us say they agree with this recommendation; they are reinstating the old TAC quotas; they stand as they were before.

What happens then? The country that objected in the first place is free to lodge another objection. That is the way the system is built. A NAFO decision is open to an objection. The objection has an explanation, and the explanation also includes your own quota. Of course, you could go to another panel procedure again, though the fishing season is well on by that time and there would be no point.

There is nothing in this new convention that would actually produce a binding decision during the fishing season that would overrule an objection. It is just not there. Is that useless? Perhaps I will join with my friend Mr. McDorman. Having a review procedure, having a chance to take issue with an objection, is a good thing. If that was all this amendment was about in this new convention, and you could not do better — I still think you could do better — it would be an improvement. However, the price, the request for management inside 200 miles, the two thirds voting, and other things that are sprinkled through this convention that we do not have time to go through here, in my conclusion, are not worth it.

I will give another example of how you might have produced an objection review procedure that would have had some effect. You could have written a provision — again, Mr. McDorman says it is tough to negotiate, but you do not know until you try — that says that once the NAFO fisheries commission sends the objection to the panel procedure, the quotas decided in the first place stay in place until it goes through the panel procedure process. This provision does not say anything like that. No, the country that lodges an objection is free to fish whatever it wants

Pour commencer, tout le monde peut s'opposer. L'explication ne constitue aucunement une restriction. C'est facile à rédiger. Je pourrais la rédiger pour eux. Et quand on fixe ses propres quotas, on obtient une part plus grande que ce que l'OPANO nous donnerait. Ça aussi, c'est facile à faire.

L'étape suivante consiste pour l'OPANO, et non pas un État particulier comme le Canada, à porter plainte. L'OPANO peut recueillir un vote majoritaire pour soumettre cette objection à un processus d'examen par un comité. Le comité formulera une recommandation. Auparavant, il lui aurait fallu du temps pour se réunir et quelques mois pour rédiger son rapport. La saison de pêche avance. On pêche autant qu'on veut. Pendant ce temps, le comité s'occupe et fait son travail de comité. Finalement, il fait une recommandation à la commission. Mettons que la recommandation la plus dure qu'il fait est que l'objection n'est pas fondée et qu'il faudrait la retirer. C'est une recommandation, pas une décision. La recommandation est soumise à l'examen de la commission de l'OPANO, laquelle doit maintenant se prononcer par un vote sur une nouvelle décision ayant pour objet la mise en application de cette recommandation. Elle passe au vote, à la majorité des deux tiers, pas à la majorité simple, et supposons que la recommandation soit adoptée; on en revient aux anciens contingents de captures admissibles totales; ce sont exactement les mêmes qu'avant.

Que se passe-t-il ensuite? Le pays qui émet d'abord une objection peut en émettre une autre. C'est ainsi que le système fonctionne. Une décision de l'OPANO peut faire l'objet d'une objection. L'objection a une explication, et cette explication comprend également votre propre quota. Bien sûr, il est possible d'avoir recours à une autre procédure du groupe spécial même si la saison de pêche est bien entamée et qu'il n'y aurait aucune raison de la faire.

Rien dans cette nouvelle convention ne pourrait permettre de prendre une décision exécutoire qui annulerait une objection durant la saison de la pêche. Rien n'existe à cet égard. Est-ce inutile? Peut-être me rangerai-je du côté de mon ami M. McDorman. Avoir une procédure d'examen, avoir la chance de s'élever contre une décision en s'y objectant sont de bonnes choses. Si cet amendement de la nouvelle convention ne servait qu'à ça, et on ne pourrait faire mieux — même si je crois que tel n'est pas le cas —, ce serait une amélioration. Cependant, je crois que les questions liées au coût, à la demande de gestion dans un rayon de 200 milles, aux deux tiers des voix ainsi qu'aux autres éléments éparpillés dans cette convention que nous n'avons pas le temps d'examiner ici n'en valent pas la peine.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple d'une façon d'élaborer une procédure d'examen d'une objection qui aurait eu certaines répercussions. Vous auriez pu rédiger une disposition — M. McDorman dit que c'est difficile à négocier, mais on ne le sait jamais avant d'avoir essayé — qui stipule qu'une fois que la Commission des pêches de l'OPANO transmet l'objection au groupe spécial, les quotas déterminés au départ demeurent inchangés jusqu'à ce qu'elle soit traitée dans le cadre du processus du groupe spécial. Cette disposition ne prévoit rien en

right up to the end of this procedure, and at the end of the procedure it can lodge another objection and continue to fish whatever it wants. That is what the convention says.

Mr. McDorman: Mr. Applebaum is right. The problem is that every other objection procedure and every other RFMO negotiated by everyone else has the same flaw. That does not make what Mr. Applebaum has said any less important, but no one has been able to negotiate around that. There is one possible exception for the Western and Central Pacific Fisheries Commission, which is a little bit different, I admit. They have not been able to negotiate around this problem.

If we go back and start again, do we think we can do better when no one else has been able to do better? We can probably make some improvements, but is it worth it? Would we have to retrograde on something? I do not know. The objection procedure continues to exist in every agreement. I think this one is constrained to a point, and I take Mr. Applebaum's point that it is not perfect and has flaws. All the other agreements negotiated by lots of other countries have not been able to solve this puzzle.

The Chair: We have examined it again and no doubt we will keep on examining it. The process is not over. It is in the House of Commons at the present time. My understanding of the procedure is that while the House of Commons can declaim on the question, no vote binding the government is required and that the government can proceed on its own in this case without the consent of Parliament.

The question is still before Parliament and still before us. No doubt we will be meeting again.

Senator Manning: Mr. Chair, I know we had Mr. McCurdy here before.

The Chair: Did we?

Senator Manning: He was not here on this particular issue, but we had some conversation with him around it at the time. I believe it was Mr. Ray Andrews from Newfoundland also. Two of these people are members of the Canadian delegation. I wonder whether we could invite two of them to have a follow-up discussion. They seem to have a different swing to what happened here. I have not talked to Mr. McCurdy myself but I have heard him in the media down home stating he thinks this is a move in the right direction, more or less.

The Chair: I want to check exactly what he said.

Senator Manning: He was a member of NAFO.

The Chair: I know he was. I would want to consult with Senator Cochrane because this meeting is her initiative and she feels strongly about this issue meeting. I would not want to do anything without consulting her.

ce sens. Non, le pays qui émet une objection a la liberté de pêcher ce qu'il veut jusqu'à la fin de cette procédure, et à la fin de la procédure, il peut émettre une autre objection et continuer à pêcher tout ce qu'il veut. C'est ce qui est écrit dans la convention.

M. McDorman : M. Applebaum a raison. Le problème est que toute autre procédure d'objection ou ORGP négociée par quiconque ont cette même faille. Cela n'amoinerait pas la portée de ce que M. Applebaum vient de dire, mais personne n'a été capable de négocier ce point. La Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest qui, je l'admets, est quelque peu différente, prévoit une exception. Ils n'ont pas été en mesure de négocier sur cette question.

Si nous retournions en arrière et recommençons, croyons-nous que nous pourrions faire mieux alors que personne n'en a été capable? Nous pouvons sans doute apporter certaines améliorations, mais est-ce que cela en vaut la peine? Devrions-nous retourner en arrière sur certains points? Je ne crois pas. La procédure d'objection est toujours présente dans chaque accord. Je crois que la marge de manœuvre de celui-ci est moins importante. Je reprends le point de M. Applebaum qui dit qu'il n'est pas parfait et qu'il a des failles. Tous les autres accords négociés par plusieurs autres pays n'ont pas permis de résoudre ce problème.

Le président : Nous l'avons examiné de nouveau et il ne fait aucun doute que nous continuerons à l'examiner. Le processus n'est pas terminé. À l'heure actuelle, il est à la Chambre des communes. Je comprends que la procédure veut qu'aucun vote liant le gouvernement ne soit requis, et que le gouvernement peut procéder à sa guise dans ce cas sans obtenir le consentement du Parlement et ce, même si la Chambre des communes débat sur cette question.

Ce dossier est toujours devant le Parlement et notre comité. Il ne fait aucun doute que nous nous réunirons de nouveau.

Le sénateur Manning : Monsieur le président, je sais que M. McCurdy a déjà comparu devant nous.

Le président : Vraiment?

Le sénateur Manning : Il n'est pas venu parler de cette question en particulier, mais nous avons eu quelques conversations avec lui à cet égard lors de son passage. Je crois que M. Ray Andrews de Terre-Neuve-et-Labrador a également comparu ici. Deux de ces gens sont membres de la délégation canadienne. Je me demande s'il serait possible d'inviter deux d'entre eux à une discussion de suivi. Ils semblent avoir un point de vue différent sur ce qui s'est passé ici. Je n'ai pas parlé à M. McCurdy, mais je l'ai entendu dans les médias locaux disant, à peu près en ces mots, qu'il croit que c'est un pas dans la bonne direction.

Le président : J'aimerais vérifier exactement ce qu'il a dit.

Le sénateur Manning : Il était membre de l'OPANO.

Le président : Oui, il l'était. J'aimerais consulter le sénateur Cochrane parce que c'est elle qui a initié cette réunion qui lui est très importante. Je ne veux rien faire sans la consulter.

Senator Manning: We could have a further discussion to what we had this morning. Some of what we have heard this morning from both Mr. Applebaum and Professor McDorman has been enlightening also.

The Chair: Let us discuss it in steering and see where we go from here.

Mr. McDorman: Both Mr. Andrews and Mr. McCurdy spoke before the house standing committee. I read through the transcript before coming here.

The Chair: Thank you for coming. It has been helpful to us.
(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, October 6, 2009

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 6:05 p.m. to study issues relating to the federal government's current and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans (topic: matters related to the Canadian Coast Guard and fisheries in the Western Arctic).

Senator Ethel Cochrane (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I call the meeting to order. I apologize for the late start. Committees not allowed to sit when the Senate is sitting.

It is my pleasure to welcome the three witnesses to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

My name is Senator Ethel Cochrane, from Newfoundland and Labrador, and I am the Deputy Chair of the Fisheries Committee. I would ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Raine: I am Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia.

Senator Dallaire: I am Senator Roméo Dallaire, from Gaspé, Quebec.

Senator Robichaud: I am Senator Fernand Robichaud, from New Brunswick.

Senator Hubley: I am Senator Elizabeth Hubley, from Prince Edward Island.

Senator Watt: I am Senator Charlie Watt, from Nunavik.

Senator Manning: I am Senator Fabian Manning, from Newfoundland and Labrador.

The Deputy Chair: We will hear witnesses from the Fisheries Joint Management Committee: Mr. Vic Gillman, Chairman; Mr. Max Kotokak Sr., Inuvialuit Member; and Mr. Burton Ayles, Canada Member.

Le sénateur Manning : Nous pourrions avoir une discussion plus approfondie sur ce que nous avons entendu ce matin. Certains des propos de M. Applebaum et de M. McDorman nous ont éclairés.

Le président : Discutons-en en comité directeur et voyons où ça nous mènera.

M. McDorman : M. Andrews et M. McCurdy ont comparu devant le comité permanent de la Chambre. J'ai lu la transcription avant de venir ici.

Le président : Merci d'être venu. Ce fut utile pour nous.
(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 18 h 5, pour étudier les questions relatives au cadre stratégique actuel en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada (sujet : questions relatives à la Garde côtière canadienne et aux pêches en Arctique de l'Ouest).

Le sénateur Ethel Cochrane (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : La séance est ouverte. Je suis désolée du retard. Les comités ne peuvent siéger en même temps que le Sénat.

C'est avec plaisir que j'accueille les trois personnes venues témoigner devant le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Je m'appelle Ethel Cochrane, de Terre-Neuve-et-Labrador, et je suis la vice-présidente du Comité des pêches. Je demanderais aux membres du comité de bien vouloir se présenter.

Le sénateur Raine : Je suis le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Dallaire : Je suis le sénateur Roméo Dallaire, de Gaspé, au Québec.

Le sénateur Robichaud : Je suis le sénateur Fernand Robichaud, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Hubley : Je suis le sénateur Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Watt : Je suis le sénateur Charlie Watt, du Nunavik.

Le sénateur Manning : Je suis le sénateur Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La vice-présidente : Nous entendrons des témoins du Comité mixte de gestion de la pêche : M. Vic Gillman, président du comité, M. Max Kotokak père, membre inuvialuit et M. Burton Ayles, membre du Canada.

The committee recently returned from a mission to the Western Arctic, where we heard from various groups during public hearings in Inuvik. We certainly heard from people; it was fantastic.

The Fisheries Joint Management Committee was unable to attend the public hearings held in the Northwest Territories. I thank their representatives for taking the time to appear before the Senate Fisheries Committee in Ottawa this evening.

Mr. Gillman, please proceed.

Vic Gillman, Chairman, Fisheries Joint Management Committee: Thank you and good evening, members of the committee, support staff and public. I am currently the interim chair of the Fisheries Joint Management Committee of the Western Arctic. I would like to thank the committee for the opportunity to meet today and, in particular, Danielle Labonté for making the arrangements for this session to take place.

I am accompanied by FJMC committee members Max Kotokak Sr., an Inuvialuit from Tuktoyaktuk; and Burton Ayles, from Manitoba. Our presentation today will be comprised of three parts: a quick summary of who we are; what we do; and our perspective on the northern strategy focusing on sovereignty, protecting and managing our northern environment and improving governance to allow northerners a greater say in their destiny. Interwoven will be comments on areas that the committee has targeted: climate change; fisheries co-management; scientific research; and major Arctic initiatives, such as the Mackenzie Gas Project. We will reference some of the other recommendations that the committee has heard in its travels concerning the Canadian Coast Guard and Arctic programming. We will finish with a set of recommendations for the committee's consideration and action. We have provided the committee with background material. Therefore, I intend to speak to the high points only.

The origins of the FJMC lie in the Inuvialuit Final Agreement of 1984, which formed a committee between the Department of Fisheries and Oceans, DFO, and the Inuvialuit to cooperatively manage the shared responsibility for fish and marine mammal resources in the newly formed Inuvialuit Settlement Region, ISR. We have four members — two from Canada appointed by the Minister of Fisheries and Oceans and two from the Inuvialuit appointed by the Inuvialuit Game Council. The chair of the FJMC is selected by those four members, and the committee is supported by two full-time resource positions located in Inuvik, Northwest Territories.

Le comité revient tout juste d'une mission en Arctique de l'Ouest qui nous a permis d'entendre divers groupes pendant des audiences publiques tenues à Inuvik; les gens ont été nombreux à venir nous voir; c'était fantastique.

Les représentants du Comité mixte de gestion de la pêche n'ont pas pu assister aux audiences publiques tenues dans les Territoires du Nord-Ouest. Je les remercie de prendre le temps de venir témoigner devant le Comité sénatorial des pêches ce soir, à Ottawa.

Monsieur Gillman, allez-y.

Vic Gillman, président, Comité mixte de gestion de la pêche : Je vous remercie. Bonsoir à vous, mesdames et messieurs les membres du comité, le personnel de soutien et le public. Je suis actuellement président par intérim du Comité mixte de gestion de la pêche en Arctique de l'Ouest. J'aimerais remercier le comité de nous donner l'occasion de nous rencontrer aujourd'hui, plus particulièrement Danielle Labonté, qui a pris les dispositions nécessaires pour que la présente séance ait lieu.

Je suis accompagné de deux membres du CMGP, Max Kotokak père, un Inuvialuit de Tuktoyaktuk, et Burton Ayles, du Manitoba. L'exposé que nous allons vous présenter aujourd'hui se divise en trois parties : nous commencerons par résumer brièvement qui nous sommes, nous décrirons ensuite ce que nous faisons, et nous présenterons notre perspective sur la stratégie nordique, en mettant plus particulièrement l'accent sur la souveraineté, la protection et la gestion de l'environnement nordique et l'amélioration de la gouvernance dans le but de permettre aux habitants du Nord d'avoir une plus grande influence sur leur destinée. En même temps que nous aborderons tous ces sujets, nous vous ferons part de nos commentaires concernant certaines questions sur lesquelles le comité s'est penché, comme les changements climatiques, la cogestion des pêches, la recherche scientifique, et les importantes initiatives qui ont lieu dans l'Arctique, comme le projet gazier Mackenzie. Nous parlerons d'autres recommandations que nous avons entendues dans le cadre de nos voyages au sujet des programmes dans l'Arctique et de la Garde côtière canadienne. Enfin, nous formulerons une série de recommandations que vous pourrez examiner afin de prendre les mesures. Nous avons fourni des documents d'information. Je n'aborderai donc que les points importants.

Le CMGP a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de 1984, convention qui devait mener à la création d'un comité composé de membres du ministère des Pêches et des Océans et des Inuvialuit et dont le mandat consiste à gérer, en collaboration partagée, les responsabilités communes liées aux poissons et aux mammifères marins de la région désignée des Inuvialuit, la RDI, créée à l'époque. Le comité se compose de quatre membres, deux nommés par le ministère des Pêches et des Océans et deux nommés par le Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit. Ce sont ces quatre membres qui désignent le président du CMGP, et le comité dispose de l'aide de deux personnes-ressources à temps plein qui se trouvent à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

The composition of the committee is designed to ensure that the traditional knowledge and wisdom of the Inuvialuit Settlement Region communities and harvesters is melded with the scientific and technical capabilities of the Canada members, who most often are former DFO staff. More detail is available in our written presentation.

I will move to today's topic and ask our members to speak to the committee. Mr. Max Kotokak, an Inuvialuit FJMC member since 1998, is an experienced hunter and fisherman, a local businessman and the FJMC lead on community relations.

Max Kotokak Sr., Inuvialuit Member, Fisheries Joint Management Committee:

[Mr. Kotokak spoke in his native language.]

Someone said there is a translator here so I thought I would speak my language.

The Deputy Chair: That is just fine. As a matter of fact, Senator Watt, who is from Nunavut, has just joined us.

Senator Watt: I will not translate for you, though.

The Deputy Chair: Please continue in English. You are welcome.

Mr. Kotokak: My name is Max Kotokak and I am an Inuvialuit member of the FJMC. I am from Tuktoyaktuk. I am an active hunter and fisher, and I have a regular job back home. My ancestors were the wealthiest Inuit in the Arctic. I do not mean my grandparents specifically but the Inuvialuit, the people who lived around the Mackenzie Delta, the Beaufort Sea coast from Barter Island in Alaska to the Amundsen Gulf. We were wealthier than others along the Alaskan coast and the Gwich'in people to the south. There were likely more Inuvialuit in this small area than there were along the rest of the Arctic coast all the way to Hudson's Bay.

We were wealthy because of the Mackenzie River and the Beaufort Sea. The Mackenzie River brings warmth, vegetation, fresh water and freshwater fish. The Beaufort Sea and coastal rivers bring more fish, seals, bowheads and, most important, beluga whales. Some call us the beluga hunters. These resources return every year to the same areas that were the source of our wealth. We were like an oasis in the middle of a desert when compared to the rest of the Arctic. My notes say "oasis," but I have never really seen an oasis.

This is what the Inuvialuit negotiators wanted to maintain when they signed the agreement in 1984. The three principles referred to were first, preserving Inuvialuit culture; second, allowing Inuvialuit to be equal and meaningful participants in society; and third, preserving the wildlife and environment.

Twenty-five years have passed since the Inuvialuit Final Agreement, IFA, was signed in 1984, and co-management of renewable resources in the ISR is a success story for Canada in

La composition du comité vise à permettre de fusionner la sagesse et le savoir traditionnels des collectivités et des pêcheurs et récolteurs inuvialuit de la RDI avec les compétences scientifiques et techniques des membres canadiens, qui sont le plus souvent d'anciens fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre mémoire.

Je vais maintenant passer au sujet du jour et demander à nos représentants de s'adresser au comité. M. Max Kotokak, qui fait partie des membres inuvialuit du CMGP depuis 1998, est un pêcheur et un chasseur d'expérience, un homme d'affaires local, et le responsable des relations avec la collectivité au sein du comité.

Max Kotokak père, membre inuvialuit, Comité mixte de gestion de la pêche :

[M. Kotokak s'exprime dans sa langue autochtone.]

Quelqu'un m'a dit qu'un traducteur serait présent; j'ai donc pensé que je pouvais parler dans ma langue.

La vice-présidente : C'est très bien. En fait, le sénateur Watt, du Nunavut, vient tout juste de se joindre à nous.

Le sénateur Watt : Je ne ferai toutefois pas la traduction.

La vice-présidente : Poursuivez en anglais, s'il vous plaît. Je vous en prie.

M. Kotokak : Je m'appelle Max Kotokak et je suis membre inuvialuit du CMGP. Je viens de Tuktoyaktuk. Je vais souvent à la chasse et à la pêche, et j'ai aussi un emploi régulier dans mon village. Mes ancêtres étaient les Inuits les plus riches de l'Arctique. Je ne parle pas de mes grands-parents en particulier, mais bien des Inuvialuit en général, du peuple qui vivait dans la région du delta du Mackenzie, le long de la côte de la mer de Beaufort, de l'île Barter, en Alaska, jusqu'au golfe Amundsen. Nous étions plus riches que les autres peuples qui vivaient le long de la côte de l'Alaska et que le peuple Gwich'in, qui vivait plus au sud. Il y avait probablement plus d'Inuvialuit dans cette petite région que le long de tout le reste de la côte arctique, jusqu'à la baie d'Hudson.

Nous étions riches grâce au fleuve Mackenzie et à la mer de Beaufort. Le fleuve Mackenzie nous apportait de la chaleur, de la végétation, de l'eau douce et du poisson d'eau douce, tandis que la mer de Beaufort et les fleuves côtiers nous apportaient encore plus de poissons, des phoques, des baleines boréales et, surtout, des bélugas. On nous appelle parfois « les chasseurs de bélugas ». Ces espèces revenaient chaque année dans les mêmes régions, et elles étaient la source de notre richesse. C'était comme si nous nous trouvions dans un oasis au milieu du désert, par rapport au reste de l'Arctique. J'ai écrit « oasis » dans mes notes, mais je n'ai jamais vraiment vu d'oasis.

C'est tout cela que les représentants inuvialuit ont voulu préserver quand ils ont négocié et signé la convention en 1984. Les trois principes prévus dans la convention étaient les suivants : d'abord, protéger la culture inuvialuit; ensuite, permettre aux Inuvialuit de participer pleinement et équitablement à la société; et, troisièmement, protéger la faune et l'environnement.

Il s'est écoulé 25 ans depuis la signature de la Convention définitive des Inuvialuit en 1984, et la cogestion des ressources renouvelables dans la RDI est un exemple de réussite pour le

our communities and Aboriginal communities around the world. Co-management has significantly enhanced our ability to make use of TEK — traditional ecological knowledge — in resource management decision making, particularly when we deal with local DFO officials.

However, there is still a need to ensure this knowledge is taken into consideration in early and formal planning and decision-making processes. An example is the Species at Risk Act, SARA, as well as COSEWIC, the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Aboriginal rights and co-management are referred to in the legislation, but the implementation has been far from perfect.

Our experience with co-management with DFO has been very positive. We believe similar initiatives elsewhere in Canada and around the world would help fishers and their resources. We will talk more about traditional ecological knowledge and co-management during the question period if you wish, but Dr. Ayles will discuss a number of specific issues in a little more detail.

The Deputy Chair: Thank you so much. Your English is exceptional.

Burton Ayles, Canada Member, Fisheries Joint Management Committee: I am pleased to be here.

I would interject that two of Mr. Kotokak's predecessors on this committee, Billy Day and Nelson Green, signed the original Inuvialuit Final Agreement. I am pleased that Senator Patterson is here, because he also signed the agreement on behalf of the NWT government at that time. We all owe you a vote of thanks because we are very pleased with that agreement.

The FJMC makes regular interventions into the environmental screening process established under the IFA. We have interventions on projects that range from fishing ventures, tourism and seismic exploration to sewage disposal, but the major resource management protection issue for the Inuvialuit region is hydrocarbon development.

The major project over the past few years has been the Mackenzie Gas Project. Despite delays in the joint review panel process and the fall in natural gas prices, the primary concern of the FJMC remains the potential cumulative effects of the proposed pipeline. There are also things like climate change and other projects, some proposed, some just projected, but we know that will happen in the future.

Canada reconnu dans nos collectivités et dans les collectivités autochtones de partout dans le monde. Grâce à la cogestion, nous avons pu utiliser de façon beaucoup plus efficace nos connaissances écologiques traditionnelles, les CET, pour prendre des décisions concernant la gestion des ressources, particulièrement quand nous traitons avec des responsables locaux du ministère des Pêches et des Océans.

Nous devons toutefois continuer à nous assurer que ces connaissances sont prises en compte dès le début des processus officiels de planification et de prise de décisions. Je pense, par exemple, à la Loi sur les espèces en péril, au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC. Les dispositions législatives contiennent des mentions des droits autochtones et de la cogestion, mais la mise en application de la Loi et loin d'être parfaite.

Notre expérience de cogestion avec le ministère des Pêches et des Océans a été très positive. Nous pensons que des initiatives semblables pourraient être prises ailleurs au Canada et dans le monde pour aider les pêcheurs et protéger leurs ressources. Si vous le permettez, nous parlerons plus en détail des connaissances écologiques traditionnelles et de la cogestion pendant la période des questions, mais M. Ayles parlera d'abord un peu plus en détail d'un certain nombre d'enjeux particuliers.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Vous parlez très bien anglais.

Burton Ayles, membre du Canada, Comité mixte de gestion de la pêche : Je suis heureux d'être ici.

J'ajouterais que deux des prédécesseurs de M. Kotokak au sein du comité, Billy Day et Nelson Green, ont signé la Convention définitive des Inuvialuit à l'origine. Je suis heureux que le sénateur Patterson soit présent aujourd'hui parce qu'il a aussi signé la convention, à titre de représentant des Territoires du Nord-Ouest, à l'époque. Nous vous devons tous nos remerciements parce que cette convention est extraordinaire.

Le CMGP intervient fréquemment dans le processus d'examen environnemental établi dans le cadre de la CDI. Nous sommes intervenus dans le cas de projets qui touchaient autant les entreprises de pêche, le tourisme, la prospection sismique et l'évacuation des eaux usées, mais le principal enjeu lié à la protection de la gestion des ressources dans la région des Inuvialuit est l'exploitation d'hydrocarbures.

Le projet le plus important dont nous nous sommes occupés au cours des dernières années a été le projet gazier Mackenzie. Malgré des retards dans le processus de la Commission d'examen conjoint et la chute des prix du gaz naturel, le CMGP est surtout préoccupé par les répercussions cumulatives potentielles du pipeline proposé. Nous avons aussi d'autres préoccupations, comme les changements climatiques et d'autres projets, certains ayant fait l'objet d'une proposition, d'autres, qui n'en sont qu'à l'étape de projet, mais nous savons qu'il y aura d'autres projets dans l'avenir.

We made several interventions to the joint review panel process. We are looking forward to the final report, but I would like to restate briefly our major concerns, because the implementation will be important.

In summary, the proponents claimed there would be no cumulative effects of the projects. When you add up all the projects, they said no cumulative effects. Then they said there is no need for special monitoring for cumulative effects, because if there are none, there is no need to monitor them.

They said even if there were, current government coordination is adequate for any possible monitoring of the cumulative effects. With all due respect to the proponents and to government coordination, we disagree. If you do not believe there will be cumulative effects, then you will not find them.

We believe we need a comprehensive aquatic monitoring programming down the Mackenzie all the way to the Beaufort Sea. The Mackenzie is the largest river in Canada. All that water flows into the Beaufort Sea in the Inuvialuit Settlement Region. We need a program that involves the government, co-managers and industry, and they all have to pay for it. We all have to pay for it, along with the government and industry; it is not just a government responsibility.

The second issue is oceans management. Since the passage of the Oceans Act, Canada has made some significant progress in planning for oceans management and protection. The Beaufort Sea is a large ocean management area. Implementation of these plans will enhance Canada's security in the Arctic.

The FJMC supports these planning initiatives for the Beaufort Sea, but we want to emphasize that planning is not implementation. Our assessment is that for many bureaucrats, planning is the end result; for the people in the Inuvialuit Settlement Region, it is only one part of the process.

Our major present concern is a pending Tarruq Niryutait marine protected area. This proposed MPA is in the Mackenzie Delta. It is based on centuries of Inuvialuit use of the beluga resources every summer, and it will protect critical beluga habitat.

With the finalization of the MPA and full implementation of the management plan, these areas and the whales will be protected from industrial development; and Canada will have demonstrated to the Inuvialuit, Canadians and other countries that it is serious about implementation of its plans for environmental protection of the Arctic. In so doing, it will enhance Arctic sovereignty.

Nous sommes intervenus à plusieurs occasions dans le processus de la Commission d'examen conjoint. Nous avons hâte de prendre connaissance du rapport final, mais j'aimerais rappeler brièvement quelles sont nos principales préoccupations parce que la mise en application sera importante.

En résumé, les promoteurs ont affirmé que les projets n'auraient aucun effet cumulatif. Même si vous additionnez tous les projets, ils ont affirmé qu'il n'y avait pas d'effets cumulatifs. Ils ont aussi dit qu'il était inutile de prévoir une surveillance particulière des effets cumulatifs, puisqu'il n'y en a pas; c'est donc inutile d'en faire la surveillance.

Les promoteurs ont aussi affirmé que, même s'il y avait des effets cumulatifs, la coordination gouvernementale actuelle permet tout à fait une possible surveillance des effets cumulatifs. Malgré tout le respect que je dois aux promoteurs et à la coordination gouvernementale, je dois dire que nous ne sommes pas d'accord. Si vous êtes convaincu qu'il n'y aura pas d'effets cumulatifs, vous n'en trouverez pas.

Nous pensons qu'il faut mettre sur pied un programme approfondi de surveillance aquatique tout le long du fleuve Mackenzie, jusque dans la mer de Beaufort. Le fleuve Mackenzie est le plus grand fleuve du Canada. Toute cette eau s'écoule jusqu'à la mer de Beaufort, dans la région désignée des Inuvialuit. Il faut un programme auquel le gouvernement, les cogestionnaires et l'industrie participeraient, et chaque partenaire devrait payer pour ce programme. Nous devons tous payer pour le programme, en plus du gouvernement et de l'industrie; il ne s'agit pas seulement d'une responsabilité gouvernementale.

Le second enjeu est la gestion des océans. Depuis l'adoption de la Loi sur les océans, le Canada a fait d'importants progrès en ce qui concerne la planification de la gestion et de la protection des océans. La mer de Beaufort est une grande zone de gestion océanique. La mise en œuvre de ces plans permettrait d'améliorer la sécurité du Canada dans l'Arctique.

Le CMGP soutient ces initiatives liées à la planification dans la mer de Beaufort, mais nous souhaitons rappeler que la planification ne signifie pas la mise en œuvre. Nous avons l'impression que, pour bien des bureaucrates, la planification est l'étape finale; pour les habitants de la région désignée des Inuvialuit, la planification n'est qu'une des étapes du processus.

Notre principale préoccupation, à l'heure actuelle, constitue l'aire marine protégée de Tarruq Niryutait, en attente d'approbation. Cette AMP proposée se trouve dans le delta du Mackenzie. Elle a été établie en fonction de l'utilisation de la ressource des bélugas par les Inuvialuit, chaque été, depuis des siècles, et elle vise à permettre de protéger l'habitat essentiel du béluga.

Une fois que l'AMP aura été approuvée de façon définitive et que le plan de gestion sera entièrement mis en œuvre, ces régions et les baleines seront protégées contre le développement industriel, et le Canada aura prouvé aux Inuvialuit, aux Canadiens et aux habitants des autres pays qu'il est vraiment décidé à mettre en œuvre des plans de protection de l'environnement dans l'Arctique. Par le fait même, il viendra affirmer plus fermement sa souveraineté dans l'Arctique.

We are satisfied with the plan and have been involved with it. We will be the management agency, in fact. The communities are satisfied with the plan, as is industry, but it still has not been finalized. The management plan and the regulations for the new MPA rest with the Department of Fisheries and Oceans and the government here in Ottawa, and we urge that they be finalized as soon as possible. We want to get on with it.

The third issue we would like to talk about is commercial fishing. The FJMC and the hunters' and trappers' committees — some of whom you met when you were in Inuvik — have growing concerns about the potential negative impacts of the development of large-scale commercial fisheries in the Beaufort Sea. Public attention has recently focused on the decline and collapse of fish stocks around the world. In fishery after fishery in developed and developing countries, there is a pattern of over-exploitation that has led to the loss of fish stocks.

On August 17, the U.S. government banned commercial fishing in U.S. Arctic waters until sufficient information is available to support the sustainable management of a commercial fishery. The FJMC has been talking to the Inuvialuit hunters and fishers for several months — for years, in fact — about the issue of large-scale commercial fishing, but the U.S. action has caught the attention of the public, media and politicians.

Our concerns for the Beaufort Sea rest on four facts: climate change — we know the Arctic will be more accessible; lack of knowledge — we do not know very much about the fish and marine mammal resources of the Arctic; Inuvialuit traditional interests — beluga whales, bowhead whales and Arctic char are dependent upon the Beaufort Sea ecosystem; and the lack of Inuvialuit control over commercial fishing. The Inuvialuit do not have the same control that Nunavut has over its commercial fishing operations.

The FJMC, together with our partners — the Inuvialuit Game Council, DFO and the Inuvialuit Regional Corporation — have begun discussions to obtain greater Inuvialuit control over commercial fisheries in the Beaufort Sea to ensure the long-term sustainability of the fish and marine mammal resources on which the Inuvialuit depend.

As with your recommendations for Nunavut, there is a need for increases in DFO funding for fisheries and aquatic ecosystem research in the Beaufort Sea to better understand the linkage between primary productivity, potential commercial species and the key fish and marine mammals that are important to the Inuvialuit.

Nous sommes satisfaits du plan et avons participé à son élaboration. En fait, nous serons l'organisme responsable de sa gestion. Les collectivités sont satisfaites du plan, de même que l'industrie, mais nous n'en possédons pas encore la version définitive. Le plan de gestion et les règlements qui touchent la nouvelle AMP sont la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans et du gouvernement, ici, à Ottawa, et nous demandons qu'une version définitive soit produite le plus rapidement possible. Nous voulons pouvoir passer à l'action.

Le troisième enjeu dont nous aimerions discuter est la pêche commerciale. Les membres du CMGP et des comités de chasseurs et de trappeurs — vous en avez rencontrés quelques-uns quand vous vous êtes rendus à Inuvik — se préoccupent de plus en plus des répercussions négatives potentielles de l'augmentation de la pêche commerciale à grande échelle dans la mer de Beaufort. Récemment, le grand public s'est beaucoup préoccupé du déclin et de l'effondrement des stocks de poisson partout dans le monde. La pêche telle qu'elle est pratiquée depuis longtemps dans les pays industrialisés et en voie de développement constitue une surexploitation de la ressource, ce qui a entraîné la diminution des stocks de poisson.

Le 17 août, le gouvernement des États-Unis a banni la pêche commerciale dans les eaux américaines de l'Arctique en attendant que l'on ait suffisamment d'informations pour permettre une gestion durable de la pêche commerciale. Le CMGP discute depuis des mois, ou plutôt des années, avec les chasseurs et les pêcheurs Inuvialuit à propos de la question de la pêche commerciale à grande échelle, mais la mesure prise par les États-Unis a capté l'attention du grand public, des médias et des hommes et des femmes politiques.

Nos préoccupations concernant la mer de Beaufort se divisent en quatre volets : les changements climatiques — nous savons que l'Arctique deviendra plus accessible; le manque de connaissances — nous ne connaissons pas grand-chose à propos des poissons et des mammifères marins de l'Arctique; les intérêts traditionnels des Inuvialuit — le béluga, les baleines boréales et l'omble chevalier dépendent de l'écosystème dans la mer de Beaufort; et le contrôle insuffisant exercé par les Inuvialuit sur la pêche commerciale. Les Inuvialuit n'ont pas un contrôle sur les opérations de pêche commerciale semblable à celui du Nunavut.

Le CMGP a entamé, en collaboration avec ses partenaires, le Conseil de gestion du gibier, le ministère des Pêches et des Océans et la Corporation régionale des Inuvialuit, des discussions dans le but d'offrir aux Inuvialuit un plus grand contrôle de la pêche commerciale dans la mer de Beaufort afin de garantir la viabilité à long terme du poisson et des mammifères marins dont ils dépendent.

En ce qui concerne vos recommandations au sujet du Nunavut, il serait bien que le ministère des Pêches et des Océans augmente le financement destiné à la recherche sur les pêches et l'écosystème aquatique dans la mer de Beaufort visant à nous permettre de mieux comprendre les liens entre la productivité primaire, les espèces potentiellement commerciales et les principaux poissons et mammifères marins qui sont importants pour les Inuvialuit

Those are the three major issues we would like to present to the committee.

Mr. Gillman: I would like to summarize our presentation by leaving you with a number of recommendations.

Our general recommendation is that by supporting the Inuvialuit in Canada-Inuvialuit co-management practice, the federal government can significantly enhance aspects of its northern strategy — particularly sovereignty, protecting the environment and the control of local people over their own lives and affairs.

The federal government has many effective planning and communication processes in place, but not too many implementation plans. That is where the government is failing the Arctic. We urge the committee to advise central agencies that federal departments need increased resources to support the implementation requirements of lands claim agreements, particularly because of the changes since the agreements were originally signed.

As a further recommendation, we support the Inuvialuit Regional Corporation statement and the Inuvialuit Game Council statements on the inadequacies of current oil spill containment equipment. Canada should be preparing for an event the size of *Exxon Valdez*, not fuelling spills from small ships.

As for Recommendation 5 in your report on Nunavut fisheries, TEK, traditional ecological knowledge, as Mr. Kotokak said, needs greater recognition in government processes, particularly the SARA and COSEWIC processes.

Third, we recommend that if the Mackenzie Gas Project is approved by the federal government, then the committee should ask the government to require the establishment of an integrated, long-term aquatic monitoring program to assess the cumulative effects of impacts on the Mackenzie watershed. All parties must be involved, including the Mackenzie Gas Project proponents, and all parties must be prepared to provide their share of the necessary funding for such an initiative.

Fourth, we recommend DFO be asked to expedite the formal approval of the Tarium Niryutait marine protected area and that the oceans planning initiatives currently being undertaken receive adequate funding for full implementation.

Fifth, we recommend that the committee support Inuvialuit efforts to gain greater control over fisheries resources of the Beaufort Sea, particularly as related to the control of large-scale commercial fishing.

Ce sont là les trois grands enjeux que nous voulons présenter au comité.

M. Gillman : J'aimerais résumer notre exposé en vous faisant part d'un certain nombre de recommandations.

Ce que nous recommandons, de façon générale, c'est que le gouvernement fédéral appuie les Inuvialuit dans le cadre des pratiques de cogestion avec le Canada, ce qui pourrait lui permettre d'améliorer grandement certains aspects de sa stratégie dans le Nord, plus particulièrement les aspects liés à la souveraineté, à la protection de l'environnement et au contrôle qu'exercent les habitants de la région sur leur vie et leurs affaires.

Le gouvernement du Canada dispose de nombreux processus efficaces de planification et de communication, mais de peu de plans de mise en œuvre. C'est pour cela que l'on dit que le gouvernement a laissé tomber l'Arctique. Nous demandons avec insistance au comité d'informer les organismes centraux du fait que les ministères fédéraux doivent accroître les ressources afin de soutenir la mise en œuvre des exigences des accords sur les revendications territoriales, essentiellement pour tenir compte des changements survenus depuis la signature initiale de ces accords.

À titre de recommandation, nous appuyons aussi les déclarations de la Corporation régionale des Inuvialuit et du Conseil de gestion du gibier concernant le caractère inadéquat de l'équipement actuellement utilisé pour retenir le pétrole déversé. Le Canada devrait être prêt à faire face à un événement de l'ampleur de celui de l'*Exxon Valdez* plutôt qu'à des déversements de carburant provenant de petits navires.

En ce qui concerne la recommandation 5, dans votre rapport sur les pêches au Nunavut, je dirais que le gouvernement doit davantage tenir compte des connaissances écologiques traditionnelles, les CET, dans certains processus, plus particulièrement les processus liés à la Loi sur les espèces en péril et au COSEPAC, comme l'a mentionné M. Kotokak.

Troisièmement, nous recommandons que, dans le cas où le gouvernement fédéral déciderait d'approuver le projet gazier Mackenzie, le comité demande au gouvernement d'exiger la création d'un programme intégré de surveillance aquatique à long terme dans le but d'évaluer les effets cumulatifs des répercussions sur le bassin hydrographique du Mackenzie. Toutes les parties doivent participer au programme, y compris les promoteurs du projet gazier Mackenzie, et toutes les parties doivent être prêtes à fournir leur juste part du financement requis par une telle initiative.

Quatrièmement, nous recommandons au comité de demander au ministère des Pêches et des Océans d'accélérer l'adoption officielle de l'aire marine protégée de Tarium Niryutait, et que les initiatives de planification des océans qui sont sur le point d'être mises en œuvre reçoivent un financement suffisant pour être entièrement déployées.

Cinquièmement, nous recommandons que le comité appuie les efforts des Inuvialuit, qui souhaitent obtenir un plus grand contrôle des ressources halieutiques de la mer de Beaufort, particulièrement en ce qui concerne le contrôle de la pêche commerciale à grande échelle.

Our sixth recommendation is that, for its report on the Western Arctic, the committee give similar consideration to the need for increased funding for a multi-year, multi-species fisheries ecosystem research program, as you did for the Nunavut fisheries and as the U.S. government has committed to the U.S. portion of the Beaufort Sea.

That concludes our recommendations, Madam Chair. However, I would be remiss not to mention that successful cooperative management requires respect, trust and commitment. DFO has been a good partner in the Western Arctic. We recognize and commend their actions. They have done a good job. Please share that with their minister.

Thank you, and we would now be prepared for what questions you have of us.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Gillman. Senator Patterson, I have not introduced you yet. We are glad to have you with us.

Let me begin by asking you a few questions. Is co-management widely accepted among your people, and is it supported?

Mr. Gillman: With 23 years of experience and Mr. Kotokak's long term with the committee, I would ask him to speak to that question.

The Deputy Chair: Are your people accepting this co-management idea with DFO?

Mr. Kotokak: The communities do work well with co-management with DFO. We travel to the communities. We do community tours. We ask their concerns on marine mammals, and we do work well with them. There are many projects that we support in the communities, that the communities want, and we do work well with them.

The Deputy Chair: What exactly are DFO's responsibilities?

Mr. Ayles: DFO's responsibilities in the Arctic generally are the same as on the east and west coasts. With the NWT, they have the full responsibilities. Legislative responsibilities have not been turned over to the territorial government the way they have been to the provincial governments, so DFO has broad responsibilities. The Inuvialuit Final Agreement gave the FJMC some of those ministerial responsibilities. The hunters' and trappers' committees and the FJMC have responsibilities such as allocation of resources within communities and between communities, particularly for subsistence fisheries. The minister cannot decide that this fisherman gets that fish or that fisherman gets those fish. It is up to either the hunters' and trappers' committee or the Fisheries Joint Management Committee.

En sixième lieu, nous recommandons que le comité tienne compte, pour son rapport sur l'Arctique de l'Ouest, de l'importance d'un financement accru destiné à un programme de recherche pluriannuelle sur l'écosystème des pêches plurispécifiques, comme vous l'aviez fait dans le cas des pêches au Nunavut, et comme l'a fait le gouvernement des États-Unis, qui a pris des engagements au sujet de la portion américaine de la mer de Beaufort.

C'est ainsi que se terminent nos recommandations, madame la présidente. Je m'en voudrais toutefois de ne pas mentionner que le respect, la confiance et l'engagement sont essentiels à la réussite d'une cogestion. Le ministère des Pêches et des Océans s'est révélé un bon partenaire dans l'Arctique de l'Ouest. Nous sommes conscients des mesures qu'il a prises et nous l'en remercions. Les représentants du ministère ont fait du bon travail. N'hésitez pas à le mentionner à la ministre.

Merci. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci, monsieur Gillman. Sénateur Patterson, je ne vous ai pas encore présenté. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Je vais commencer par vous poser quelques questions. La cogestion est-elle généralement acceptée et appuyée par votre peuple?

M. Gillman : Je vais demander à M. Kotokak, qui compte 23 ans d'expérience et qui connaît le comité, de répondre à cette question.

La vice-présidente : Votre peuple accepte-t-il l'idée de la cogestion avec le MPO?

M. Kotokak : Les collectivités acceptent bien la cogestion avec le MPO. Nous nous rendons dans les collectivités. Nous les visitons. Nous demandons à leurs membres quelles sont leurs préoccupations au sujet des mammifères marins, et nous collaborons très bien avec eux. Nous appuyons de nombreux projets dans les collectivités — des projets souhaités par les collectivités — et nous collaborons très bien avec elles.

La vice-présidente : Quelles sont, exactement, les responsabilités du MPO?

M. Ayles : De façon générale, les responsabilités du MPO dans l'Arctique sont les mêmes que le long des côtes est et ouest. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le ministère assume toutes les responsabilités. Les responsabilités législatives n'ont pas été transférées au gouvernement du territoire comme elles l'ont été aux gouvernements des provinces, ce qui signifie que c'est le MPO qui assume les responsabilités en général. Certaines des responsabilités ministérielles ont été déléguées au CMGP dans le cadre de la Convention définitive des Inuvialuit. Par exemple, le CMGP et les comités de chasseurs et de trappeurs sont responsables de l'affectation des ressources au sein des collectivités et entre les collectivités, particulièrement en ce qui concerne la pêche de subsistance. La ministre ne peut pas décider que tel pêcheur a droit à ce poisson et que tel autre a droit à un autre poisson. C'est le comité des chasseurs et des trappeurs ou le Comité mixte de gestion de la pêche qui décide.

As a committee, we also have responsibilities to recommend and to advise the minister, and those words mean different things under agreements, and the minister has to respond to us within a set period of time. We make recommendations on research. We fund research that we give to government departments and government scientists to do. We sort of advise them or recommend to them that this is how they should spend their money. We are supposed to be involved in international negotiations or discussions that would involve Inuvialuit fisheries in some way. Those are just a few examples.

The Deputy Chair: What about the Coast Guard? Do you have a relationship with them?

Mr. Gillman: Because of our focus on fisheries and marine mammal management, our relationship with the Coast Guard is pretty negligible. There are opportunities for some of the science programs that the FJMC funds or helps to fund to take place on Coast Guard vessels, and we have a few of those projects ongoing at this time. Most of our focus is on the natural resource element rather than the shipping or the other concerns the Coast Guard is related to.

Mr. Kotokak: The communities do have a working relationship with the Coast Guard, but not so much our committee, I think.

Senator Hubley: Thank you very much for your presentation this evening. It is always a wonderful experience to visit the North, and our recent trip was no exception, I assure you.

I will ask my question on climate change. There seem to be many issues now pertaining to climate change, including the rising ocean water levels, coastal erosion, erosion along the Mackenzie River and the delta, the thawing of the permafrost, unpredictable weather patterns and storms, dangerous ice conditions, unreliable wildlife migratory patterns and invasive predatory species. I am sure that has to have a significant effect on your way of life. What kind of science and research facility do we have to address some or any of these conditions? Who is dealing with it?

Mr. Gillman: I am pleased to see that you are well versed on what we anticipate will be the large-scale effects of global warming or climate change. Dr. Ayles would be best positioned to answer your question from a science perspective.

Mr. Ayles: There have been a number of large-scale oceanographic studies over the past decade, such as the joint ocean ice study that you may have heard about, which has been presented on TV and radio, and a study called the Canadian Arctic Shelf Exchange Study. These are big, major oceanographic studies looking at ice and oceans. They have involved Canadian universities. Laval University and the University of Manitoba were the coordinators of that last one I mentioned. They also involve many international researchers from many different countries as far away as Spain, working in a coordinated way

À titre de comité, nous avons aussi la responsabilité de faire part de recommandations et de conseils à la ministre, ce qui ne signifie pas toujours la même chose en fonction des accords, et la ministre doit réagir à nos requêtes dans un délai prescrit. Nous formulons des recommandations au sujet de la recherche. Nous finançons des recherches que nous demandons aux ministères et aux scientifiques du gouvernement de faire. D'une certaine façon, nous leur conseillons ou leur recommandons des façons de dépenser leur argent. Nous sommes censés participer aux discussions ou aux négociations avec d'autres pays qui pourraient avoir une incidence, de quelque façon que ce soit, sur les pêches pour les Inuvialuit. Ce ne sont là que quelques exemples.

La vice-présidente : Qu'en est-il de la Garde côtière? Avez-vous des liens avec elle?

M. Gillman : Étant donné que nous nous préoccupons surtout de la gestion de la pêche et des mammifères marins, nous avons très peu de liens avec la Garde côtière. Il peut arriver que certains des programmes scientifiques financés, en tout ou en partie, par le CMGP aient lieu sur les navires de la Garde côtière, et c'est actuellement le cas de quelques projets. Mais nous nous occupons surtout des ressources naturelles, et très peu du transport ou des autres préoccupations dont s'occupe la Garde côtière.

M. Kotokak : Les collectivités entretiennent des relations de travail avec la Garde côtière, mais ce n'est pas vraiment le cas de notre comité, je crois.

Le sénateur Hubley : Merci beaucoup de nous avoir présenté votre exposé ce soir. Un voyage dans le Nord constitue toujours une expérience formidable, et je peux vous garantir que notre dernier voyage n'a pas fait exception à la règle.

Je veux poser une question sur les changements climatiques. De nombreux enjeux semblent maintenant liés aux changements climatiques, comme l'augmentation du niveau des océans, l'érosion côtière, l'érosion le long du fleuve Mackenzie et de son delta, la fonte du pergélisol, les conditions climatiques et les tempêtes imprévisibles, l'état dangereux des glaces, des tendances imprévisibles concernant la migration des animaux sauvages, et l'arrivée d'espèces prédatrices invasives. Je suis certaine que tous ces enjeux ont une grande incidence sur votre mode de vie. De quel type d'installation scientifique ou de recherche avons-nous besoin si nous voulons régler certains de ces problèmes, ou même tous ceux-ci? Qui s'en occupe?

M. Gillman : Je suis heureux de voir que vous connaissez bien les effets prévus à grande échelle du réchauffement de la planète ou des changements climatiques. M. Ayles est mieux placé que moi pour répondre à votre question d'un point de vue scientifique.

M. Ayles : Un certain nombre d'études océanographiques à grande échelle ont été faites au cours des 10 dernières années, comme l'étude conjointe sur les glaces de l'Arctique, dont vous avez peut-être entendu parler puisqu'elle a fait l'objet de reportages à la télé et à la radio, et une étude que l'on appelle la Canadian Arctic Shelf Exchange Study. Il s'agit d'études océanographiques importantes, de grande envergure, qui touchent la glace et les océans. Des universités canadiennes y ont participé. La dernière étude que j'ai mentionnée a été dirigée par l'Université Laval et l'Université du Manitoba. De nombreux

off icebreaker research ships. The *Amundsen* used to be a government Coast Guard ice breaker. It is now being turned into a research vessel. There is also ice work on the shelf itself for a number of months.

There are starting to be some studies. A number of studies were related to IPY, International Polar Year, on the fisheries across the Arctic.

There are two problems. First, not much is focused on the fisheries part of it. The focus is the oceans part of it, and from our perspective, there is not enough understanding of the connection between the atmosphere, the ice, the water into the primary productivity, secondary productivity into fish and then to beluga whales and bowhead whales and coastal fishes. That is important for the Inuvialuit. So we do not know how those things will affect a lot of work in these broad-scale things.

Another problem is that these things tend to be a one-shot deal. You may get a lot of money for IPY or a lot of money that someone has put together for a four-year program or something like that, and then it sort of tails off and someone else starts something else in 10 years. That is part of the nature of the research. Not much is government-led any more; it is university-led, and the universities get money from NSERC and other sources but have a commitment for a single project. We see the need for some long-term monitoring programs, for example, that no one else has responsibility for except the government. That is where we see the failure.

Senator Hubley: We did hear that on our trip to the North. It seems there has to be some way of gathering that scientific knowledge that each of these groups and universities are gathering and to have some sort of not necessarily control over it but to have the facility to access that information, to share it with the people who will be most affected by these changes.

We did sense that was not in place yet. If it were to happen, who should be the lead? Who should take the lead on the research and scientific studies happening in the North? The example we were given was that many are students who have advanced, taken an interest in the North and do a doctorate or something in that area, but that is it, and that information should perhaps be put together as part of the puzzle so we get a better picture of what scientific work is being done and its value. If there was a lead to be taken on that, who would you suggest?

Mr. Ayles: Those are great questions and something we struggle with ourselves, even for the small projects that we fund. Mr. Kotokak knows the kind of problems, because people come to him and say, "What happened to that whitefish tagging

chercheurs provenant de nombreux autres pays — d'aussi loin que l'Espagne — travaillent en collaboration sur des navires brise-glace de recherche. L'*Amundsen* était auparavant un brise-glace de la Garde côtière, qui appartenait au gouvernement. Il est maintenant utilisé pour faire de la recherche. Il se fait aussi de la recherche sur la glace directement sur la plate-forme depuis un certain nombre de mois.

Des études commencent à se faire. Un certain nombre d'études ont été faites dans le cadre de l'Année polaire internationale et portait sur les pêches dans l'Arctique.

Il y a deux problèmes. D'abord, peu d'études portent sur la pêche en particulier. Les études portent plutôt sur le volet océanographique et, à notre avis, les chercheurs ne connaissent pas suffisamment bien les liens entre l'atmosphère, la glace et l'eau, et la productivité primaire et secondaire, ni les liens avec le poisson et avec les belugas, les baleines boréales et les espèces halieutiques côtières. Ce sont là des éléments importants pour les Inuvialuit. Nous ne savons donc pas quelle sera l'incidence de tout cela sur les travaux qui touchent ces questions générales.

L'autre problème, c'est qu'il s'agit souvent de démarches uniques. Vous pouvez obtenir beaucoup d'argent dans le cadre de l'Année polaire internationale ou beaucoup d'argent de quelqu'un qui souhaite investir dans un programme de quatre ans ou dans un projet de ce type, puis le financement prend fin, en quelque sorte, et quelqu'un d'autre entreprend un autre projet dans 10 ans. Cela fait partie de la nature de la recherche. Il n'y a plus beaucoup de recherches dirigées par le gouvernement, de nos jours; elle est dirigée par les universités, et celles-ci obtiennent du financement du CRSNG et d'autres sources, mais elles s'engagent pour un projet en particulier. Nous pensons qu'il devrait y avoir des programmes de surveillance à long terme, par exemple, dont seul le gouvernement serait responsable. À notre avis, il s'agit d'une lacune.

Le sénateur Hubley : Nous avons entendu cette remarque pendant notre voyage dans le Nord. Il semble qu'il devrait y avoir une façon de regrouper les connaissances scientifiques que chacun de ces groupes et chacune de ces universités recueillent et, sans absolument exercer un contrôle sur celles-ci, avoir la possibilité d'accéder à ces connaissances et de les transmettre aux gens qui seront les plus touchés par les changements climatiques.

Nous avons deviné qu'il n'y avait pas de tels mécanismes à l'heure actuelle. Si cela devait arriver, qui devrait en être responsable? Qui devrait être responsable de la recherche et des études scientifiques faites dans le Nord? On nous a expliqué, par exemple, que de nombreux étudiants ont progressé et se sont intéressés au Nord puis ont fait un doctorat ou d'autres études sur ce sujet, puis c'est tout, et que l'information pourrait peut-être être regroupée, à la façon des morceaux d'un casse-tête, afin qu'on puisse avoir un meilleur aperçu des travaux scientifiques effectués et de leur valeur. Si l'on devait nommer un responsable qui regrouperait l'information, qui devrait-on nommer, à votre avis?

M. Ayles : Il s'agit là de questions importantes, auxquelles nous faisons face, nous aussi, même dans le cas des petits projets que nous finançons. M. Kotokak connaît bien ce type de problèmes parce que les gens viennent le voir et lui demandent :

study you funded about 10 years ago? Where did those whitefish go? We wonder where it has gone.” We know a report was published and it may have been in the *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, and then someone prepared a poster and went out to the community, but we still have not figured out how to make this readily available so we can pass all the messages on. It has to be translated, and I do not mean translated into Inuvialuit but translated from scientific into layperson’s language. Part of that is our responsibility. I do not know that it is any one group’s responsibility. I think the IPY has a program for communication, and I think those big oceanographic programs have responsibility. They brought students; they went into classrooms in the North. It is everyone’s responsibility, but I think we are still struggling with how to do it.

The Inuvialuit Communications Society has a role to play. They bring a lot of this into the communities too. I do not have a real answer for you.

Mr. Gillman: To add to those comments, what you are really striking at is the failure to have a real vision for the coordination of Arctic science and research. Individual departments, individual committees all have a little tiny piece of the pie and we do the best job we can, but until IPY came along, there was not any true coordination of Arctic science investigation, so this is where our focus has to be.

Those opportunities have been presented to us in the past. Following the initial Berger inquiry, the sum total of science dropped off instead of increasing. It should have happened in reverse. We would have been much more prepared for the state of things today if we had had an ongoing, coordinated research program in the Arctic. Instead, we abandoned the scene for 15 years until new pressures came along, and now we are reacting to them. It was an excellent question. I am not sure whether we have helped you very much with it, but we see the same need.

Mr. Kotokak: Madam Chair, maybe I could partly answer a question on erosion. When you went to Inuvik you must have met community members from Tuktoyaktuk — that is where I am from — by the Beaufort Sea. In the last 15 or 20 years, we have had really bad erosion there. I am sure you have heard about it. In the last four or five years, the community has tried to work on the outside where it was really eroding.

As for climate change, when we hunters and fishers travel with the FJMC, we communicate with others communities, the outlying communities like Sachs Harbour. Those people are getting different species of water fowl and different types of fish, and they let us know about what is going on.

« Qu’est-il arrivé avec l’étude de marquage du corégone que vous avez financée il y a 10 ans? Où est allé ce poisson? Nous nous demandons où il est allé. » Nous savons qu’un rapport a été publié — c’était peut-être dans le *Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques* — et que quelqu’un a préparé une affiche et est allé dans les collectivités, mais nous n’avons pas encore trouvé de façon de rendre l’information disponible afin de faire comprendre les messages. L’information doit être traduite, et je ne veux pas dire qu’elle doit être traduite dans la langue des Inuvialuit, mais plutôt traduite du jargon scientifique à une langue qu’un profane peut comprendre. C’est notre responsabilité, en partie. À ce que je sache, ce n’est pas la responsabilité d’un groupe en particulier. Je crois qu’il y avait un programme de communication dans le cadre de l’Année polaire internationale, et je crois que les responsables des importants programmes océanographiques ont des responsabilités. Ils ont emmené des étudiants; ils ont visité des classes, dans le Nord. C’est la responsabilité de tous, mais je crois que nous n’avons pas encore trouvé la façon de procéder.

La société des communications inuvialuit a un rôle à jouer. Elle est aussi très présente dans les collectivités. Je n’ai pas vraiment de réponse à vous donner.

M. Gillman : J’aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. Ce que vous dénoncez véritablement, c’est le fait qu’il n’y a pas de véritable vision en ce qui concerne la coordination de la recherche et de la science dans l’Arctique. Chaque ministère et comité possède un petit morceau du casse-tête, et nous faisons de notre mieux, mais, avant l’Année polaire internationale, il n’y avait pas véritablement de coordination entre les études scientifiques dans l’Arctique; c’est donc de cela que nous devons nous occuper.

Certaines occasions nous ont été offertes par le passé. À la suite de la Commission d’enquête Berger, la première, le nombre total de recherches scientifiques a diminué plutôt que d’augmenter. L’inverse aurait été préférable. Nous aurions été mieux préparés à faire face à la situation actuelle s’il y avait eu des programmes de recherche continus et coordonnés dans l’Arctique. Nous avons plutôt déserté le secteur pendant 15 ans, jusqu’à ce que de nouvelles pressions se fassent sentir, et nous y réagissons maintenant. C’était une excellente question. Je ne suis pas certain que nous vous avons beaucoup aidé, mais nous constatons le même besoin.

M. Kotokak : Madame la présidente, je pourrais peut-être répondre partiellement à une question sur l’érosion. Quand vous êtes allés à Inuvik, vous avez sûrement rencontré des membres de la collectivité de Tuktoyaktuk — c’est de là que je viens — le long de la mer de Beaufort. Au cours des 15 à 20 dernières années, il y a eu, là-bas, un grave problème d’érosion. Je suis sûr que vous en avez entendu parler. Depuis quatre ou cinq ans, la collectivité a tenté de travailler à la périphérie, là où l’érosion était vraiment importante.

En ce qui concerne les changements climatiques, nous, les chasseurs et les pêcheurs, pouvons communiquer avec d’autres collectivités, avec les collectivités isolées, comme Sachs Harbour, quand nous nous déplaçons avec le CMGP. Les gens de ces collectivités chassent d’autres espèces d’oiseaux aquatiques et de poissons et ils nous font part de l’état de la situation.

Senator Watt:

[Senator Watt spoke in his native language.]

It is too bad that we do not have the translators here, and I think we need to revisit that at some point to correct that situation. This is not an isolated issue. It has happened before. I am sorry about that.

First, since you highlighted the six sets of recommendations, and I would imagine the IRC is very much behind your initiative, why did you bring those six recommendations? You feel there is a need for scientific studies, and including the knowledge built into it at the same time. Is Inuvialuit Regional Corporation not in partnership with that pipeline that is supposed to be coming down the pike? Not only the regional corporations are involved in that, but they are in partnership along with Gwich'in. I would imagine that there are communications between those two groups who are seeing the same problems coming before them in two times if that project gets underway. Am I correct on this?

Mr. Gillman: Thank you, senator. I would say first there is a structural difference that you have to appreciate. The FJMC is a cooperative management body, which means that it has representation and responsibilities to Canada and the Minister of Fisheries and Oceans and to the Inuvialuit. The Inuvialuit Regional Corporation is an Inuvialuit organization created by the same land claim agreement with totally different responsibilities.

Yes, we coordinate on some aspects, but the cooperative management committees do not work with the corporation in that sense. Where we identify common issues facing the Inuvialuit Settlement Region, we do coordinate. You notice that we did support their recommendation concerning the Coast Guard inadequacies of equipment and supplies to address Arctic oil spills and pollution in the future.

Could you repeat the second part of your question, please?

Senator Watt: I am not quite sure I remember the second part of my question. I will try my best. In terms of the co-management aspects — I am trying to make my question easier to understand — and the co-management responsibility that you have under your organization, is that also part of the responsibility of regional development corporations to a certain extent?

Mr. Gillman: No.

Senator Watt: Are they completely distinct from one another?

Mr. Gillman: Our principal partner is the Inuvialuit Game Council, which is an Inuvialuit structure. The short answer to your question is no; it is not the same.

Senator Watt: Who administers the beneficiaries, that is, the Inuvialuit? Who looks after the interests of the Inuvialuit?

Le sénateur Watt :

[Le sénateur Watt s'exprime dans sa langue autochtone.]

C'est vraiment dommage qu'il n'y ait pas de traducteurs, ici présents, et je crois qu'il faudra s'en occuper à un moment ou un autre afin de régler le problème. Ce n'est pas un cas isolé. Cela est déjà arrivé. Je m'en excuse.

D'abord, étant donné que vous avez mentionné une série de six recommandations — et je suppose que la Société régionale inuvialuit appuie pleinement votre initiative —, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait ces six recommandations? Vous dites qu'il faudrait des études scientifiques et vous mentionnez qu'il faudrait y incorporer les connaissances. La Société régionale inuvialuit ne fait-elle pas partie des partenaires de ce gazoduc qui est censé être construit? Non seulement les sociétés régionales participent au projet, mais elles le font en partenariat avec les Gwich'in. Je suppose qu'il y a des communications entre ces deux groupes, qui constatent qu'ils feront face aux mêmes problèmes, deux fois plutôt qu'une, si le projet est approuvé. Est-ce que j'ai raison?

M. Gillman : Merci, sénateur. Je dirais d'abord qu'il existe une différence de structure qu'il faut comprendre. Le CMGP est un organisme de cogestion, ce qui signifie qu'il compte des représentants du Canada et du ministère des Pêches et des Océans, mais aussi des Inuvialuit, et qu'il a des responsabilités envers tous ces gens. La Société régionale inuvialuit est un organisme inuvialuit créé dans le cadre de la même convention territoriale, mais dont les responsabilités sont tout à fait différentes.

Il est vrai que nous collaborons au sujet de certains aspects, mais les comités de cogestion ne collaborent pas avec la société de la façon que vous avez décrite. Si nous constatons que la région désignée des Inuvialuit est touchée par des enjeux communs, nous travaillons en collaboration. Vous savez, par exemple, que nous avons appuyé la recommandation de la société en ce qui concerne les faiblesses de l'équipement et du ravitaillement de la Garde côtière pour faire face à la pollution et à des déversements de pétrole dans l'Arctique dans l'avenir.

Pouvez-vous répéter le second volet de votre question, s'il vous plaît?

Le sénateur Watt : Je ne suis pas sûr de me souvenir du second volet de ma question. Je vais faire de mon mieux. En ce qui concerne les aspects liés à la cogestion — je vais tenter de rendre ma question plus claire — et la responsabilité en matière de cogestion que possède votre organisme, cette responsabilité fait-elle aussi partie des responsabilités des sociétés régionales de développement, dans une certaine mesure?

M. Gillman : Non.

Le sénateur Watt : S'agit-il d'organismes tout à fait distincts?

M. Gillman : Notre principal partenaire est le Conseil de gestion du gibier, qui est une structure inuvialuit. Pour simplement répondre à votre question, je dirais que non; ce n'est pas la même chose.

Le sénateur Watt : Qui administre les bénéficiaires, c'est-à-dire, les Inuvialuit? Qui s'occupe des intérêts des Inuvialuit?

Mr. Gillman: It would be the Inuvialuit Game Council.

Senator Watt: The Inuvialuit?

Mr. Kotokak: The Inuvialuit Game Council, yes.

Senator Watt: The development sector deals with strictly the business aspects of it?

Mr. Gillman: That would be the Inuvialuit Regional Corporation.

Mr. Ayles: Yes, and the local development corporations.

Senator Watt: From what I am hearing, you are basically telling us that we do have a problem with regard to implementing certain parts of the agreements contemplated within the Inuvialuit settlement act. For that reason, you are saying that in order for us to be able to have a proper implementation mechanism in place, we need some additional funds.

In a sense, the decision makers are your people, your crew, but they lack a certain power because of the lack of funds. Is that what you are telling us?

Mr. Gillman: I will ask Mr. Ayles to speak to that first, and perhaps I will have a follow-up comment.

Mr. Ayles: That is part of what I said. The Inuvialuit Final Agreement was signed in 1984, before things like the Oceans Act, before the Species at Risk Act and COSEWIC, and before climate change. These sorts of things have come upon my committee and other committees like that. There are additional government or outside things that were not considered in the IFA. I was trying to say that the government has sort of imposed the Oceans Act or brought in the Oceans Act and has funded it within the government organization, and we are forced to respond because we are the agency that has responsibility, sort of, for oceans.

It was not really thought about when we did it. For example, climate change has come about. In 1984 we did not consider funding for climate research, and now it is a big issue for us. We have no funding for that. That is what we meant when we talked about implementation.

Furthermore, in the IFA, this committee does not have the control over commercial fisheries that the Nunavut Wildlife Management Board does because there was no Beaufort Sea commercial fishing, and what was more important was the bowhead whales and beluga whales. That was the focus of that agreement. With climate change, we see the possibility that large-scale commercial fishers could come into the Beaufort Sea and start fishing it, and Mr. Kotokak could say nothing. It is really up to the Minister of Fisheries and Oceans now. We are trying to work with the Department of Fisheries and Oceans to see how we can ensure that the Inuvialuit have some control over it. Those are ways that are problematic.

M. Gillman : Je dirais que c'est le Conseil de gestion des Inuvialuit.

Le sénateur Watt : Des Inuvialuit?

M. Kotokak : Oui, le Conseil de gestion du gibier des Inuvialuit.

Le sénateur Watt : Le secteur du développement ne s'occupe que des aspects commerciaux de tout cela?

M. Gillman : Ce serait la responsabilité de la Société régionale inuvialuit.

M. Ayles : Oui, et des sociétés de développement local.

Le sénateur Watt : D'après ce que j'entends, ce que vous nous dites, essentiellement, c'est que nous avons un problème concernant la mise en œuvre des conventions visées par la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit. Vous affirmez que, pour cette raison, nous avons besoin de financement supplémentaire si nous voulons être en mesure de mettre en place un mécanisme approprié de mise en œuvre.

D'une certaine façon, c'est votre équipe et votre peuple qui prennent les décisions, mais ils n'ont pas suffisamment de pouvoir à cause d'un manque de financement. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. Gillman : Je vais demander à M. Ayles de répondre le premier, et j'ajouterai peut-être quelque chose par la suite.

M. Ayles : C'est en partie ce que j'ai dit. La Convention définitive des Inuvialuit a été signée en 1984, avant l'adoption de la Loi sur les océans et de la Loi sur les espèces en péril, avant le COSEPAC et avant les changements climatiques. Ces types de questions ont été transmises à mon comité et à d'autres comités semblables. Il y a d'autres questions gouvernementales ou autres qui n'étaient pas mentionnées dans la CDI. Ce que j'essaie de dire, c'est que le gouvernement a, en quelque sorte, imposé ou adopté la Loi sur les océans et qu'il l'a financée de l'intérieur, et nous n'avons pas d'autre choix que de réagir puisque nous sommes l'organisme responsable des océans, en quelque sorte.

On n'y avait pas vraiment pensé au départ. Par exemple, la question des changements climatiques a surgi. En 1984, on ne pensait pas à du financement pour la recherche sur le climat, mais maintenant, c'est un enjeu très important pour nous. Nous ne recevons aucun financement à cette fin. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de mise en œuvre.

De plus, selon la CDI, notre comité n'a pas le même contrôle sur la pêche commerciale que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut parce qu'il n'y avait pas de pêche commerciale dans la mer de Beaufort et que les belugas et les baleines boréales étaient plus importants. C'était sur ces sujets que portait la convention. Avec les changements climatiques, on constate que les pêcheurs commerciaux importants pourraient venir dans la mer de Beaufort pour pêcher, et M. Kotokak ne pourrait pas intervenir. La tâche incombe véritablement à la ministre des Pêches et des Océans. Nous essayons de collaborer avec le ministère des Pêches et des Océans pour trouver des façons de s'assurer que les Inuvialuit exercent un certain contrôle sur la pêche. Ce sont là les aspects qui posent problème.

Senator Watt: On the American side, on the Alaskan side, are they doing full-fledged commercial fishing? Does that interfere with your activities?

Mr. Ayles: No, they are not. In fact, in August they passed a fisheries moratorium for the Chukchi Sea and American Beaufort Sea, the western Beaufort Sea. They fish in the Bering Sea for pollock. There are big commercial fisheries there. The local people, the local small fishers, and even the fishers in the Bering Sea, got together through the North Pacific fisheries advisory committee, which advised the government to ask for a moratorium of at least 10 years until more information is gathered on the productivity of the American Beaufort Sea and Chukchi Sea. That was passed last February. They asked the government and, in August, the new American government approved it. There is a 10-year moratorium while they develop a fisheries management plan. That is the way they do it administratively. They must do a certain amount of research before they can consider opening it. There are still some small commercial fisheries, but they are not large.

The Deputy Chair: That was the exact understanding that we had about the Americans when we visited Juneau, Alaska. We were there, in Juneau and in Sitka, but the Juneau people told us that there was a moratorium for 10 years and the scientists would be working on all these things in the meantime. That is exactly what these people told us.

Senator Robichaud: In the Beaufort Sea, you say you need more research and an agreement over the control of large-scale commercial fishing, but there is no large-scale commercial fishing now, is there?

Mr. Gillman: That is right.

Senator Robichaud: In Nunavut, they had an exploratory fishery at one time. Quotas were given to some interests that were far away from Nunavut. These exploratory fisheries found a way to become permanent. Is there any danger that this could happen in your area? Are you protected against that kind of activity? Someone has to go out there and see what fishery resources are there. I do not know whether it is crab or clams — you mentioned char — but there is also pollock, which could be migrating now or coming into the Beaufort Sea with climate change and the ice going away. How can we help you ensure that you have a say and that what happened in Nunavut does not happen in your area?

Mr. Gillman: That is exactly what this committee has been focusing on for three or four years now, looking at some precautionary approaches in the Beaufort Sea that would protect it from what has happened in every other commercial venture in the world, namely, the destruction of the resource base and often far greater impacts than you could have predicted simply from the fishing activity itself.

Le sénateur Watt : Du côté américain, du côté de l'Alaska, y a-t-il une pêche commerciale en bonne et due forme? Est-ce que cela nuit à vos activités?

M. Ayles : Non, il n'y en a pas. En fait, en août, les Américains ont imposé un moratoire sur la pêche dans la mer de Tchoukotka et dans la partie américaine de la mer de Beaufort, la partie ouest. Ils pêchent le colin dans la mer de Béring. Il y a une importante pêche commerciale là-bas. Les gens du coin, les petits pêcheurs du coin, et même les pêcheurs de la mer de Béring se sont regroupés au sein du comité consultatif concernant les pêcheries du Pacifique Nord et ont recommandé au gouvernement de demander un moratoire pendant au moins 10 ans, en attendant que l'on obtienne plus d'information sur la productivité de la partie américaine de la mer de Beaufort et de la mer de Tchoukotka. Cela s'est passé en février dernier. Ils ont fait la demande au gouvernement et, en août, le nouveau gouvernement américain l'a acceptée. Un moratoire de 10 ans a été imposé en attendant qu'un plan de gestion de la pêche soit élaboré. C'est de cette façon que les Américains ont procédé sur le plan administratif. Ils doivent faire un certain nombre de recherches avant de pouvoir envisager d'autoriser la pêche. Certaines petites pêcheries commerciales sont encore en activité, mais elles sont de petite taille.

La vice-présidente : C'est exactement ce que nous avons compris quand nous avons rencontré les Américains à Juneau, en Alaska. Nous nous sommes rendus à Juneau et à Sitka, et les gens de Juneau nous ont dit qu'un moratoire avait été imposé pendant 10 ans et que les scientifiques s'occuperaient de tout cela pendant ce temps. C'est exactement ce que les gens nous ont dit.

Le sénateur Robichaud : Vous dites qu'il faut plus de recherches sur la mer de Beaufort, de même qu'une convention qui régirait le contrôle de la pêche commerciale à grande échelle, mais il n'y a pas de pêche commerciale à grande échelle à l'heure actuelle, n'est-ce pas?

M. Gillman : C'est exact.

Le sénateur Robichaud : Au Nunavut, il y a déjà eu une pêche exploratoire. On avait fourni des quotas à des gens d'affaires qui venaient de loin du Nunavut. Au bout du compte, cette pêche exploratoire est devenue permanente. Y a-t-il un risque que cela se produise dans votre région? Êtes-vous protégés contre ce type d'activité? Quelqu'un doit aller sur les lieux afin de déterminer quelles sont les ressources halieutiques qui s'y trouvent. Je ne sais pas s'il y a des crabes ou des myes — vous avez parlé de l'omble —, et il y a aussi le colin, qui pourrait migrer ou venir dans la mer de Beaufort compte tenu des changements climatiques et de la fonte des glaces. Que pouvons-nous faire pour vous aider à vous assurer que vous avez votre mot à dire et que ce qui s'est produit au Nunavut n'arrivera pas dans votre région?

M. Gillman : C'est exactement ce dont s'occupe en priorité notre comité depuis trois ou quatre ans. Nous essayons de trouver des mesures de protection qui permettraient de protéger la mer de Beaufort de ce qui s'est produit dans tous les autres lieux commerciaux du monde, c'est-à-dire la destruction des ressources disponibles et des répercussions beaucoup plus importantes que ce que l'on aurait pu prévoir simplement à cause de la pêche.

We know that the Inuvialuit treasure their beluga, the bowhead whale populations that exist there, and the Arctic char. Furthermore, they are dependent on the ecosystem balance in the Beaufort Sea for the well-being of those populations. That is why we have adopted the position that we want to see some additional precautionary protective measures put in place. We do not pretend to know exactly what those are, but we have looked at the moratorium that the U.S. has put in place as perhaps one tool we might be able to use. We think that there already exist within the Department of Fisheries and Oceans framework tools that we might be able to use.

The concept of not allowing exploratory fisheries unless you have a scientific examination first, an allowable quota and an understanding of the health of the stock would go a long way to defusing that approach.

Mr. Ayles: That is correct. Under the Inuvialuit Final Agreement there is no formal way that we could have a say. It just does not address commercial fisheries beyond what was there before, which was nothing. DFO has policies of adjacency, and the local DFO office has worked very cooperatively with us. When small commercial fishery endeavours from the Pacific Coast have asked for exploratory licences, they have been very forceful in asking that they ensure they have a partner with the Inuvialuit. Sometimes that has worked and sometimes not.

However, with all the problems that have come up, we are starting to think that we need something greater than just policy instruments, because policy is just policy. The commitment is as good as the people who make the policy.

We are trying to work with the Inuvialuit Game Council on one side and with DFO on the other, and with the Inuvialuit Regional Corporation, which, because it is the industry, has some interest too, to find a more secure mechanism.

Our recommendation to you is that you encourage DFO to work cooperatively to ensure there is a mechanism to make sure that the Inuvialuit get a say in any decisions that might affect the resource.

Senator Robichaud: I do not think there is any question that we will encourage DFO to work with the communities. We were in Nunavut. Some work was done there, but at the end of the day it is the minister who has the final say. It does not matter which government is in power. Sometimes they have a tendency to allow some exploratory fisheries, and once people have put their equipment in there, they think they should continue, even though they have a local partner.

Every time we had a meeting there, Senator Adams talked about the fact that the Nunavut Wildlife Management Board had allocated resources to a few communities and others were shut out. DFO was saying that they do not do the allocation, as you said a minute ago, that that is done through Nunavut Wildlife

Nous savons que les Inuvialuit tiennent beaucoup à leur population de belugas et de baleines boréales, et à l'omble chevalier, qui vivent dans la région. De plus, le bien-être de ces espèces dépend de l'équilibre dans l'écosystème de la mer de Beaufort. C'est pourquoi nous avons décidé de nous prononcer en faveur de la mise en place de mesures supplémentaires de protection et de prévention. Nous ne prétendons pas savoir exactement quelles seraient ces mesures, mais nous avons examiné le moratoire imposé par les États-Unis et nous pensons qu'il s'agirait peut-être d'un outil qui nous conviendrait. Nous pensons aussi qu'il existe déjà, au ministère des Pêches et des Océans, des outils dont nous pourrions nous servir.

On pourrait commencer par envisager d'interdire la pêche exploratoire tant qu'il n'y aura pas, au préalable, une étude scientifique, un quota admissible et une compréhension de l'état des stocks; il s'agirait déjà d'un premier pas dans la bonne direction.

M. Ayles : C'est exact. La Convention définitive des Inuvialuit ne contient tout simplement aucun mécanisme officiel qui nous permet d'avoir un mot à dire. Elle ne traite tout simplement pas de la pêche commerciale au-delà de ce qui existait à l'époque, c'est-à-dire pas grand-chose. Le MPO dispose de politiques en matière de contiguïté, et le bureau local du ministère s'est toujours montré très collaboratif avec nous. Quand de petits entrepreneurs de la côte du Pacifique ont demandé des permis exploratoires pour faire de la pêche commerciale, le ministère a beaucoup insisté pour qu'ils agissent en partenariat avec les Inuvialuit. Cela a parfois fonctionné, mais pas toujours.

Cependant, compte tenu de tous les problèmes qui font surface, nous commençons à penser qu'il faut plus que de simples instruments de politique puisqu'une politique demeure une politique. La valeur de l'engagement dépend de la valeur des gens qui créent la politique.

Nous tentons de collaborer avec, d'une part, le Conseil de gestion du gibier et, d'autre part le MPO, ainsi qu'avec la Société régionale Inuvialuit, qui est aussi intéressée par un mécanisme plus sûr puisqu'elle représente l'industrie.

Ce que nous recommandons, c'est que vous encouragiez le MPO à collaborer pour s'assurer qu'un mécanisme garanti aux Inuvialuit qu'ils auront leur mot à dire dans toutes les décisions qui pourraient avoir une incidence sur la ressource.

Le sénateur Robichaud : Je crois qu'il va de soi que nous allons encourager le MPO à collaborer avec les collectivités. Nous sommes allés au Nunavut. Certaines mesures y ont été prises, mais, au bout du compte, c'est la ministre qui a le dernier mot. Peu importe qui est le gouvernement au pouvoir. Parfois, le gouvernement a tendance à permettre certaines activités de pêche exploratoire et, une fois que l'équipement est en place, il permet à la pêche de se poursuivre, même en collaboration avec des partenaires locaux.

Chaque fois que nous avons une rencontre là-bas, le sénateur Adams parlait du fait que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut avait affecté des ressources à quelques collectivités et que d'autres avaient été exclues. Les représentants du MPO affirmaient que c'est le Conseil de gestion des ressources

Management Board. There is much work to be done to ensure that communities are aware of what is happening so that they can be included in any exploratory fishery from the very first steps.

You say you are looking for cooperation. You should put elements of a solution to them. We will be making a report, and we are looking for ideas from the local area upon which we could encourage DFO and the minister to take action.

Mr. Ayles: We do not have a specific solution yet. We have the same concerns, but something like a moratorium that could be done under the Oceans Act might be possible. There is an integrated oceans management planning process that might address this kind of thing. That is why we need to work with the Inuvialuit to see exactly what they want. For example, they would like local fisheries to still be possible under the Fisheries Act and the Oceans Act.

Mr. Gillman: On a positive note in that area, the FJMC is formulating a workshop within the next six weeks to do exactly what you suggested, that is, come up with a suggestion that this committee, because of its responsibilities to the minister, can take forward as a plan for the next period of time.

We hope that it will address and protect the Beaufort Sea from any exploratory or experimental fisheries that would allow a toehold, as you described, from outside commercial interests. Yet, we still appreciate that the final agreement gives preferential rights to the Inuvialuit and that they want to protect their ability to harvest close to their communities, because they need the resource for their well-being.

It is a difficult situation. We hope we will have something to advise the minister on in the next period of time. If the committee stands to support that direction, we would be most pleased.

The Deputy Chair: We will be looking forward to that as well. That will be good. Coordination and communicating with each group is very important.

Senator Dallaire: This is the first meeting of this committee that I am attending. In 1980 I was involved with the U.S. Marine Corps in a study on circumpolar security during the Cold War. In 1987 I was involved with the military looking at establishing a major base in the North and also nuclear-powered submarines for security, and I have maintained an interest in the area.

I am not knowledgeable about all the elements of your concerns, but I would like to be assisted in trying to achieve your aim. Your aim is to assist the minister in the management of fisheries. You have existed since 1986.

Whom specifically do you report to?

fauniques du Nunavut qui affecte le financement, et non le MPO, comme vous l'avez dit il y a un instant. Il y a beaucoup à faire pour s'assurer que les collectivités savent ce qui se passe de façon à pouvoir prendre part à toute initiative de pêche exploratoire dès le tout début.

Vous dites que vous souhaitez plus de collaboration. Vous devriez présenter quelques pistes de solution. Nous rédigerons un rapport, et nous avons besoin que des gens de la région nous donnent des idées de mesures que le MPO et la ministre pourraient prendre.

M. Ayles : Nous n'avons pas encore de solution précise. Nous avons les mêmes préoccupations, mais je crois qu'une mesure comme un moratoire pourrait être prise dans le cadre de la Loi sur les océans. Il existe un processus intégré de planification de la gestion des océans qui permet de s'occuper de ce type de problème. C'est pourquoi nous devons collaborer avec les Inuvialuit pour savoir exactement ce qu'ils veulent. Par exemple, ils aimeraient que la pêche locale demeure possible selon la Loi sur les pêches et la Loi sur les océans.

M. Gillman : Sur une note plus positive, je dirais, à ce sujet, que le CMGP prépare un atelier qui aura lieu au cours des six semaines à venir et qui vise exactement ce que vous avez proposé, c'est-à-dire en arriver à une solution que le comité pourra présenter sous la forme d'un plan pour l'avenir, comme il en a la responsabilité envers la ministre.

Nous espérons que cela permettra de régler le problème et de protéger la mer de Beaufort contre toute activité de pêche exploratoire ou expérimentale qui pourrait permettre, comme vous l'avez dit, à des intérêts commerciaux extérieurs, de s'immiscer dans la région. Évidemment, nous sommes heureux que la Convention définitive prévoie des droits préférentiels pour les Inuvialuit et que l'on veuille leur garantir la possibilité de récolter à proximité de leurs collectivités puisqu'ils ont besoin de la ressource pour leur prospérité.

Il s'agit d'une situation délicate. Nous espérons que nous aurons un conseil pour la ministre dans l'avenir. Si le comité décide d'appuyer cette orientation, nous serons les premiers à nous en réjouir.

La vice-présidente : Nous attendrons avec impatience vos conseils. Ce sera très intéressant. La coordination et la communication avec chacun des groupes sont très importantes.

Le sénateur Dallaire : C'est la première fois que j'assiste à une séance de ce comité. En 1980, j'ai participé à une étude effectuée avec le Corps des Marines des États-Unis qui portait sur la sécurité dans la région circumpolaire pendant la guerre froide. En 1987, j'étais dans l'armée et j'ai participé à des études portant sur la possibilité d'établir une base importante dans le Nord et de mettre en place des sous-marins nucléaires à des fins de sécurité, je me suis toujours intéressé à cette région.

Je ne connais pas en détail tous les éléments de vos préoccupations, mais j'aimerais qu'on m'aide à tenter d'atteindre votre but. Votre but, c'est d'aider la ministre dans la gestion de la pêche. Votre comité existe depuis 1986.

De qui relevez-vous, exactement?

Mr. Gillman: We report and provide advice to the Minister of Fisheries and Oceans, and we also report to the Inuvialuit Game Council, which is an Inuvialuit organization charged with the management of wildlife and fisheries inside the Inuvialuit Settlement Region.

Senator Dallaire: Do you have direct access to the minister?

Mr. Gillman: Yes.

Senator Dallaire: I am a bit taken aback by the amount of research that has to be done on the availability of fish, the impact on the Mackenzie River and all of that. You have centuries of experience, skills and knowledge of the Aboriginal people in the area. Why is there a need for so much science to argue what protection and implementation is required to provide for the security of the stocks? I do not see why you need all that science when you have the background you do and why that background is not sufficient to get whatever resources you need from the two departments.

Mr. Gillman: There are a couple of questions in there, senator. First, yes, there is a void of scientific information in the Beaufort Sea and in the Arctic, but there is also a considerable list of accomplishments that have been put in place since the signing of the Inuvialuit Final Agreement. This committee does not have a large, science-based budget. We take small amounts and leverage other scientific investigations.

The state of knowledge of the Western Arctic beluga population between 1986 and today is not even in the same ballpark. In 1986 we did not understand how many whales there were. We did not understand the impact of the current harvest levels in the Inuvialuit Settlement Region. Through the combination of the science investment of the FJMC, DFO and the traditional knowledge of the community, we were successful in establishing the harvest level and the scientific basis for the population estimate on beluga whales and in putting in place a beluga management plan for the Western Arctic, which still functions today. We are comfortable with the health of the beluga stock to the point that we are investigating other situations. Certainly, we would like to know more about species other than beluga, where such an investment has not taken place and where the challenges will be in the future as hydrocarbon development in the Beaufort Sea impacts areas far greater than merely the local harvest area outside a community. The challenges have changed and the need for greater investment in science and knowledge to address those is probably escalating at the same level.

Senator Dallaire: You have been there for 20-odd years and have made accomplishments. We know that that entire region will be opening up. The fact that climate change has accelerated does not change the fact. It is within our borders and we knew this was

M. Gillman : Nous relevons de la ministre des Pêches et des Océans, à qui nous donnons des conseils, et nous relevons aussi du Conseil de gestion du gibier, un organisme inuvialuit chargé de la gestion de la pêche et de la faune dans la région désignée des Inuvialuit.

Le sénateur Dallaire : Avez-vous directement accès à la ministre?

M. Gillman : Oui.

Le sénateur Dallaire : Je suis un peu déconcerté par la quantité de recherches à faire sur la disponibilité du poisson, les répercussions sur le fleuve Mackenzie et tous ces sujets. Vous avez accès à des siècles d'expérience, de connaissances et de compétences auprès des peuples autochtones de la région. Pourquoi avez-vous tant besoin de la science pour déterminer quelles mesures de protection doivent être mises en œuvre pour garantir la sécurité des stocks? Je ne comprends pas pourquoi vous avez autant besoin de la science, avec toutes les connaissances de base que vous possédez, et je ne comprends pas pourquoi ces connaissances ne sont pas suffisantes pour vous permettre d'obtenir, de la part des deux ministères, les ressources dont vous avez besoin.

M. Gillman : Votre question comporte quelques volets, sénateur. D'abord, oui, il existe un manque d'information scientifique sur la mer de Beaufort et l'Arctique, mais il y a aussi une longue liste de réalisations qui ont été effectuées depuis la signature de la Convention définitive des Inuvialuit. Notre comité ne dispose pas d'un important budget consacré à la science. Nous y consacrons de petits montants et utilisons les résultats d'autres études scientifiques.

L'état des connaissances actuelles concernant la population de bélugas dans l'Arctique de l'Ouest n'a rien à voir avec ce qu'il était en 1986. En 1986, nous ne savions pas combien de baleines il y avait. Nous ne comprenions pas les répercussions de la pêche telle qu'elle était alors pratiquée dans la région désignée des Inuvialuit. Grâce aux investissements dans la recherche scientifique faits par le CMGP et le MPO, combinés aux connaissances traditionnelles de la collectivité, nous avons pu connaître le degré de pêche pratiqué et obtenir une estimation scientifique de la population de bélugas, ce qui nous a permis de mettre en place un plan de gestion des bélugas dans l'Arctique de l'Ouest, plan qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Nous pensons que nous maîtrisons suffisamment bien le stock de bélugas pour pouvoir nous pencher sur d'autres problèmes. Nous aimerions certainement en savoir plus sur d'autres espèces que le béluga, des espèces qui n'ont pas fait l'objet d'un tel investissement et qui constitueront un véritable défi dans l'avenir puisque la mise en valeur des hydrocarbures dans la mer de Beaufort a des répercussions sur des régions beaucoup plus grandes que les zones locales de pêche situées près des collectivités. Les défis ont évolué, et je suppose que les besoins en investissement dans le savoir et dans la recherche scientifique pour surmonter ces défis évoluent probablement au même rythme.

Le sénateur Dallaire : Votre comité existe depuis environ 20 ans et a des réalisations à son actif. Nous savons que toute la région s'ouvrira. L'accélération des changements climatiques n'y change rien. Tout cela se passe à l'intérieur de nos frontières, et nous

coming. If you have direct access to the minister and act with the authority of the minister, which I suspect you do, I do not understand why you do not have the funding to do much more research that should have been done by now. You have an authority to influence significantly other departments with regard to protection — not only oil spill protection but also physical protection, such as who handles the factory ships that come in. I am sure there will be more answers from the Coast Guard.

We have been up there a long time, and yet we are still scrounging for assets to do what should have been done before in order to get ahead of the game versus trying to catch up. Is my information wrong?

Mr. Gillman: The investments being made by BP and Exxon in the Western Arctic are in the neighbourhood of \$1.7 trillion, but what is the federal government currently investing in science research in the Beaufort Sea? Our committee has a budget of \$600,000 per year.

Senator Dallaire: I rest my case. I do not remember the exact figure, but in the long term it takes humongous amounts of money for the work plus the costs of navigation and security. I have the impression from what you said that you are on the scrounge and that you hope to get funding and influence people to do fundamental research in respect of the future of that region. I do not understand why you do not have the authority or the funding to do much more.

Mr. Gillman: Having been on the other side of the equation, we understand the many challenges that the minister has to face across the east, west and north coasts of this country. The ability of his budget to stretch to accommodate all the challenges he faces has been limited. We have met with the minister on occasion to plead our case. You cannot adjust the language of the land claim agreement or the allocations easily. The department has increased its investment in Arctic science, but not at the pace we would like to see.

Mr. Ayles: It is difficult to know what to add to that. You talked about traditional knowledge and science as if one replaced the other, but they do not. They are complementary, and we use them to address questions in different ways. One month ago, Mr. Kotokak was part of a bowhead tagging program, whereby they put satellite tags on bowhead whales to see how much they have moved into the Eastern Beaufort Sea and where they go beyond that. That study is funded by industry, DFO and the FJMC. Tagging and tracing the bowheads over the next nine months involves high-tech science, although the traditional knowledge is at work when it comes time to get the bowhead whales. It is a case of bringing the two important elements together.

savons que cela allait arriver. Si vous avez accès directement à la ministre et que vous agissez sous son autorité, ce que je pense, je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas de financement pour faire beaucoup d'autres recherches qui auraient déjà dû être faites. Vous avez le pouvoir d'influencer grandement d'autres ministères en ce qui concerne la protection, et pas seulement la protection contre les déversements de pétrole, mais aussi la protection physique, par exemple qui contrôle les navires-usines qui viennent dans la région. Je suis sûr que la Garde côtière pourra fournir plus de réponses.

Nous nous occupons du secteur depuis longtemps, et pourtant, nous devons encore quémander des fonds pour faire ce qui aurait dû être fait plus tôt pour nous permettre de prendre de l'avance sur nos concurrents plutôt que de tenter de faire du rattrapage. Est-ce que je me trompe?

M. Gillman : Les investissements faits par BP et Exxon dans l'Arctique de l'Ouest avoisinent 1,7 billion de dollars; et qu'est-ce que le gouvernement fédéral investit actuellement dans la recherche scientifique dans la mer Beaufort? Notre comité a un budget de 600 000 \$ par année.

Le sénateur Dallaire : J'ai terminé mon plaidoyer. Je ne me souviens pas du chiffre exact mais, à long terme, il faut des sommes astronomiques pour couvrir la main-d'œuvre en plus du coût de la navigation et de la sécurité. J'ai l'impression, d'après ce que vous dites, que vous vous retrouvez à quémander et que vous espérez obtenir du financement et inciter des gens à faire de la recherche fondamentale pour l'avenir de cette région. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas le pouvoir ou le financement qui vous permettrait d'en faire bien plus.

M. Gillman : Nous avons déjà été dans l'autre camp, et nous comprenons donc les nombreux défis que la ministre doit relever, de la côte est à la côte ouest du pays, en passant par le nord. Son budget ne peut pas s'étirer de façon illimitée pour permettre de régler tous les problèmes. Nous avons rencontré la ministre à l'occasion pour plaider notre cause. Il n'est pas facile de faire modifier le libellé de l'accord sur les revendications territoriales ou de faire modifier l'affectation du financement. Le ministère a augmenté son investissement dans les sciences de l'Arctique, mais pas aussi vite que nous l'aurions souhaité.

M. Ayles : Il est difficile de trouver quelque chose à ajouter. Vous avez parlé des connaissances traditionnelles et des connaissances scientifiques, comme si elles étaient interchangeables, mais ce n'est pas le cas. Elles sont complémentaires, et nous les utilisons pour régler les problèmes par des moyens différents. Il y a un mois, M. Kotokak a participé à un programme de marquage des baleines boréales qui consiste à placer des étiquettes émettrices sur les baleines boréales afin de savoir à quel point elles se sont déplacées dans la mer de Beaufort de l'Est et où elles sont allées par ailleurs. L'étude est financée par l'industrie, par le MPO et par le CMGP. Pour marquer et suivre les baleines boréales au cours des neuf mois à venir, il faut du matériel scientifique évolué, mais aussi des connaissances traditionnelles pour capturer les baleines boréales. C'est là un exemple où ces deux éléments importants sont regroupés.

As Mr. Gillman said, we might talk to the minister, but many others talk to the minister as well. We were both in DFO as senior managers. When we appeared before the joint review panel complaining about the lack of knowledge of the Mackenzie River and the insufficient baseline information for the proponents to make such claims, they asked Mr. Gillman and me, "Did you not work for DFO? Were you not the regional director general? Why did you not do something about it?" We said that yes, we were, but we have only certain priorities. We are not trying to lay blame. It is simply that we do not have sufficient information about the Beaufort Sea. It is not that we can blame the Minister of Fisheries and Oceans or any officials of DFO or the universities. It is just that Canada does not know. We are all responsible, including other countries from whom we take knowledge. We do not know as much as we think we need to know.

Senator Dallaire: What documentation do you have ongoing within the ministry to change your authority vis-à-vis the various statutes so that you are able to do your job properly? Is there a process whereby you can change your authority to accomplish your mission?

Mr. Gillman: I am afraid we are reactive in this case. Mr. Ayles went through the list of changes to the Oceans Act that have occurred since the IFA was signed. In the instance of a marine protected area, we are changing our responsibilities in relation to that, in agreement with the minister, to be the administrative body for the marine protected area as it is proposed in the Western Arctic. This will bring new responsibilities and new funds to the FJMC from the department.

There is a mechanism for change, but it does not happen easily. The MPA is in its ninth year of development, hence our recommendation to you that it proceed as quickly as possible.

Senator MacDonald: I will pick up where Senator Robichaud left off. You mentioned the U.S. moratorium and the beluga, the bowhead and Arctic char and how important it is to the local communities that you protect these species. The U.S. Arctic Fishery Management Plan identified snow crab, Arctic cod and saffron cod as a potentially viable commercial fishery. On the Canadian side of that division, have we done any tests with regard to those species? Do we have enough information on those species to make informed decisions on how to proceed?

I identify so strongly with snow crab and cod when it comes to the East Coast of Canada. We all know the problems that occurred with the cod fishery, and we want to ensure that we do

Comme l'a dit M. Gillman, nous parlons peut-être à la ministre, mais nous sommes loin d'être les seuls. Nous avons tous deux été cadres supérieurs au MPO. Quand nous nous sommes présentés devant la Commission d'examen conjoint pour nous plaindre du manque de connaissances sur le fleuve Mackenzie et des renseignements de base insuffisants pour permettre aux promoteurs de faire de telles allégations, les membres de la Commission nous ont demandé, à M. Gillman et à moi : « Est-ce que vous n'avez pas travaillé pour le MPO? Ce n'était pas vous, le directeur général régional? Pourquoi n'avez-vous rien fait à ce sujet? » Nous avons répondu que oui, c'était bien nous, mais que nous devons nous limiter à certaines priorités. Nous ne cherchons pas à jeter le blâme sur quelqu'un. C'est tout simplement que nous n'avons pas suffisamment d'information sur la mer de Beaufort. Nous ne pouvons pas blâmer particulièrement la ministre des Pêches et des Océans, ou les responsables du MPO ou d'universités, en particulier. C'est simplement que le Canada ne sait pas. Nous sommes tous responsables, y compris les autres pays qui nous fournissent de l'information. Nous ne possédons pas toute l'information dont nous estimons avoir besoin.

Le sénateur Dallaire : Y a-t-il des documents que vous élaborez actuellement avec le ministère pour modifier vos pouvoirs en ce qui concerne les diverses dispositions législatives, afin que vous puissiez faire votre travail adéquatement? Y a-t-il un processus qui pourrait vous permettre de modifier vos pouvoirs afin que vous puissiez accomplir votre mission?

M. Gillman : Sur ce plan, je crois que nous ne pouvons que réagir. M. Ayles a passé en revue tous les changements apportés à la Loi sur les océans depuis que la CDI a été signée. Dans le cas d'une aire marine protégée, nous tentons actuellement de modifier nos responsabilités à ce sujet, en accord avec la ministre, afin que nous devenions un organisme administratif pour l'aire marine protégée, comme cela a été proposé pour l'Arctique de l'Ouest. Ce changement permettra au CMGP d'obtenir de nouvelles responsabilités et du nouveau financement de la part du ministère.

Il existe un mécanisme de changement, mais les choses ne bougent pas facilement. Cela fait neuf ans que nous tentons de mettre sur pied l'AMP, et c'est pourquoi l'une de nos recommandations, à votre intention, est que cela se fasse le plus rapidement possible.

Le sénateur MacDonald : Je veux poursuivre là où le sénateur Robichaud était rendu. Vous avez parlé du moratoire des États-Unis, ainsi que des bélugas, des baleines boréales et de l'omble chevalier et vous avez souligné l'importance, pour les collectivités locales, que vous protégez ces espèces. Dans leur plan de gestion de la pêche dans l'Arctique, les Américains mentionnent le crabe des neiges, la morue polaire et le navaga jaune comme des espèces pouvant être viables sur le plan de la pêche commerciale. Du côté canadien, a-t-on fait des tests concernant ces espèces? Est-ce que l'on possède suffisamment d'informations sur ces espèces pour prendre des décisions éclairées concernant la façon de procéder?

Je pense tout de suite au crabe des neiges et à la morue quand il est question de la côte est du Canada. Nous connaissons tous les problèmes associés à la pêche à la morue, et nous voulons être

not overfish and destroy the snow crab fishery, although we have not reached that point yet in the Beaufort Sea. May I have your thoughts on that?

Mr. Gillman: I will ask Mr. Kotokak whether he has eaten snow crab during the last week outside of Tuktoyaktuk.

Mr. Kotokak: No.

Mr. Gillman: I will ask Mr. Ayles to answer your specific question about those particular stocks and what we know about them.

Mr. Ayles: The quick answer is no. We know there are Arctic cod and saffron cod, and we know the populations can be quite large, but only from anecdotal evidence. Some of the recent studies have looked at the larvae of cod and found large numbers in some areas. I do not recall that any of the small, exploratory fisheries or others have talked about the snow crab in the Beaufort Sea, but we really do not know very much about it at all. No studies have focused on the overall production of any of those species, but what few studies have been done show that the Beaufort Sea primary productivity, the basic from which everything else is built, is probably quite a bit less than in the Eastern Arctic and probably quite a bit less than in the North Pacific. It is also probably less than the American North Slope area. It is not very productive, we think; however, we do not really know.

Senator MacDonald: You do not really have much information on it, then.

Mr. Ayles: No, we probably know less than the Americans do.

Senator MacDonald: How do we avoid making the same decisions that got us into so many problems on the East Coast of Canada?

Mr. Ayles: That is what we are trying to figure out with the game council and with DFO. We first started talking about it publicly at a big oceans conference in Tuktoyaktuk in 2006. We said we need to think about it, and it was part of the findings of that conference. However, this recent U.S. action has really brought it forward and raised everybody's interest in it.

We are not sure how to do that, but we are certainly well aware of the problem and want to make sure that everybody else is, too.

Senator Patterson: Thank you for the presentation. I was struck that a lot of good work has been done on the development of a marine protected area. I think you said it was nine years of

certain de ne pas faire la surpêche du crabe des neiges et de ne pas détruire la ressource, même si nous n'en sommes pas encore rendus à ce point dans la mer de Beaufort. Puis-je savoir ce que vous pensez de tout cela?

M. Gillman : Je vais demander à M. Kotokak s'il a mangé du crabe des neiges au cours de la dernière semaine, à l'extérieur de Tuktoyaktuk.

M. Kotokak : Non.

M. Gillman : Je vais demander à M. Ayles de répondre à votre question bien précise sur ces stocks en particulier et sur ce que nous savons à ce sujet.

M. Ayles : Pour répondre rapidement, je dirais que non. Nous savons qu'il y a de la morue polaire et du navaga jaune, et nous savons que leur population est probablement assez importante, mais il s'agit seulement de renseignements non scientifiques. Certaines études récentes ont tenu compte des larves de morue et ont permis de constater qu'il y en avait de grandes quantités dans certaines régions. Je ne me souviens pas que de petites entreprises de pêche exploratoire ou d'autres pêcheurs ont parlé du crabe des neiges dans la mer de Beaufort, mais nous possédons vraiment peu d'information à ce sujet. Aucune étude ne s'est penchée précisément sur la production générale de l'une ou l'autre de ces espèces, mais les rares études qui ont été effectuées ont révélé que la production primaire de la mer de Beaufort, celle sur laquelle tout le reste s'appuie, est probablement pas mal inférieure à celle de l'Arctique de l'Ouest et probablement pas mal inférieure à celle du Pacifique Nord. Elle est aussi probablement inférieure à celle de la région du Nord appartenant aux États-Unis. Ce n'est pas une région très productive, à notre avis, mais nous ne le savons pas vraiment.

Le sénateur MacDonald : Vous ne possédez donc pas beaucoup d'information à ce sujet.

M. Ayles : Non, nous en savons probablement moins que les Américains.

Le sénateur MacDonald : Comment pouvons-nous éviter de prendre les mêmes décisions que celles qui nous ont causé tant de problèmes sur la côte est du Canada?

M. Ayles : C'est ce que nous tentons de découvrir avec le Conseil de gestion du gibier et avec le MPO. Nous avons commencé à aborder la question en public dans le cadre d'une importante conférence sur les océans qui a eu lieu à Tuktoyaktuk en 2006. Nous avons dit qu'il fallait réfléchir à cette question, et c'était là l'une des conclusions de cette conférence. Toutefois, le geste récent des États-Unis a vraiment remis la question sur le tapis et suscité l'intérêt de tous.

Nous ne savons pas exactement comment agir, mais nous sommes certainement au courant du problème et nous voulons nous assurer que tout le monde l'est, aussi.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de cet exposé. J'ai été frappé de constater que beaucoup de travail avait été fait pour la création d'une aire marine protégée. Je crois que vous avez dit que

work. Obviously every stakeholder is involved. I am very familiar with the importance to the Inuvialuit of the beluga in the delta. However, it has not been finalized. When was it submitted?

Mr. Gillman: I cannot speak exactly to the date that the regulatory package was submitted, but it has been at least 14 months since we understood that it was in process. It is the key that would allow the next steps around the MPA that would allow the implementation to occur. Once you have a regulatory package in place, then you can write the management plan for the MPA. Then we can write an administrative agreement that allows this committee to deliver on that management plan and we can start putting projects on the ground.

It is key that the regulatory package, which brings the MPA into being, is signed, sealed and delivered, and then the rest of the steps can take place. Right now we all basically sit in limbo waiting for that to happen — hence, our recommendation that you support us.

Senator Patterson: I was pleased to hear you have a good working relationship with DFO in the region of the Western Arctic. Do you have any idea what the hiccup is, because the decision is being made at the minister's level? Are your colleagues in DFO telling you whether there are problems? What is the holdup?

Mr. Gillman: We have written to the Minister of Fisheries and Oceans. I had a response from her in August advising me that it was in process and that we should continue to work with the Central and Arctic Region regional director general on the issue. We are doing that. We understand also there are some complications because of the number of parties that are attached to boundaries on this particular MPA — the Yukon Territory being one — and we understand there is a discussion on some of the adjoining areas, which is delaying it. However, we have no control over the resolution of that, and that is why we are urging that the minister expedite this process.

Senator Patterson: We know wildlife is not too cognizant of boundaries or lines on maps.

Mr. Gillman: Correct.

Senator Raine: Some of my questions have already been asked and answered. I just want to ask a simple question: Do you think Canada should implement a 10-year moratorium on commercial fishing in the Beaufort Sea, as the Americans have done?

Mr. Gillman: Mr. Ayles is our lead on that the file, so I will let him handle that hot potato.

Mr. Ayles: What I think is irrelevant. We have to do something. Exactly what we have to do, I do not know. We have different legislation from what the Americans have. It is quite a different process there. We have not gone through the processes we have in Canada. There are ways we could do it.

cela a pris neuf ans. De toute évidence, tous les partenaires participent. Je connais très bien l'importance des bélugas dans le delta pour les Inuvialuit. Cependant, le travail n'est pas terminé. À quel moment a-t-il été présenté?

M. Gillman : Je ne peux pas vous dire à quelle date, exactement, le dossier de règlement a été présenté, mais cela fait au moins 14 mois puisque nous avons cru comprendre qu'il était en traitement. C'est l'étape clé qui permettrait de passer aux étapes suivantes en ce qui concerne l'AMP, qui permettrait d'effectuer la mise en œuvre. Une fois que le dossier de règlement est accepté, on peut passer à la rédaction du plan de gestion de l'AMP. On peut ensuite rédiger une entente administrative permettant au comité d'appliquer le plan de gestion, et on peut commencer à mettre des projets sur pied.

Pour que l'on puisse passer aux autres étapes, il faut absolument que le dossier de règlement soit complètement parachevé, puisque c'est lui qui permet la création de l'AMP. Pour l'instant, nous sommes essentiellement en suspens, en attendant que cela se produise; c'est pourquoi nous vous demandons de nous appuyer.

Le sénateur Patterson : Je suis heureux d'apprendre que vous entretenez de bonnes relations de travail avec le MPO dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Avez-vous une idée de ce qui empêche la situation d'évoluer, puisque la décision se prend au niveau de la ministre? Vos collègues du MPO vous disent-ils quels sont les problèmes? Qu'est-ce qui empêche la situation d'avancer?

M. Gillman : Nous avons écrit à la ministre des Pêches et des Océans. Elle m'a répondu, en août, pour me dire que le dossier était en traitement et que nous devons continuer à collaborer avec le directeur général régional de la région du Centre et de l'Arctique à ce sujet. C'est ce que nous faisons. Nous sommes conscients du fait qu'il y a des complications en raison du nombre de parties qui ont des intérêts concernant les frontières de cette AMP en particulier, dont le Yukon, et nous savons qu'une discussion en cours concernant des zones voisines retarde le processus. Nous n'avons cependant aucune maîtrise sur ces questions, et c'est pourquoi nous demandons à la ministre d'accélérer le processus.

Le sénateur Patterson : Nous savons que la faune ne tient pas trop compte des frontières ou des lignes sur les cartes.

M. Gillman : C'est exact.

Le sénateur Raine : Certaines de mes questions ont déjà été posées, et vous y avez répondu. J'aimerais seulement poser une question simple : pensez-vous que le Canada devrait imposer un moratoire de 10 ans sur la pêche commerciale dans la mer de Beaufort, comme l'ont fait les Américains?

M. Gillman : M. Ayles est le responsable de ce dossier au sein de notre comité; je vais donc lui refiler cette question épineuse.

M. Ayles : Ce que je pense n'a pas d'importance. Il faut agir. Je ne sais pas ce qu'il faut faire, exactement. Nos dispositions législatives sont différentes de celles des Américains. C'est un tout autre processus, là-bas. Nous n'avons pas examiné tous les processus dont nous disposons au Canada. Il y aurait des façons de le faire.

I do not think we should be allowing large-scale commercial fishing until we have a better understanding of what is possible, and anything beyond that would be my personal opinion. We need to do something.

Senator Raine: Do you mean something similar?

Mr. Ayles: Something similar, that is right — something that will allow the Inuvialuit to continue the sustainable resource that they are dependent upon. We want to have bowhead and beluga whales and anadromous whitefish and anadromous Arctic char there. We do not want to have something disrupt that.

Senator Raine: Thank you very much. I am looking at your list of recommendations, and it seems to me there is a lot on the plate. To me it is very strange that the industry-funded cumulative-effects monitoring is not going forward. I think the industry should be funding that kind of monitoring.

How can they just declare that there are no cumulative effects if they have not done the research?

Mr. Gillman: Good question, senator.

Mr. Ayles: I would love to answer that one. We made it very clear that we felt industry had a responsibility, but so do we, so does the FJMC and so does this government. This is a problem for all of us: cumulative effects. We do not really have a good idea of how to control cumulative effects or measure them, but we know they are going to be there. That is one of the problems with large-scale industrial environmental impact statements that say there is just one little bit more and it is so insignificant you would never notice it, would you, and it is not there. However, every time they do it, the baseline changes a little bit.

We look back at the Prairies 150 years ago and look at them now. Who said that farmer would have an effect on the Prairies, just a small quarter section? And now the Prairie ecosystem has completely changed. It was not one farmer, one project; it was just a whole bunch of things.

That is an interesting picture that shows the flow of the Mackenzie River.

Senator Raine: I do not know whether our cameras can catch this, but this is a very important map to look at because it clearly shows the volume of water coming down into the Beaufort Sea. We are talking about major industrial development at the headwaters, and if we do not have good baseline science, I think we are really asking for trouble.

Mr. Ayles: Can I agree?

Mr. Gillman: I think we should all agree.

Mr. Ayles: I think that the committee would have agreed. That is what we said when we talked to the joint review panel.

Je ne crois pas que nous devrions permettre la pêche commerciale à grande échelle tant que nous ne saurons pas un peu plus ce qui est faisable. Je n'ai rien d'autre à ajouter qui ne serait pas mon avis personnel. Il faut agir.

Le sénateur Raine : Pensez-vous à une mesure semblable?

M. Ayles : Semblable, c'est exact. Une mesure qui permettra aux Inuvialuit de conserver les ressources durables dont ils dépendent. Nous voulons qu'il y ait des baleines boréales, des bélugas, des corégones anadromes et des ombles chevaliers anadromes dans l'Arctique. Nous ne voulons pas que quelque chose vienne nuire à la ressource.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup. Je regarde votre liste de recommandations, et elle me semble très chargée. Je trouve étrange que la surveillance des effets cumulatifs financée par l'industrie n'aille pas de l'avant. Je crois que l'industrie devrait financer ce type de surveillance.

Comment les représentants de l'industrie peuvent-ils affirmer qu'il n'y a pas d'effets cumulatifs s'ils n'ont pas fait de recherche?

M. Gillman : Bonne question, madame le sénateur.

M. Ayles : J'aimerais répondre à cette question. Nous avons dit très clairement que, à notre avis, l'industrie a une responsabilité, mais c'est aussi notre cas et celui du CMGP et du gouvernement. Les effets cumulatifs constituent un problème pour chacun d'entre nous. Nous ne savons pas exactement de quelle façon il faut s'y prendre pour contrôler ou pour mesurer les effets cumulatifs, mais nous savons qu'il y en aura. C'est l'un des problèmes avec les déclarations concernant les répercussions sur l'environnement de l'exploitation industrielle à grande échelle. On entend toujours dire qu'il y en aura seulement un peu plus et qu'elles sont si insignifiantes qu'on ne le remarquerait jamais, n'est-ce pas, et qu'il n'y a pas de répercussions. Pourtant, chaque fois qu'on en parle, la base de référence augmente un petit peu.

Prenons par exemple l'état des Prairies il y a 150 ans et leur état actuel. Qui aurait pu penser qu'un agriculteur — un petit quart de section — aurait des répercussions sur les Prairies? Pourtant, maintenant, l'écosystème des Prairies a complètement changé. Ce n'est pas à cause d'un seul agriculteur ou d'un seul projet; c'est tout simplement une accumulation de facteurs.

Voici une image intéressante qui illustre le débit d'eau du fleuve Mackenzie.

Le sénateur Raine : Je ne sais pas si nos caméras peuvent capter cette image, mais il s'agit d'une carte très importante parce qu'on y voit clairement le volume d'eau qui s'écoule dans la mer de Beaufort. Il est question de développement industriel important en amont, et si nous ne disposons pas de données scientifiques de base solides, je crois que nous nous attirons véritablement des ennuis.

M. Ayles : Puis-je dire que je suis d'accord?

M. Gillman : Je crois que nous devrions tous dire que nous sommes d'accord.

M. Ayles : Je crois que le comité serait d'accord. C'est ce que nous avons dit quand nous avons discuté avec la commission d'examen conjoint.

Senator Raine: I will ask one final question: If you had to do one or the other, more research on the Beaufort Sea or getting the baseline right for the Mackenzie River, which would come first?

Mr. Ayles: Well, from an Inuvialuit narrow perspective we would probably focus on the Mackenzie Delta since that is part of the ISR and where we would be responsible for the monitoring, and that is part of the Beaufort Sea as well as the Mackenzie. I think they are all together.

Senator Watt: In your presentation, you said that you would like to have the same kind of access as Nunavut to commercial fishing and things of that nature. What about the infrastructure requirement if you go into the commercial fishing at some point? Is that later on down the road, or is it a matter that would have to be dealt with at some point?

Mr. Gillman: Mr. Ayles has looked at this.

Mr. Ayles: We have may have misspoken slightly. We were not saying we want the same access as they want in Nunavut; we want the same control as in the Nunavut Final Agreement. That agreement speaks to the Nunavut board having a say in future commercial fisheries' developments. The Inuvialuit Final Agreement does not.

Under the agreement, the Minister of Fisheries and Oceans is solely responsible for new commercial fisheries in the Beaufort Sea. We are not happy with that. We want to have more Inuvialuit control.

We are not looking for more commercial fisheries at all. We are not looking for new harbours, as they may be in Nunavut. We are not going to complain about harbours. I should not state that too strongly, but we are not looking for money for infrastructure development. We are looking for control over future developments in some way. That is what we are trying to say. We have a different set of circumstances in the Beaufort Sea than in Nunavut.

Senator Watt: Does the minister also have authority over what takes place within Nunavut, adjacent waters and things of that nature? The minister having authority over the agreement might give you the power to have control over what is happening; but in a sense, the minister still has the last say. I am not quite sure exactly what you mean by wanting to have to the same kind of mechanism applied to you that is applied to Nunavut. I am having difficulties here understanding where you are coming from on that.

Mr. Ayles: Ultimately, the minister is the one responsible for it under the Constitution, so it will go to the minister. However, as I understand the Nunavut agreement, it speaks specifically to the Nunavut board having a say in commercial fisheries — new allocations, new fisheries.

Le sénateur Raine : Je vais poser une dernière question : si vous deviez choisir entre faire plus de recherches sur la mer de Beaufort ou obtenir des données de base exactes au sujet du fleuve Mackenzie, que feriez-vous?

M. Ayles : Eh bien, du point de vue strictement des Inuvialuit, il faudrait probablement se concentrer sur le delta du Mackenzie puisqu'il fait partie de la RDI, ainsi que sur la région dans laquelle nous serions responsables de la surveillance, ce qui inclut une partie de la mer de Beaufort de même que le fleuve Mackenzie. Je crois que tout cela forme un tout.

Le sénateur Watt : Dans votre exposé, vous avez dit que vous aimeriez avoir le même type d'accès que le Nunavut en ce qui concerne la pêche commerciale et les activités de cette nature. Quels seraient les besoins en infrastructure si vous deviez vous lancer dans la pêche commerciale à un moment ou un autre? Est-ce une question qui concerne un avenir lointain, ou une question à laquelle il faudra répondre à un moment ou un autre?

M. Gillman : M. Ayles s'est penché sur la question.

M. Ayles : Nous nous sommes peut-être un peu mal exprimés. Nous n'avons pas dit que nous voulions avoir le même accès que ce qui est exigé par le Nunavut; nous voulons avoir le même contrôle que celui qu'a obtenu le Nunavut dans son accord définitif. Dans cet accord, il est dit que le conseil du Nunavut a son mot à dire en ce qui concerne le développement de la pêche commerciale dans l'avenir. Il n'y a pas de telle mention dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Selon la convention, la ministre des Pêches et des Océans est la seule responsable des nouvelles pêcheries commerciales dans la mer de Beaufort. Cela ne nous satisfait pas. Nous voulons plus de contrôle pour les Inuvialuit.

Nous ne souhaitons pas du tout qu'il y ait plus de pêche commerciale. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait de nouveaux ports, comme cela a peut-être été le cas au Nunavut. Nous n'allons pas nous plaindre des ports. Je ne devrais pas le dire trop fort, mais nous ne voulons pas d'argent pour le développement d'infrastructure. Ce que nous voulons, c'est un certain contrôle en ce qui concerne les développements à venir. C'est ce que nous essayons de dire. Les circonstances ne sont pas les mêmes dans la mer de Beaufort qu'au Nunavut.

Le sénateur Watt : Est-ce que la ministre a aussi du pouvoir sur ce qui se passe au Nunavut, dans les eaux adjacentes et sur ce genre de choses? La ministre est responsable de la convention; elle pourrait donc vous donner du pouvoir sur ce qui se passe; mais, au bout du compte, c'est toujours elle qui a le dernier mot. Je ne suis pas tout à fait certain de comprendre ce que vous voulez dire quand vous dites que vous voulez que le même type de mécanisme que celui qui est en place au Nunavut s'applique. J'ai de la difficulté à comprendre quelles sont les raisons de tout cela.

M. Ayles : Au bout du compte, la ministre demeure la responsable en vertu de la Constitution, ce qui veut dire que c'est elle qui va trancher. Cependant, d'après ce que je comprends de l'accord du Nunavut, il prévoit précisément que le conseil du Nunavut a son mot à dire dans la pêche commerciale, que ce soit au sujet des nouvelles affectations ou des nouvelles pêcheries.

Senator Watt: Only on the recommended authority.

Mr. Ayles: To recommend to the minister, but the IFA says nothing about that. It says the Inuvialuit have no more rights to new commercial fisheries than any other Canadians.

Senator Watt: You cannot make recommendations to the minister?

Mr. Ayles: No, not under our agreements. We cannot say these should go to the Inuvialuit, or the Inuvialuit cannot say we want that because of our agreement. It says they have the same rights as other Canadians. They cannot claim adjacency.

Senator Watt: That particular region, Inuvialuit, is also a member of the territorial government, is it not? They are served by the territorial government.

Mr. Ayles: Not the fisheries part; that is managed federally.

Senator Watt: That has been completely divorced from the NWT government.

Mr. Ayles: No, the NWT government has not had fisheries management responsibilities at all, even in the inland waters.

Senator Watt: You cannot use that as leverage for putting pressure on the minister.

Mr. Ayles: No.

Senator Watt: The Nunavut, in a sense, can use their own governmental institutions to put pressure on the minister.

Mr. Gillman: I am confident that the minister would respect the language of the agreement and give voice to the Inuvialuit in any type of decision. However, there is no binding statement that would say that if the Inuvialuit say we do not want this, it would not happen. That is why we are urging this type of correction in the language and the ability for who makes the decision about what happens in the ISR.

Senator Watt: Even the solution is flawed. If that agreement does not expressly address the particular issue you are talking about, the problem will remain the same. You could rectify the problem now, but it could start again somewhere down the road. Is that correct, because we have to make some kind of recommendations to that effect at some point?

Mr. Ayles: If the IFA was changed, yes; but we are not asking for a change in the IFA. We think there are probably other mechanisms to get the same thing done.

Le sénateur Watt : Seulement en ce qui concerne le pouvoir de recommandation.

M. Ayles : Il a le pouvoir de présenter des recommandations à la ministre. La CDI ne contient aucune mention à ce sujet. Selon la convention, les Inuvialuit n'ont pas plus de droits que n'importe quel autre Canadien en ce qui concerne les nouvelles pêcheries commerciales.

Le sénateur Watt : Vous ne pouvez pas présenter de recommandations à la ministre?

M. Ayles : Non, pas selon notre convention. Nous ne pouvons pas dire que telle chose devrait revenir aux Inuvialuit, et les Inuvialuit ne peuvent pas réclamer quelque chose en vertu de la convention. Il y est écrit qu'ils ont les mêmes droits que les autres Canadiens. Ils ne peuvent pas faire valoir la contiguïté.

Le sénateur Watt : Cette région en particulier, celle des Inuvialuit, fait aussi partie du gouvernement des territoires, n'est-ce pas? Elle reçoit des services du gouvernement des territoires.

M. Ayles : Pas en ce qui concerne les pêches, cela relève du fédéral.

Le sénateur Watt : Il y a eu une séparation complète d'avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

M. Ayles : Non, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a jamais été responsable de la gestion de la pêche, même dans les eaux intérieures.

Le sénateur Watt : Vous ne pouvez pas vous servir de cette situation pour influencer la ministre et exercer des pressions sur elle.

M. Ayles : Non.

Le sénateur Watt : Le Nunavut peut, d'une certaine façon, se servir de ses propres institutions gouvernementales pour exercer des pressions sur la ministre.

M. Gillman : Je suis certain que la ministre respecterait le contenu de la convention et permettrait aux Inuvialuit de faire part de leur point de vue au sujet de n'importe quel type de décision. Cependant, la convention ne comprend aucune déclaration ayant force exécutoire selon laquelle, si les Inuvialuit disent qu'ils refusent quelque chose, cela n'aura pas lieu. C'est pourquoi nous souhaitons que le libellé de la convention soit modifié le plus rapidement possible afin que l'on sache clairement qui prend les décisions au sujet de ce qui se passe dans la RDI.

Le sénateur Watt : Même la solution comporte des failles. Si on ne règle pas clairement, dans la convention, le problème particulier dont vous parlez, il restera le même. Vous pouvez corriger le problème maintenant, mais il pourrait resurgir à un moment ou un autre dans l'avenir. Est-ce vrai, puisque nous devons, à un moment donné, formuler des recommandations à ce sujet?

M. Ayles : Si la CDI devait être modifiée, ce serait vrai; mais nous ne demandons pas que la CDI soit modifiée. Nous pensons que d'autres mécanismes permettent probablement d'arriver au même résultat.

Senator Watt: What about a complementary agreement?

Mr. Ayles: Like some kind of agreement, yes.

Senator Watt: Is that what you are looking for?

Mr. Ayles: That is what we think we would look for.

Senator Patterson: I know some questions were asked previously about this, I think by Senator Hubley. You talked about the failure of Canada to have a vision for Arctic research and the lack of coordination. I believe that was addressed in the Nunavut agreement with the proposed marine council, which unfortunately has not been put in place. I think the idea was to get all the various federal departments that have a stake in ocean management to coordinate.

Is that the kind of coordinated approach you have in mind to create an integrated vision for ocean management?

Mr. Ayles: Under the Oceans Act, the Department of Fisheries and Oceans has established a regional coordinating committee for the Beaufort Sea — a large ocean management area. We are a member of that coordinating committee; so are the Inuvialuit Regional Corporation and the Inuvialuit Game Council. Other key departments, including Indian and Northern Affairs Canada, are also part of that. I believe we refer to it in some of our documentation.

I think as a coordinating mechanism it is as good as it gets; it is doing all right. However, that is always a problem with government departments. Each one gets its money separately from Treasury Board. DFO has the lead for this, so it is important for DFO to make sure this works, but the other departments do not. They have their own priorities, so it is this problem that we always have with the government. The cliché is “stove-piping” — who is responsible?

The coordination really follows the money. If there is money for a particular thing, everyone cooperates well. If there is no money, it is hard to get them to cooperate.

One research program that works well is the Environmental Studies Research Fund. Some of you may be more aware of the details of it than I am, but it provides funding for research in the Arctic that has some industry focus.

Various government scientists will apply for that kind of funding. They can coordinate at an umbrella level on this type of research and they get buy-in from the government departments.

Le sénateur Watt : Est-ce qu'un accord auxiliaire pourrait être une solution?

M. Ayles : Quelque chose comme un accord, oui.

Le sénateur Watt : Est-ce ce que vous aimeriez obtenir?

M. Ayles : C'est ce que nous pensons que nous aimerions obtenir.

Le sénateur Patterson : Je sais que quelqu'un a déjà posé des questions à ce sujet; je crois que c'était le sénateur Hubley. Vous avez parlé du fait que le Canada n'a pas de vision en ce qui concerne la recherche dans l'Arctique et qu'il n'y a pas de coordination à ce sujet. Je crois que cette question avait été abordée dans l'accord du Nunavut, dans laquelle on proposait la création d'un Conseil du milieu marin, ce qui n'a malheureusement pas eu lieu. Je crois que ce que l'on souhaitait, c'était réunir tous les ministères fédéraux qui participent à la gestion des océans afin de coordonner leur travail.

Est-ce que c'est à ce type de méthode de coordination que vous pensez quand vous dites que vous souhaitez créer une vision intégrée pour la gestion des océans?

M. Ayles : Le ministère des Pêches et des Océans a créé, dans le cadre de la Loi sur les océans, un comité régional de coordination pour la mer de Beaufort — une zone étendue de gestion des océans. Nous faisons partie de ce comité de coordination, tout comme la Société régionale Inuvialuit et le Conseil de gestion du gibier. D'autres ministères clés, comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, en font aussi partie. Je crois que nous le mentionnons dans l'un ou l'autre de nos documents.

Je crois que, comme mécanisme de coordination, c'est ce qu'il peut y avoir de mieux; cela fonctionne bien. Cependant, c'est toujours un problème avec les ministères du gouvernement. Chacun obtient de l'argent de son côté de la part du Conseil du Trésor. Le MPO est responsable du comité, ce qui fait qu'il trouve important de s'assurer que tout fonctionne, mais ce n'est pas le cas des autres ministères. Ils ont leurs propres priorités, donc nous faisons face à un problème constant au sein du gouvernement. C'est ce qu'on appelle le « cloisonnement », et c'est devenu un cliché. Qui est responsable?

La coordination fonctionne s'il y a de l'argent. Si du financement est consacré à une chose en particulier, tout le monde collabore très bien. S'il n'y a pas d'argent, il est difficile de convaincre les gens de collaborer.

L'un de nos programmes de recherche qui fonctionne bien est le Fonds pour l'étude de l'environnement. Certains d'entre vous en connaissez peut-être encore mieux le fonctionnement que moi, mais, en gros, ce programme offre du financement pour la recherche dans l'Arctique qui porte plus particulièrement sur l'industrie.

Divers scientifiques du gouvernement souhaitent obtenir ce type de financement. Ils peuvent collaborer sous la forme de regroupement pour ce type de recherche et ils obtiennent un appui des ministères du gouvernement.

If it is focused on one department, Fisheries or Environment or INAC, each department has its own priorities that it focuses on, and the coordination seems to disappear. I think the coordination follows the money.

Regarding the Mackenzie monitoring program, in our recommendation to the joint review panel we said there should be a separate funding source that everybody contributes to and then the money would be disbursed. It should not be some money for DFO and then they go to Treasury Board, and INAC and others go to Treasury Board. The next thing you know, someone else has a priority for a fishery on the East Coast or West Coast or a new park someplace else, and the money that was a coordinated program when it went to Treasury Board is suddenly gone because of departmental priorities.

We are really getting far away from FJMC now.

Senator Patterson: You mentioned the need for a coordinated, intensive, cumulative monitoring program. I am sure you made that recommendation loud and clear to the joint review panel, or I trust you did. What are you hearing about the timing of the release of their report? I guess that will answer whether you were heard or not. Do you hear whether they will make their deadline? I am curious.

Mr. Gillman: I could not speculate, but rumour has it they are closer than they have been in the last year. That is a non-answer because we are just not familiar enough with the workings of the committee. We have no direct link to it other than the advice we have provided to it. We will be advised when the report is due and pending.

Senator Robichaud: You mentioned briefly that Exxon and Imperial will be spending large amounts of money for exploration in the Beaufort Sea.

Mr. Gillman: Yes.

Senator Robichaud: Will you have any input into where that exploration will take place? I suppose you are in an awkward position because you do not have enough knowledge about what lies on the bottom or what stocks could be present in those areas.

Mr. Gillman: There are two parts to exploration: seismic activities collect information about what exists in their lease areas, and exploratory drilling operations are confined to identified spots. As to input into that process, no, we do not have any beyond our comments on the environmental screening that we provide to the cooperative committee that exists in the ISR.

Si l'accent est mis sur un ministère, celui des Pêches, de l'Environnement, ou des AINC, chaque ministère a ses propres priorités sur lesquelles il se concentre, et la coordination a tendance à disparaître. Je crois que la coordination va de pair avec l'argent.

En ce qui concerne le programme de surveillance du fleuve Mackenzie, nous disons, dans nos recommandations à l'intention de la Commission d'examen conjoint, qu'il faudrait prévoir une source de financement à part à laquelle tout le monde cotiserait, puis l'argent serait versé. Il faudrait éviter que ce soit de l'argent destiné au MPO, puis qu'il faille que le MPO s'adresse au Conseil du Trésor, puis que le MAINC et d'autres ministères doivent s'adresser au Conseil du Trésor. La première chose que vous apprenez, c'est que quelqu'un d'autre avait un projet prioritaire en ce qui concerne la pêche le long de la côte est ou de la côte ouest, ou un nouveau parc situé dans une autre région, et que l'argent destiné à un programme coordonné quand il a été versé au Conseil du Trésor n'est tout à coup plus disponible à cause de priorités ministérielles.

Nous nous éloignons vraiment beaucoup du sujet du CMGP, présentement.

Le sénateur Patterson : Vous avez mentionné l'importance d'un programme de surveillance coordonné, intensif et cumulatif. Je suis sûr que vous avez clairement transmis cette recommandation à la Commission d'examen conjoint, ou je suppose que vous l'avez fait. Qu'avez-vous entendu dire à propos du moment où son rapport sera publié? Je suppose que ce rapport vous permettra de savoir si on vous a écouté ou non. Savez-vous si la Commission respectera son délai? Je suis curieux.

M. Gillman : Je ne veux pas faire de supposition, mais il paraît qu'elle est plus près de son but qu'elle ne l'était l'année dernière. Ce n'est pas une vraie réponse parce que nous ne connaissons tout simplement pas suffisamment le fonctionnement de la Commission. Les seuls liens directs que nous avons avec elle, ce sont les conseils que nous lui avons fournis. On nous tiendra au courant quand le rapport devra être livré et sera sur le point de l'être.

Le sénateur Robichaud : Vous avez mentionné brièvement qu'Exxon et Imperial consacreront beaucoup d'argent à l'exploration dans la mer de Beaufort.

M. Gillman : Oui.

Le sénateur Robichaud : Aurez-vous une incidence sur l'endroit où cette exploration se fera? Je suppose que vous vous retrouvez dans une situation inconfortable puisque vous ne savez pas exactement ce qui se trouve au fond de l'eau ni quels sont les stocks présents dans ces régions.

M. Gillman : L'exploration se divise en deux volets : les activités de prospection sismique permettent de recueillir de l'information sur les espèces présentes dans leurs concessions, et les activités de forage d'exploration se limitent à des endroits bien précis. En ce qui concerne notre influence sur tout cela, non, nous n'en avons aucune. Tout ce que nous pouvons faire, c'est formuler des commentaires sur l'examen environnemental préalable et le transmettre au comité de collaboration qui existe dans la RDI.

Mr. Ayles: There are some areas where we do have more direct control. If the marine protected area is approved, it will absolutely exclude any exploration or seismic work anywhere within that area.

Through the screening committee, we have influence on when and where they do their work. They will have presented this beforehand. They say, "Okay, we will not do seismic work in this part of the Beaufort Sea until after September because we know that whales are going through, and we will have Inuvialuit monitors on board to ensure that if something is happening and there are whales in the area, we will have to shut down." It is not totally open. They have to go through the screening process. We comment on their proposals, and so does DFO, so we do have an influence. It is quite different from the 1970s when it was just wide open. Mr. Kotokak would say they did not know anything about what was going on except there were a lot of helicopters.

The Deputy Chair: We want to thank our witnesses. We appreciate you waiting for us here this evening. Mr. Kotokak, when you go back to your people, you may tell them that the Senate of Canada was appreciative of their hospitality.

Mr. Kotokak: Thank you.

(The committee adjourned.)

M. Ayles : Il y a certains aspects sur lesquels nous avons un contrôle plus direct. Si l'aire marine protégée devait être approuvée, cela exclurait toute activité exploratoire ou de prospection sismique dans cette aire.

Nous avons aussi, par l'entremise du comité d'examen, une incidence sur le moment et l'endroit où ces activités ont lieu. Les entreprises devront fournir cette information à l'avance. Elles doivent dire : « D'accord, nous ne ferons pas de prospection sismique dans cette partie de la mer de Beaufort avant la fin de septembre parce que nous savons que les baleines passent par cet endroit, et des Inuvialuit seront présents à bord pour effectuer de la surveillance et, s'ils devaient constater qu'il y a des baleines dans la région, nous cesserons nos activités. » La zone n'est pas totalement ouverte. Les entreprises doivent passer par le processus d'examen préalable. Nous formulons des commentaires sur leurs propositions, comme le fait aussi le MPO, ce qui signifie que nous avons une influence. La situation n'est pas la même que dans les années 1970, quand la région était tout simplement ouverte. M. Kotokak vous dirait que tout ce que les gens savaient à propos de ce qui se passait dans la région, c'était qu'il y avait beaucoup d'hélicoptères.

La vice-présidente : Nous voulons remercier les témoins. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir attendus ce soir. Monsieur Kotokak, quand vous retournerez chez vous, vous direz à votre peuple que le Sénat du Canada a apprécié son hospitalité.

M. Kotokak : Merci.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Thursday, October 1, 2009

Faculty of Law, University of Victoria:

Ted L. McDorman, Professor.

As an individual:

Bob Applebaum.

Tuesday, October 6, 2009

Fisheries Joint Management Committee:

Vic Gillman, Chairman;

Max Kotakak Sr., Inuvialuit Member;

Burton Ayles, Canada Member.

TÉMOINS

Le jeudi 1^{er} octobre 2009

Faculté de droit, Université de Victoria :

Ted L. McDorman, professeur.

À titre personnel :

Bob Applebaum.

Le mardi 6 octobre 2009

Comité mixte de gestion de la pêche :

Vic Gillman, président;

Max Kotakak père, membre inuvialuit;

Burton Ayles, membre du Canada.